PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

15 NOVEMBRE 2011

DECISIONS

- Réaménagement du prêt N.MPH261477EUR
- Nomination annuelle des membres de la Commission Taurine Extra Municipale
- Prêt pour financement des opérations d'investissement 2011 dans le cadre de la convention relative aux prêts de refinancement des collectivités territoriales
- Tarifs 2012 piscine municipale, location installations sportives, mercredis à la neige et stages de ski.
- Service de l'Eau - TARIFS 2012
- Service de l'assainissement - Tarifs 2012
- Taxe de participation pour raccordement à l'égout - Année 2012
- Bordereau des prix service des eaux - Tarifs 2012
- Bordereau des prix service de l'assainissement - Tarifs 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Mont de Marsan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2011

Numéro : 2011/11/15

Nombre de conseillers en exercice : 35

Par suite d'une convocation en date du 9 novembre 2011, les membres composant le conseil municipal de la ville de Mont de Marsan se sont réunis salle du Conseil Municipal, le 15 novembre 2011 à 19 heures sous la présidence de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, maire.

Sont présents :

M. Hervé BAYARD, M. Bertrand TORTIGUE, Mme Chantal DAVIDSON, M. Jean-Pierre PINTO, Mme Eliane DARTEYRON, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Thierry SOCODIABEHERE, Mme Catherine PICQUET, **Adjoints au Maire,**

Mme Jeanine BOUDE, M. Olivier BOUSQUET, M. Arsène BUCHI, Mme Chantal COUTURIER, Mme Cathy DUPOUY-VANTREPOL, M. Farid HEBA, Mme Anne-Marie HILLCOCK, M. Jean-François LAGOEYTE, Mme Jeannine LAMAISON, M. Michel MEGE, Mme Guylaine NAILLY, M. Bruno ROUFFIAT, M. Philippe EYRAUD, M. Nicolas TACHON, Mme Claude TAILLET-TAUZY, M. Thibault ARGUEIL, Mme Danielle LINXE, Mme Rose LUCY, M. Alain BACHE, M. Jean-Michel CARRERE, Mme Geneviève ARMENGAUD, M. Abdallah EL BAKKALI, **Conseillers Municipaux.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Mme Chantal LUTZ, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Geneviève DARRIEUSSECQ

Melle Ségolène DAUGA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Abdallal EL BAKKALI
M. Renaud LAGRAVE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel CARRERE
Mme Michèle PEGUY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Rose LUCY

Absents excusés : néant

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Arsène BUCHI Conseiller Municipal, est désigné pour remplir cette fonction.

Madame le Maire : Je vous propose dans un premier temps d'approuver le procès verbal du 28 juin 2011. Y-a-t-il des commentaires ou des choses qui auraient été mal retranscrites ?

Monsieur Alain BACHE : Sur la délibération n°14, sur mon intervention ou j'ai dit « terre » alors que j'ai dit « TER », c'est tout à fait différent.

Madame le Maire : Nous ferons en sorte de corriger cette erreur, ceci dit c'est bien dans le procès verbal du 28 juin ? très bien. Y-a-t-il d'autres éléments qui auraient été mal retranscrits ?
S'il n'y en a pas je vous propose d'adopter ce procès verbal. Nous allons donc corriger l'erreur de « terre », mais j'imagine que lors de la retranscription et qu'à partir de la bande ce n'était pas forcément évident.
Pour le conseil municipal du 27 septembre 2011. Y-a-t-il des commentaires ? Qui est contre, qui est pour, qui s'abstient pour l'adoption de ce procès verbal ? Tout le monde est pour.

Madame Geneviève ARMENGAUD : Madame le Maire, est-il possible de recevoir par papier les procès-verbaux, parce que moi sur écran j'ai des difficultés à lire ?

Madame le Maire : Vous les voulez vous aussi sur papier ?

Madame Geneviève ARMENGAUD : S'il vous plaît, oui.

Madame le Maire : Bien, nous en prenons note. Tous ceux qui nous l'ont demandé l'ont eu sur papier. Il n'y a pas de problème. C'est vrai que l'on essaie de générer une moindre consommation de papier, mais il n'y a aucun soucis.

Madame le Maire : Pour notre conseil municipal de ce soir, nous avons trente huit points à l'ordre du jour, je vais attirer votre attention sur quelques dossiers particuliers que nous allons traiter. La commission d'indemnisation à l'amiable pour les dommages de travaux publics, par exemple. Vous savez qu'il y a beaucoup de travaux dans la ville et que nous souhaitons aider les commerçants qui pourraient souffrir durant la durée des travaux. La mise en place de cette commission nous paraît donc importante. Autre point à l'ordre du jour, les ravalements de façades, il y a une dizaine de dossiers qui ont déjà reçu une aide, les crédits de 2011 ont été d'ailleurs déjà été utilisés et pratiquement 75% des crédits de 2012 sont déjà fléchés, donc ce sont des opérations qui se portent bien, et nous avons donc des nouveaux dossiers à valider aujourd'hui. Nous aurons également une élection à faire, d'un adjoint en charge de la tranquillité publique, de la prévention et de la police municipale. Vous savez qu'il y a eu une démission de Monsieur Edmond HANNA, qui était adjoint, et je souhaitais qu'un adjoint puisse être élu à sa place. J'ai donc proposé que ce futur adjoint élu ait les responsabilités de la tranquillité publique, la prévention et la police municipale, parce que nous effectuons un grand travail au niveau du CLSPD, notamment sur les populations en errance, sujet qui intéresse beaucoup les Montois et surtout pour lequel nous avons pas mal de demandes, demandes justifiées. Nous travaillons donc sur ces dossiers et il me semblait donc important qu'il y ait un adjoint qui travaille sur l'ensemble de ces dossiers, ainsi que sur la prévention, tout ce qui est fêtes, tranquillité publique, et il sera également en charge de la police municipale. Autre sujet très important que nous allons aborder, c'est le débat d'orientation budgétaire, nous sommes dans un contexte international, européen et national grave, très grave même, et nous n'avons vraiment pas beaucoup de visibilité, nous en parlerons tout à l'heure. Je crois qu'il ne faut pas être dans une posture alarmiste, il faut que nous soyons responsables, que nous puissions établir des propositions, un budget et ensuite que nous puissions bien sûr effectuer des choix si le budget ne pouvait pas se développer comme nous l'aurions souhaité, mais il n'empêche que ce débat aura tout son intérêt bien sûr, et un intérêt encore plus important compte tenu de ce contexte particulièrement difficile actuellement.

Je voulais avant de démarrer notre séance, vous parler de deux ou trois points d'actualité. Des actualités sur nos travaux en cours, pour dire qu'il y a des travaux de voirie qui avancent bien. La rue du Péglé est terminée, la place Charles De Gaulle pratiquement puisqu'elle sera inaugurée le 3 décembre, je vous donne tous rendez-vous ce jour-là. Le terrain synthétique de l'Argenté est également terminé, et sera inauguré ce même jour. Au niveau de l'entrée Ouest, la première phase se termine là actuellement, et une deuxième phase démarrera dès le début de l'année 2012, en démarrant par la première section, entre la place du Sablar et la place Stanislas Baron. Vous dire également que sur notre territoire, portée par l'agglomération, la médiathèque est en cours d'achèvement. Vous dire aussi que j'ai lu avec satisfaction les propos du Conseil Général concernant la rocade, j'ai lu cela ce matin dans la presse, qui prévoit de réaliser l'élargissement des carrefours giratoires, avec la mise en deux voies des entrées sur les pénétrantes. Ceci résulte d'un travail qui a été fait en collaboration avec l'agglomération bien sûr, travail qui nous a amené à dire au niveau de l'agglomération que les travaux fait sur la seule voie de la rocade elle-même, au niveau des ronds-points, étaient particulièrement insuffisants, et l'agglomération avait demandé une étude complémentaire qui avait prouvé qui fallait également traiter les pénétrantes dans le même sens afin de fluidifier ces axes dans un premier temps, car cela ne serait pas suffisant mais amènerait déjà une amélioration. Je suis donc satisfaite que le Conseil Général est repris les propositions que nous avons faites, et que ces travaux puissent démarrer le plus rapidement possibles. Je voulais donc dire ici ma satisfaction afin que cela soit pris en compte.
Autre dossier dont je voulais parler brièvement, qui concerne le Marsan Agglomération, mais qui concerne directement notre ville, ce sont les transports en commun. Les transports en commun ne se sont pas interrompus, les chauffeurs qui sont dans les bus sont les mêmes qu'auparavant, et il n'y a que les autobus qui ont changé de couleur pour l'instant. Vous dire que donc, dans des conditions compliquées, et dans un laps de temps très restreint, c'est à dire trois semaines, la société Véolia qui a donc gagné le marché public a pu mettre en œuvre les autobus, a pu travailler afin de reprendre les conducteurs comme elle s'y était engagée puisque déjà quatorze conducteurs ont déjà signé avec la RDTL, trois autres conducteurs le feront en juillet, ce qui fera dix sept conducteurs, et il y avait en fait dans le marché dix sept conducteurs qui avaient été nommés comme conducteurs à 100% sur le réseau, donc je crois que la reprise se fait sur dix sept conducteurs, dont les objectifs et engagements ont été particulièrement tenus. Il y aura bien sûr, et moi j'attends cela avec impatience, le nouveau réseau à partir du mois de juillet, qui verra d'ailleurs le recrutement de treize conducteurs supplémentaires.
Dernière chose dont je voulais parler, c'est la tauromachie. Mercredi dernier la commission d'appel d'offre s'est réunie pour auditionner les candidats, afin de choisir le futur prestataire, pour l'organisation de nos corridas. A l'unanimité et sur la base précise du cahier des charges, la commission a retenue Marie Sarah et Simon Casas, je pense que vous avez dû le savoir depuis. Je veux dire très simplement et très brièvement que j'ai lu des propos écœurants, des propos infamants, des propos calomnieux et des propos diffamatoires, depuis cette commission d'appel d'offres, et il y a des plumes qui les relaient. Je pense que mon honneur et ma probité sont largement mis en cause, et j'ai donc pris attache auprès d'avocats de conseils concernant cette affaire. Je dois dire aussi que je trouve inacceptable que l'honnêteté des six membres de la commission d'appel d'offre, ici présents, puisse être mise aussi à mal, et chers collègues qui avez participé à cette commission d'appel d'offre si vous avez le sentiment que les dés étaient pipés, comme j'ai pu le lire, je vous invite à le dire maintenant, si vous avez des déclarations particulières à faire dans ce sens. Je m'adresse à tous les membres de la commission d'appel d'offre. Si vous voulez dire quelque chose, vous pouvez le dire M. BACHE.

Monsieur Alain BACHE : Moi, en ce qui me concerne, vis à vis de vous et des décisions que nous avons prises, j'ai la conscience complètement tranquille. De plus, je rappellerai par rapport à ce qui s'écrit que par rapport à la commission d'appel d'offre, la seule question qu'il faut se poser, c'est faut-il oui ou non un prestataire, du moment où on a fait le choix de décider d'un prestataire, on passe par une commission d'appel d'offre qui régit à des règles. Il

ne s'agissait pas pour la commission d'appel d'offre d'enfreindre les règles sinon nous aurions été effectivement passibles d'être traduit devant le tribunal, et donc les décisions que nous aurions pu prendre être cassées. La décision que nous avons prise, est certes à l'unanimité, mais nous l'avons fait dans une parfaite transparence entre nous et nous l'avons fait au regard de respect de ce qu'est la loi d'une commission, d'une réglementation issue du fonctionnement d'une commission d'appel d'offre, comme on le fait pour tous les marchés. En ce qui me concerne, je le dis très tranquillement, je n'ai aucun reproche à me faire, aucun reproche à faire aux cinq autres membres de la commission d'appel d'offre. Nous avons eu un débat qui à duré par loin de sept heures, de 14 h 30 pour un vote à 21 h 20, ce même jour, et ces décisions que nous avons prises nous les avons faites au regard du cahier des charges, de la réglementation, des dossiers, mais surtout au regard de ce qui régit en termes de loi, la commission d'appel d'offre. Seule question qu'il faut se poser, y compris dans le milieu commun, faut-il oui ou non qu'il y ait un mandataire pour s'occuper de cette question ou faut-il que cela soit confié à des membres des peñas. Du moment où la question a été tranché en mandataire, on régit et on fonctionne par rapport à ce qu'est la loi. Il n'était pas question pour moi ainsi que pour les autres membres d'enfreindre la loi. Je pense qu'il y a des sujets aussi importants voire plus importants que les sujets tauromachiques.

Madame le Maire : Je confirme M.BACHE qu'il y a des sujets plus importants. Ceci dit, soit l'on accepte, comme vous l'avez dit les règles des marchés publics où on ne fait pas de marchés publics.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Je voudrais en tant que membre de la commission d'appel d'offre, apporter tout mon soutien à Madame le Maire, lui dire que s'il y a des choses qui sont faites en termes de procédures, je serai à ses côtés, que je m'associerai à son action. Monsieur BACHE, s'est exprimé, et au nom des autres membres de la commission d'appel d'offre, vous dire vraiment que nous avons vraiment été écœurés, scandalisés, d'entendre et de lire certains propos.

Madame le Maire : Ce n'était pas préparé. Je vais dire par ailleurs que le monde taurin est un monde passionnel, mais c'est un monde qui est aussi violent, et qu'à mon sens ce monde-là dessert la cause qu'ils adorent. Ils desservent véritablement la cause qu'ils veulent porter. Il faut que cela cesse, et que nous allions sereinement, nous maintenant, travailler à faire en sorte que nos fêtes soient de belles fêtes, et que nous ayons des spectacles taurins adaptés à ces fêtes. Donc tout le monde au travail et ça suffit. Voilà donc les propos préliminaires que je voulais faire, concernant les informations qui se passent sur notre ville qui ne font pas parties de notre conseil municipal, de nos délibérations, mais qui étaient importantes. Je vous propose de démarrer avec la première délibération.

Délibération N°1

Objet : 2ème prix de la création urbaine – convention de partenariat.

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Le 2ème Prix de la Ville de Mont-de-Marsan vise cette année à récompenser un projet innovant de renouvellement urbain d'une friche d'activité dans un contexte d'entrée de ville.

Ce projet est porté par plusieurs partenaires locaux, tous impliqués à leur niveau dans le projet de Ville de Mont-de-Marsan :

Les enjeux sont les suivants : développer un principe de renouvellement urbain pouvant préfigurer celui à mener sur l'ensemble de l'entrée de ville Est et proposer de nouveaux modes d'habiter à Mont-de-Marsan.

Cette deuxième édition du prix de la Création Urbaine de la Ville de Mont de Marsan prend la forme d'un concours d'architecte et d'urbanisme ouvert aux étudiants et professionnels de moins de 35 ans. Le thème porte sur la requalification d'une friche urbaine. Il s'agit de proposer de nouveaux modes d'habiter à Mont de Marsan et de développer un principe de renouvellement urbain.

Le concours sera lancé au mois de janvier 2012, avec un rendu attendu pour le mois d'avril 2012. La remise des prix aux lauréats interviendra courant du mois de mai 2012.

Cette manifestation "symbole" de la dynamique urbaine impulsée par la Ville de Mont de Marsan est une opportunité d'ouverture sur les milieux architecturaux et de l'urbanisme.

A ce titre, les différents partenaires ont souhaité être associés à cette manifestation, et apporter leur soutien à la Ville de Mont de Marsan à hauteur de **5 000€** (CINQ MILLE EUROS). Ils seront par ailleurs associés au jury de concours en tant que membres ayant une voix délibératrice.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 07 novembre 2011

Madame le Maire : Ce sont des projets sympathiques qui amènent à la ville et également aux étudiants, donc je pense que c'est une très bonne coopération.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la proposition d'association entre les partenaires désignés pour l'opération et la Ville ainsi que la versement d'une aide de 5 000€ par partenaire pour le montage financier de l'opération,

DECIDE

- la signature d'une convention entre les partenaires associés à l'opération et la Ville, pour la durée de l'opération,

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Délibération N°2

Objet : Acquisition d'une parcelle de terrain auprès de madame Labrit veuve Benquey.

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Madame Benquey, domiciliée dans la région bordelaise, a été contactée par la Commune concernant ses terrains situés autour de la rotonde et de la Villa Mirasol. Il s'agit pour la commune de se porter acquéreur de deux parcelles, en nature de jardins situées le long de la rivière et abritant une maison d'habitation de 87m2 datant du début du 20ème siècle. Cette acquisition, qui permettrait d'aménager la berge de la douze en promenade, représente une surface de 1300m2 environ et est constituée des parcelles cadastrées section AB n°955 et 957.

L'avis de France Domaine, en date du 07 février 2011, fixe le prix de ce terrain à 33 000€ pour la parcelle section AB n° 703 devenue AB n° 955 et la parcelle Section AB n° 707 devenue AB n° 957 et 956. Après accord amiable, cette transaction est proposée à 35 000€ pour les parcelles Section AB n° 955 et n° 957. La parcelle Section AB n° 956 restera propriété de madame Benquey.

Vu l'avis de France Domaine en date du 07 février 2011 qui fixe le prix de ce terrain à 33 000€,

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 07 novembre 2011,

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- L'acquisition auprès de madame Labrit, d'une partie d'espace vert située autour de la rotonde et de la villa Mirasol, d'une superficie de 1300m2 environ, cadastrées Section AB n° 955 et 957, pour le prix de 35 000€ (trente cinq mille Euros),

PRECISE

- Que les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la Ville de Mont de Marsan,

CHARGE

- L'office notarial, 1058 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan, de la rédaction de l'acte notarié,

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Délibération N°3

Objet : Dénomination de voies nouvelles ou modification de voies anciennes quartier du Peyrouat

Madame le Maire : Oui, ce quartier va beaucoup changer et la voirie va être totalement différente, donc cela nous a amené à nous positionner sur des modifications.

Rapporteur : Madame Catherine PICQUET, Adjointe au Maire.

Lorsque des voies nouvelles sont créées, il y a lieu de les dénommer, afin de pouvoir obtenir des adresses postales et les situer géographiquement. La ville, le promoteur ou l'association syndicale concernée suggère des propositions d'appellations, désignations et noms, qui sont approuvés par l'assemblée délibérante.
A la demande des riverains, des voies peuvent changer d'appellations.

Dans le cadre de la ZAC du Peyrouat, la voie principale du lotissement doit être dénommée.
L'entrée principale de la crèche et donc son adresse postale est située sur cette voie future.
Pendant les travaux de l'ensemble de la ZAC, il sera nécessaire de conserver toutes les appellations, le temps de mettre en service les voies nouvelles. Il sera nécessaire de modifier les accès et les noms des voies au fur et à mesure de l'avancement du chantier et de la mise en service des voies nouvelles.

Nous vous proposons le tableau suivant concernant les voies structurantes de ce quartier, liées au plan joint en annexe :

Dénomination Actuelle	**Débute**	**Se termine**	**Proposition**
Rue du Peyrouat et zones de terrain vierges	Avenue du Colonel KW Rozanoff	Rue Pierre Benoît	**Avenue du Peyrouat** La voie nouvelle commence avenue du Colonel KW Rozanoff et se termine au carrefour de l'avenue David Panay et de la future avenue Pierre Benoit Longueur créée : **548 m**

Dénomination actuelle	Débute	Se termine	Proposition
Rue du Peyrouat Projet : Elle traverse la future avenue du Peyrouat et se termine Rue Pierre Benoit. La partie centrale de cette voie est supprimée.	Avenue du Colonel KW Rozanoff	Rue Pierre Benoit	**<u>Rue du Peyrouat</u>** A l'est, l'appellation est maintenue pendant les travaux sur la première partie de cette voie, elle sera ensuite supprimée. A l'ouest, l'appellation est maintenue sur sa partie finale et sa longueur sera modifiée ultérieurement. <u>Des habitations existent et leurs adresses doivent être conservées</u>. Ancienne longueur : 571 m Nouvelle longueur Est : **117m** Nouvelle longueur Ouest : **223m**
Rue Pierre Benoît La partie centrale de cette voie est supprimée. Les deux tronçons ne sont plus face à face.	Avenue de Sabres	Boulevard de Gouaillardet	**<u>Rue Pierre Benoît</u>** La nouvelle voie débute future avenue du Peyrouat et se termine Boulevard de Gouaillardet L'appellation est maintenue définitivement sur sa partie finale. <u>Des habitations existent et leurs adresses doivent être conservées</u>. Ancienne longueur : 634 m Nouvelle longueur : **245m**
Rue Pierre Benoît La partie centrale de cette voie est supprimée. Les deux tronçons ne sont plus face à face.	Avenue de Sabres	Boulevard de Gouaillardet	**<u>Avenue Pierre Benoît</u>** La nouvelle voie débute avenue de Sabres et se termine au carrefour de la future avenue du Peyrouat et de la rue David Panay. <u>Riverains concernés par le changement d'adresse</u> : la Gendarmerie, la RDTL, le parc Lacaze, la régie des Eaux. Nouvelle longueur : **387 m**

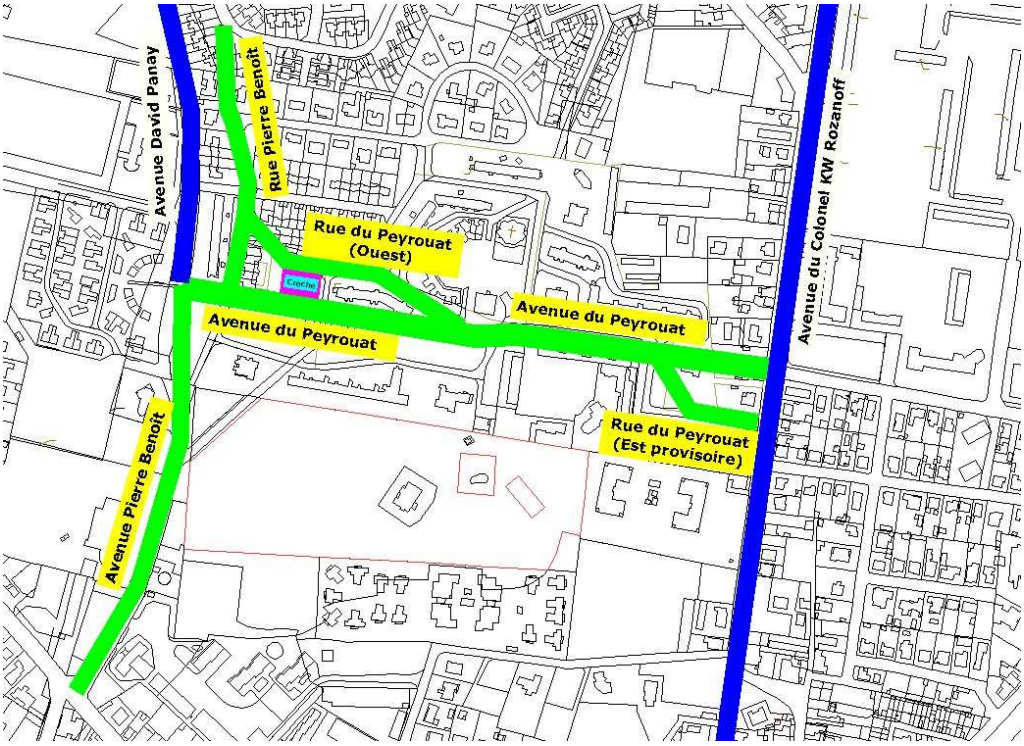

Plan du projet de dénomination

Il est demandé à notre assemblée d'approuver la dénomination de ces voies et d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à tous les arrêtés de police nécessaires à la définition du régime de circulation ou de stationnement de ces voies.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

- **approuve** la dénomination de ces voies
- **autorise** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à tous les arrêtés de police nécessaires à la définition du régime de circulation ou de stationnement de ces voies.

<u>Délibération N°4</u>

Objet : Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.

Rapporteur : Madame Chantal COUTURIER, Conseillère Municipale.

Depuis 2009, la Ville de Mont de Marsan s'est engagée dans une première campagne de ravalement des façades dans un périmètre restreint du centre ville. Le but est de valoriser l'architecture traditionnelle et de recréer un cadre de vie agréable. Ravaler une façade doit être l'occasion pour tout propriétaire d'en améliorer l'aspect général, tout en respectant les dispositions originelles de l'immeuble.

Cette campagne, initiée et financée par la Ville, permet aux propriétaires dont le dossier est accepté, d'obtenir le versement d'une subvention de 30% du montant des travaux qui peuvent être subventionnés.

L'animation de cette campagne, qui durera quatre ans, a été confiée au PACT des Landes.

Le présent projet de délibération vise à proposer à notre assemblée de retenir trois nouveaux dossiers. Il s'agit :

-de l'immeuble situé 18 rue Victor Hugo appartenant à madame Pipat. Le dossier a été accepté par le PACT et la Commission d'Urbanisme et les prescriptions respectées. Le montant des travaux s'élève à 33 697€. Le montant de la subvention accordée est de 10 109€.

-de l'immeuble situé 5 rue Victor Hugo, appartenant à la SCI Stendhal. Le dossier a été accepté par le PACT et la Commission d'Urbanisme et les prescriptions respectées. Le montant des travaux s'élève à 10 726€. Le montant de la subvention accordée est de 3 218€.

-de l'immeuble situé 15 avenue Sadi Carnot, appartenant à monsieur Lalagüe. Le dossier a été accepté par le PACT et la Commission d'Urbanisme et les prescriptions respectées. Le montant des travaux s'élève à 7 590€. Le montant de la subvention accordée est de 2 277€.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2010, relative au règlement d'attribution des subventions,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 07 novembre 2011

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la proposition d'attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades pour les immeubles préalablement cités,

DECIDE

- le versement d'une aide financière de **10 109€** pour l'immeuble 18 rue Victor Hugo, appartenant à madame Pipat,
- le versement d'une aide financière de **3 218€** pour l'immeuble situé 5 rue Victor Hugo appartenant à la SCI Stendhal,
- le versement d'une aide financière de **2 277€** pour l'immeuble situé 15 avenue Sadi Carnot appartenant à monsieur Lalagüe,

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer toutes pièces se rapportant à ces subventions.

Délibération N°5

Objet : Création d'une Commission D'indemnisation Amiable Pour Les Dommages De Travaux Publics

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

La ville de Mont de Marsan a lancé des travaux d'envergure d'aménagement de ses espaces publics.
Ces travaux publics peuvent être la source de perturbations et occasionner notamment des préjudices aux entreprises riveraines en dépit des précautions prises dans la conduite des chantiers correspondants.

Ces préjudices peuvent être indemnisés dans les conditions et respect des principes de la jurisprudence administrative qui président à la réparation des dommages de travaux publics. Les entreprises riveraines se considérant « victimes » de ce type de dommages peuvent ainsi intenter une action contentieuse devant le Tribunal Administratif en vue d'obtenir une indemnité.

Toutefois, grâce à une procédure amiable spécifiquement mise en place par les collectivités, une indemnisation peut leur être accordée, après expertise économique et financière subie, puis examen par une commission.
Cette procédure d'indemnisation amiable a pour particularité d'être à la fois souple, rapide comparée à la voie contentieuse.
C'est dans cette optique, et eu égard aux différents travaux réalisés par ses soins en qualité de maître d'ouvrage, que la Ville de Mont de Marsan a décidé de mettre en place une procédure de règlement amiable pour l'indemnisation éventuelle des préjudices actuels, certains, anormaux et spéciaux subis par les entreprises riveraines de ces travaux publics et de créer, à cet effet, une commission d'indemnisation.

Cette Commission d'Indemnisation Amiable Commune est un organe purement consultatif.

En dépit de la volonté affichée par la ville de Mont de Marsan de limiter au maximum les nuisances pour les riverains des emprises concernées, il demeure en effet possible que ces chantiers occasionnent une gêne anormale aux professionnels et dont les difficultés d'accès aux commerces et autres locaux professionnels peuvent influer sur leur activité.

A cet effet, la Commission définit le périmètre concerné, examine la recevabilité de la demande en vérifiant si les conditions juridiques ouvrant droit à indemnisation sont réunies, avant d'analyser la part du préjudice juridiquement indemnisable et d'en arrêter le montant.

Une fois la réalité du préjudice confirmée, cette Commission rendra alors un avis et renverra à l'assemblée délibérante, le soin de refuser ou d'accepter le principe d'une indemnisation et d'en arrêter le montant.
En cas d'accord, un projet de protocole d'accord transactionnel sera soumis au Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan au sens de l'article L2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission d'Indemnisation Amiable de la ville de Mont de Marsan est placée sous la présidence du Président du Tribunal Administratif de Pau ou de tout magistrat de l'Ordre Administratif qu'il voudra bien désigner.

Lorsqu'elle siège en sa formation plénière, la Commission comprend en outre :

- Deux représentants élus désignés en son sein par le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes
- Un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes
- Un représentant de la Direction Générale des Finances Publiques

Un représentant de l'ordre des experts comptables

Siégeront en tant que membres consultatifs associés 3 représentants des services de la ville de Mont de Marsan (Direction générale des services, direction des services techniques, cabinet du Maire).

La commission pourra de même procéder à des auditions de personnalités extérieures si elle le juge nécessaire pour la complétude d'un dossier.

La participation effective aux réunions de travail de la Commission n'est pas rémunérée. Cependant, les membres de la Commission pourront bénéficier d'un défraiement des dépenses inhérentes à leur participation. Le paiement de ces indemnités de défraiement sera opéré par mandat administratif, sur présentation des justificatifs correspondants.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les travaux d'aménagements urbains réalisés par la Ville de Mont de Marsan ;
CONSIDERANT que ces travaux sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Mont de Marsan peuvent perturber l'activité des entreprises riveraines de ces chantiers et occasionner par là-même un préjudice ;
CONSIDERANT que la mise en place d'une procédure d'indemnisation amiable des entreprises peut, dans le respect du droit et de la jurisprudence administrative, permettre l'indemnisation éventuelle des entreprises riveraines, tout en évitant d'inutiles procédures contentieuses ;
CONSIDERANT l'intérêt qu'il y a de créer en conséquence une commission ;

Monsieur Jean-Michel CARRERE : Nous approuvons bien sûr le principe de création de cette commission, en revanche nous souhaiterions y être associés. Est-il possible que l'un des deux représentants soit un des membres de l'opposition, ou y-a-t-il la possibilité de passer cette commission à trois membres municipaux ?

Madame le Maire : Ecoutez, elle sera présidée par un magistrat du Tribunal Administratif, donc c'est vraiment une commission qui doit mettre en place le zonage, les informations techniques, demander aux bénéficiaires des critères ouvrant indemnisation, le calendrier, la communication. A titre personnel, je ne vois pas de problème à ce qu'il y ait trois représentants de la ville, dont un de l'opposition et donc je me tourne vers les services pour savoir s'il peut y avoir une modification. On peut, il n'y a pas de problème. Je vous propose donc de voter cette délibération en mettant trois représentants de la ville de Mont de Marsan.

Madame le Maire : Vous dire qu'il y aura une délibération du même type au niveau de l'agglomération puisqu'il y a des travaux qui sont effectués par le Marsan Agglomération, d'importants travaux, notamment au niveau de l'entrée Ouest. Quand les dossiers toucheront des zones où les travaux ont été effectués par le Marsan Agglomération, et bien c'est le Marsan qui siègera et pour ceux de la ville ce sera la ville de Mont de Marsan.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

- **APPROUVE** la mise en place d'une procédure de règlement amiable pour l'indemnisation éventuelle des préjudices actuels, certains, anormaux et spéciaux subis par les entreprises riveraines et en lien direct avec les travaux réalisés par la Ville de Mont de Marsan en qualité de maître d'ouvrage ;

- **DECIDE** de la création d'une Commission d'indemnisation amiable des entreprises,

- **ARRETE** la composition de cette Commission comme suit :

En qualité de Président de la Commission : le Président du Tribunal Administratif de Pau ou tout magistrat suppléant ;
En qualité de membres :

- Trois représentants élus désignés en son sein par le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes
- Un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes
- Un représentant de la Direction Générale des Finances Publiques

Un représentant de l'ordre des experts comptables

En qualité de membres consultatifs : 3 représentants des services de la ville de Mont de Marsan (Direction générale des services, direction des services techniques, cabinet du Maire).

- **CHARGE** Madame le Maire de se rapprocher des différents organismes composant ladite Commission en vue de la désignation de leurs représentants,

- **DESIGNE** comme représentants de la Ville de Mont de Marsan :
M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire
M. Bruno ROUFFIAT, Conseiller Municipal
M. Alain BACHE, Conseiller Municipal

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire,

<u>Délibération N°6</u>

Objet : Election d'un 7ème Adjoint au Maire

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Suite à la démission de Monsieur Edmond HANNA de son poste d'adjoint-au-Maire, Madame le Maire demande à son Conseil Municipal de procéder au vote du 7ème Adjoint au Maire.

Madame le Maire précise que le vote se fera à bulletin secret, désigne en tant que secrétaire M. Nicolas TACHON, en tant qu'assesseurs, Mme Jeanine BOUDE et M. Jean-Michel CARRERE.

Madame le Maire, demande qui est candidat pour cette élection.

Monsieur Farid HEBA se porte candidat

Madame le Maire invite les Conseillers Municipaux à passer au vote.

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 27 voix pour et par 8 votes blancs,

DECIDE de la désignation de Monsieur Farid HEBA en tant que 7ème Adjoint-au-Maire

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint, à procéder à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Madame le Maire : Bravo Farid. Il va tout simplement continuer le travail qu'il fait au quotidien. Merci également Farid de porter ces dossiers, qui sont des dossiers importants. Je le disais tout à l'heure un gros travail avec le CLSPD et auprès de la population pour la tranquillité. Un gros travail pour la sécurité pour les fêtes particulièrement, qu'il fait déjà depuis bien longtemps, et bien entendu il sera responsable des relations en conseil municipal avec la police municipale. Merci par avance de tout le travail qu'il va accomplir.

Monsieur Farid HEBA : Tout simplement, je remercie le conseil municipal de m'avoir choisi en tant qu'adjoint. Je resterai dans la même ligne que je me suis fixé en m'engageant, c'est d'être utile à la collectivité et je m'attacherai à la prévention de la sécurité publique sur Mont de Marsan. Merci à tous.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2012

Note de synthèse

Rapporteur : M. PINTO

Le DOB a pour but de **renforcer la démocratie participative** en instaurant une discussion au sein de notre assemblée sur les **priorités** et les **évolutions de la situation financière** de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante (BP, DM, CA et DOB).

Il doit donc se concevoir comme un **outil pédagogique** associant la majorité et la minorité.

Cette première étape du cycle budgétaire (DOB le 15 novembre et vote du budget 2012 le 15 décembre 2011) est l'occasion de faire le point sur la situation financière de notre commune et ensuite de discuter des orientations budgétaires pour 2012 après avoir analysé le contexte international et national (source DEXIA et la lettre du financier territorial).

Il est rappelé qu'il n'y a pas de vote sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Débat d'Orientation Budgétaire 2012

Conseil Municipal du 15 novembre 2011

Budget Primitif 2012
Le Débat d'Orientation Budgétaire

Introduction

Le DOB a pour but de **renforcer la démocratie participative** en instaurant une discussion au sein de notre assemblée sur les **priorités** et les **évolutions de la situation financière** de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante (BP, DM, CA et DOB).
Il doit donc se concevoir comme un **outil pédagogique** associant la majorité et la minorité.
Cette première étape du cycle budgétaire (DOB le 15 novembre et vote du budget 2012 le 15 décembre 2011) est l'occasion de faire le point sur la situation financière de notre commune et ensuite de discuter des orientations budgétaires pour 2012 après avoir analysé le contexte international et national (source DEXIA et la lettre du financier territorial).

La préparation budgétaire 2012 s'effectue dans un contexte particulièrement tendu et empli d'incertitudes. La crise économique et financière internationale, et à laquelle n'échappe pas la France, aura nécessairement des conséquences sur notre budget.
Nous serons confrontés dans les mois à venir à des mutations profondes et probablement durables. Cela signifiera des efforts pour tous. Penser ou faire penser que seul l'autre sera concerné par le redressement du pays est une illusion. Les collectivités, de toute taille, auront nécessairement leur part à assumer.

Dans quelle proportion et selon quelles modalités serons-nous impactés ? C'est toute l'incertitude qui pèse sur notre travail de mise en place du budget 2012. Quelles seront nos marges de manœuvre ? Comment évolueront les dotations de l'Etat, part importante de notre budget ? Comment s'engageront à nos côtés les autres collectivités : conseil général et conseil régional, dont les ressources sont peu dynamiques et dépendent aussi essentiellement de l'Etat ? Nous ne disposons pas de visibilité à court et moyen terme.
A cela s'ajoute de lourdes incertitudes sur les conditions et même la capacité à emprunter qu'auront les collectivités pour financer leurs investissements auprès des banques.

Il nous faut porter un **regard lucide et responsable** sur cette situation. Notre devoir est de nous préparer à faire face aux difficultés et d'anticiper leur impact sur nos actions municipales.
Par conséquent, si nos ressources devaient diminuer nous serions amenés à établir des priorités. Ce ne sera pas simple, mais indispensable. La priorité numéro 1 sera l'investissement.

Cet effort d'investissement nécessitera de poursuivre une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, et peut-être de renoncer à certaines actions moins prioritaires, afin de dégager le plus de marges de manœuvre possible pour investir.

Investir c'est soutenir l'emploi d'aujourd'hui et préparer la ville de demain.
Investir c'est soutenir l'activité dans la ville, c'est permettre aux entreprises locales de maintenir ou créer de l'emploi, c'est ainsi donner plus de chances aux habitants du territoire d'avoir un emploi.

Cet effort d'investissement sera mené avec une contrainte supplémentaire mais assumée, à savoir de ne pas augmenter les taux des taxes locales, conformément à nos engagements respectés depuis 2008.

En 2012, **les opérations ne seront donc lancées que lorsque nous aurons obtenu la garantie de l'accès à l'ensemble des financements nécessaires et la garantie de conditions satisfaisantes de ces financements**. En cas de difficultés, nous lancerons ces investissements selon l'ordre de priorité que nous aurons défini et les autres opérations inscrites au budget devront alors être décalées dans le temps.

Bien entendu, nous **garantirons toujours la meilleure qualité possible des services publics** qui dépendent de la Mairie et de ses Régies. Aucun choix ne sera fait en direction de la diminution de cette qualité.

Le contexte économique international et national

(au 14/11/2011)

1. Le contexte international et national

1.1 Contexte international: une reprise encore fragile

Aux États-Unis, la croissance du produit intérieur brut (PIB) ne dépasserait pas 1,5 % en 2011. L'investissement et la consommation privée ne retrouveraient pas de dynamisme avant la fin de l'année, dans un contexte plus général d'incertitude des finances publiques. La croissance de **la zone euro** a subi un fort ralentissement au 2ème trimestre 2011 (+ 0,2 %, contre + 0,8 % au premier trimestre). Pour le reste de l'année, l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines pèserait sur le moral des acteurs économiques, portant la croissance du PIB sur une année à + 1,6 % (contre +1,8 % en 2010). Pour 2012, le RESF anticipe un niveau de croissance légèrement moindre (+ 1,4 %) et depuis jeudi 10 novembre, la commission européenne a révisé fortement à la baisse la prévision (+0.5%).

1.2 Contexte national

I - Produit intérieur brut

Croissance atone

En France, la progression du PIB est nulle au 2ème trimestre 2011. D'après l'Insee, un rebond léger et de courte durée serait observable au 3ème trimestre, permettant d'atteindre une croissance annuelle de 1,7 % pour l'année 2011 selon le consensus des économistes, en légère accélération par rapport à 2010 (+ 1,5 %).

En 2012, le taux de croissance du PIB s'établirait à 1 %. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large, de 0,0 % à + 2,5 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur la croissance. Toujours depuis jeudi 10 novembre, la commission européenne prévoit +0.6%. L'investissement pourrait être affecté, par un durcissement des conditions d'accès au crédit et, la consommation des ménages, par les effets de rigueur budgétaire.

II - Inflation

Légère reprise de l'inflation

En France, les prix à la consommation connaîtraient une progression de 2,0 % en 2011, après + 1,5 % en 2010. Cette reprise de l'inflation, qui conserverait toutefois des proportions modestes, est principalement imputable à la hausse des prix alimentaires. En 2012, l'inflation s'établirait à + 1,7 %.

III - Consommation privée

Reprise timide de la consommation privée

La consommation des ménages français accélérerait légèrement en 2012 (+ 1,1 % selon le consensus des économistes, après + 0,7 % en 2011). Cette reprise reste

néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi et à l'impact des mesures de rigueur budgétaire.

IV - Investissement productif

Contraction de l'investissement productif

Après la reprise observée en 2011 (+ 5,2 %), l'investissement productif pourrait se tasser en 2012 (+ 3,6 %), dans un contexte de fortes incertitudes sur les perspectives d'activité et les conditions d'accès au crédit. L'investissement productif étant par nature une composante volatile, les prévisions oscillent entre + 1,1 % pour les plus pessimistes, à + 6,9 % pour les plus optimistes.

2. Les prévisions pour les finances publiques

Les grandes orientations des finances publiques sont présentées dans le Rapport économique, social et financier (RESF) associé au projet de loi de finances (PLF) pour 2012.

Le Gouvernement s'engage à ramener le déficit public à 5,7 points de produit intérieur brut (PIB) en 2011 et à atteindre 4,5 % du PIB en 2012, 3 % en 2013 (limite fixée par le critère de Maastricht), 2 % en 2014 et 1 % en 2015.

La stratégie pluriannuelle de réduction du déficit s'appuie sur deux axes :

- réduction des dépenses
- augmentation de la fiscalité

Monsieur Jean-Pierre PINTO : C'est sur la réduction des dépenses, que nous collectivités locales seront impactées. Ca veut dire moins de redistribution pour les collectivités.

3- La dette publique

Résultat de l'empilement des déficits publics antérieurs, la dette publique au sens de Maastricht augmente et atteint ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques, 85,5 % du PIB en 2011, après 82,3 % en 2010, soit une hausse de plus de 3 points de PIB en 2011.

D'après les prévisions inscrites dans le RESF, après un pic à 87,4 % du PIB en 2012, la dette publique devrait décroître pour s'établir à 87,3 % du PIB en 2013, puis 86,2 % en 2014 et 84,1 % au terme de la période de programmation, ce qui reste considérable. En 2012, pour la première fois, la charge de la dette sera le premier poste budgétaire de l'État.

Il est à noter que l'impact sur la dette publique française des plans d'aide à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal représente 1,4 point de PIB supplémentaire en 2011 et 1,9 point de PIB en 2012.

Pour rappel, en 2010, la dette des administrations locales atteignait 8,3 % du PIB et représentait environ 10 % de la dette publique.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Ce n'est donc en aucun cas la dette des collectivités qui impacte, dans tout les cas dans une partie faible, la dette publique de la France.

Les dotations de l'État aux collectivités locales

Les concours financiers de l'État en 2012 par rapport à 2011

En million d'euros

Libellés	2011	2012	Evolution
Dotation Globale de fonctionnement	41 380	41 380	0,00%
Compensations exonérations	3 352	3 230	-3,64%
Autres dotations (Dotation décentralisation, …)	1 621	1 664	2,65%
Total prélèvement sur recettes	**46 353**	**46 274**	**-0,17%**
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	1 513	1 513	0,00%
Dotation équipement territoires ruraux	616	616	0,00%
DGD formation professionnelle	1 702	1 702	0,00%
Autres dotations	416	407	-2,16%
Enveloppe stabilisée des concours de l'Etat	**50 600**	**50 512**	**-0,17%**
FCTVA	6 040	5 507	-8,82%
Dotation de compensation de réforme de la Taxe professionnelle	2 530	2 944	16,36%
Garantie de reversement au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle	419	419	0,00%
Amendes de police	657	662	0,76%
Subventions diverses	2 136	1 945	-8,94%
Contrepartie de divers dégrèvements législatifs	11 128	10 310	-7,35%
Divers	139	20	-85,61%
Total transferts financiers de l'Etat	**73 649**	**72 319**	**-1,81%**

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Ce que je suis en train de vous dire là, ne sera véritablement validé le 31 décembre, il reste donc encore un mois et demi, et il peut donc encore y avoir des changements importants, pour tenir compte de la réalité.

Les principales dispositions financières concernant les collectivités locales

Toutes les dispositions décrites ci-après sont encore provisoires et pourront être amendées au cours des discussions parlementaires qui ont débuté le 18 octobre et se poursuivront en novembre et décembre. Le texte de loi définitif sera voté fin décembre 2011.

En ce qui concerne les dotations, la mesure la plus importante inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2012 intéressant les collectivités locales porte sur la reconduction de **la stabilisation en valeur des concours financiers de l'État aux collectivités locales.**

Ce gel traduit la contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics.

Côté recettes fiscales, la principale disposition du PLF pour 2012 est celle précisant **les modalités de fonctionnement du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC).**

I - Les concours financiers de l'État

Stabilisation des concours financiers

Évolution de la DGF

Comme en 2011, le montant de la DGF, principale dotation de l'enveloppe normée, est fixé en loi de finances. Son évolution ne fait donc plus l'objet d'une indexation (que ce soit sur l'inflation prévisionnelle ou sur la croissance du PIB).
Afin de couvrir les sommes nécessaires à la progression mécanique de certaines composantes (accroissement de la population constaté par le recensement et progression de l'intercommunalité) et afin de préserver la progression des dotations de péréquation, le montant mis en répartition pour 2012 a été fixé à 41,469 milliards d'euros (+ 0,2 %), puis ramené à 4,380 milliards, (+0.0%).

Stabilisation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement

Les dotations de fonctionnement de l'enveloppe normée sont normalement indexées sur la progression de la DGF, tandis que les dotations d'investissement évoluaient jusqu'en 2008 selon le taux de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (FBCF).

Afin de respecter la stabilisation en valeur de l'enveloppe des concours financiers, tout en limitant la minoration appliquée aux compensations d'exonérations fiscales, les montants de ces dotations sont stabilisés en valeur par rapport à 2011.

Évolution des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale

Afin de permettre le gel en valeur des concours financiers de l'État aux collectivité locales, certaines compensations fiscales jouent le rôle de variables d'ajustement et absorbent à ce titre les baisses nécessaires à l'évolution positive des autres dotations. Ainsi, sur un total de 3,2 milliards d'euros de compensations d'exonérations, 1,2milliard d'euros fait l'objet d'une minoration (- 14,5 % par rapport aux prévisions d'exécution 2011).

Augmentation des dotations de péréquation (DSUCS et DSR)

Le PLF pour 2012 prévoit que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) augmente de 60 millions d'euros (soit + 4,6 % par rapport à 2011), et que la dotation de solidarité rurale (DSR) croisse de 39 millions d'euros (soit + 4,6 %).

II- Mesures fiscales

Nouveau mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal

Création du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)

La LFI 2011 (article 125) prévoyait la mise en place, à compter de 2012, d'un fonds de péréquation des recettes fiscales des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des communes, et en fixait les principales caractéristiques :
• objectif de ressources correspondant à 2 % des recettes fiscales des EPCI et communes, à l'horizon 2015 ;

• un prélèvement et un reversement en fonction du potentiel financier (élargissant ainsi pour la première fois à l'ensemble du bloc communal l'utilisation de cette mesure de la richesse) ;
• un reversement se faisant par le biais des EPCI (dans le cadre d'une couverture quasi-totale du territoire par l'intercommunalité), avec en suspens la question des communes isolées ;
• le maintien d'un fonds propre aux communes d'Île-de-France, dans la continuité du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF).

Comme le prévoyait la LFI 2011 un rapport a été remis au Parlement par le Gouvernement, après avis du Comité des finances locales (CFL). Ce rapport sert de base à la rédaction du présent article. L'article 58 du PLF 2012 pose ainsi les modalités de fonctionnement du FPIC à partir de 2012.

FPIC : volumes en jeu

Le volume de ressources transitant par le fonds fera l'objet d'une montée en charge linéaire, pour atteindre 2 % des recettes fiscales du secteur communal, soit une évaluation d'un milliard d'euros en 2015 (250 millions d'euros en 2012, 500 millions d'euros en 2013 et 750 millions d'euros en 2014).

Chaque ensemble intercommunal ou commune isolée est comparé aux autres ensembles intercommunaux ou communes isolées de sa catégorie démographique.

Sont contributeurs au fonds les ensembles intercommunaux dont le PFIA par habitant est supérieur à 90 % du PFIA agrégé moyen par habitant de son groupe démographique. De même, sont contributrices les communes isolées dont le PFI par habitant est supérieur à 90 % de ce même PFIA moyen. L'utilisation de cette moyenne abaissée a pour but de fournir une large assiette de contributeurs au FPIC.

Une fois le nombre de contributeurs ainsi défini, le montant à prélever (250 millions d'euros en 2012, un milliard en 2015) est réparti entre eux en fonction de l'écart relatif de leur PFIA par habitant (PFI/habitant pour les communes isolées) par rapport à 90 % du PFIA moyen par habitant de leur groupe démographique.

Par la suite, au sein de chaque ensemble intercommunal, l'effort de prélèvement est réparti entre l'EPCI et les communes membres en fonction de leur richesse fiscale, définie comme l'ensemble des ressources servant au calcul du potentiel fiscal, diminué, pour les EPCI, des attributions de compensation versées aux communes membres.

Cependant, le prélèvement peut être réparti différemment, en fonction de critères fixés librement par délibération du conseil de l'EPCI à l'unanimité avant le 30 juin de l'année.

Pour chaque type de contributeur (EPCI, commune membre ou commune isolée), le montant prélevé (au titre du FPIC et du FSRIF) ne peut excéder 15 % de ses recettes fiscales.

Le budget communal
Analyse rétrospective

Soldes intermédiaires de gestion de 2006 à 2010 et Principaux postes budgétaires en fonctionnement

Libellés	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes de fonctionnement					
Contributions directes	10 835 299	11 576 481	11 890 018	12 228 182	12 500 534
Compensation Etat + FDPTP	917 143	895 972	859 534	763 397	757 136
Dotation Globale de Fonct.	6 380 990	6 463 586	6 533 756	6 515 808	6 455 505
Dotation Solidarité Urbaine	695 317	730 083	741 764	741 764	741 764
Attribution de compensation	6 371 471	6 371 471	6 371 471	6 371 471	5 635 036
Dotation solidarité communautaire	0	0	0	0	0
Autres recettes	6 940 018	7 255 792	7 045 494	6 946 195	7 684 987
TOTAL RECETTES	**32 140 238**	**33 293 385**	**33 442 037**	**33 566 818**	**33 774 962**
Dépenses de fonctionnement					
Frais de personnel	16 674 024	17 639 434	18 138 727	18 556 660	18 460 330
Contingent incendie	1 126 410	1 138 442	1 157 763	1 147 724	1 184 366
Subvention association	1 032 168	1 129 835	1 350 391	1 298 575	1 183 797
Subvention CCAS	1 030 000	1 030 000	300 000	967 000	1 100 000
Autres dépenses	8 463 186	8 401 392	8 579 977	8 631 824	8 924 056
TOTAL DEPENSES	**28 325 787**	**29 339 104**	**29 526 858**	**30 601 783**	**30 852 549**
Résultat brut ou épargne de gestion	**3 814 450**	**3 954 281**	**3 915 179**	**2 965 035**	**2 922 413**
Intérêts de la dette	1 039 832	1 181 697	1 305 554	1 186 355	1 017 100
Epargne Brute ou Capacité d'Autofinancement Brute	**2 774 618**	**2 772 584**	**2 609 625**	**1 778 680**	**1 905 313**
Remboursement capital	2 458 124	2 619 104	2 035 840	1 699 805	1 618 812
Epargne Nette	**316 494**	**153 479**	**573 785**	**78 875**	**286 501**

Alors que le taux de la fiscalité a augmenté de 30 % entre 2001 et 2007, il est intéressant de constater, que depuis 2008, la Municipalité n'a pas augmenté la fiscalité et tient donc ses engagements électoraux.

Concernant les subventions, il faut prendre en compte 130 000 € qui ont été versés en 2009 comme subvention exceptionnelle. Ainsi, à périmètre constant, l'augmentation est de 15 222 € entre 2009 et 2010.

La fiscalité : taux inchangés depuis 2008

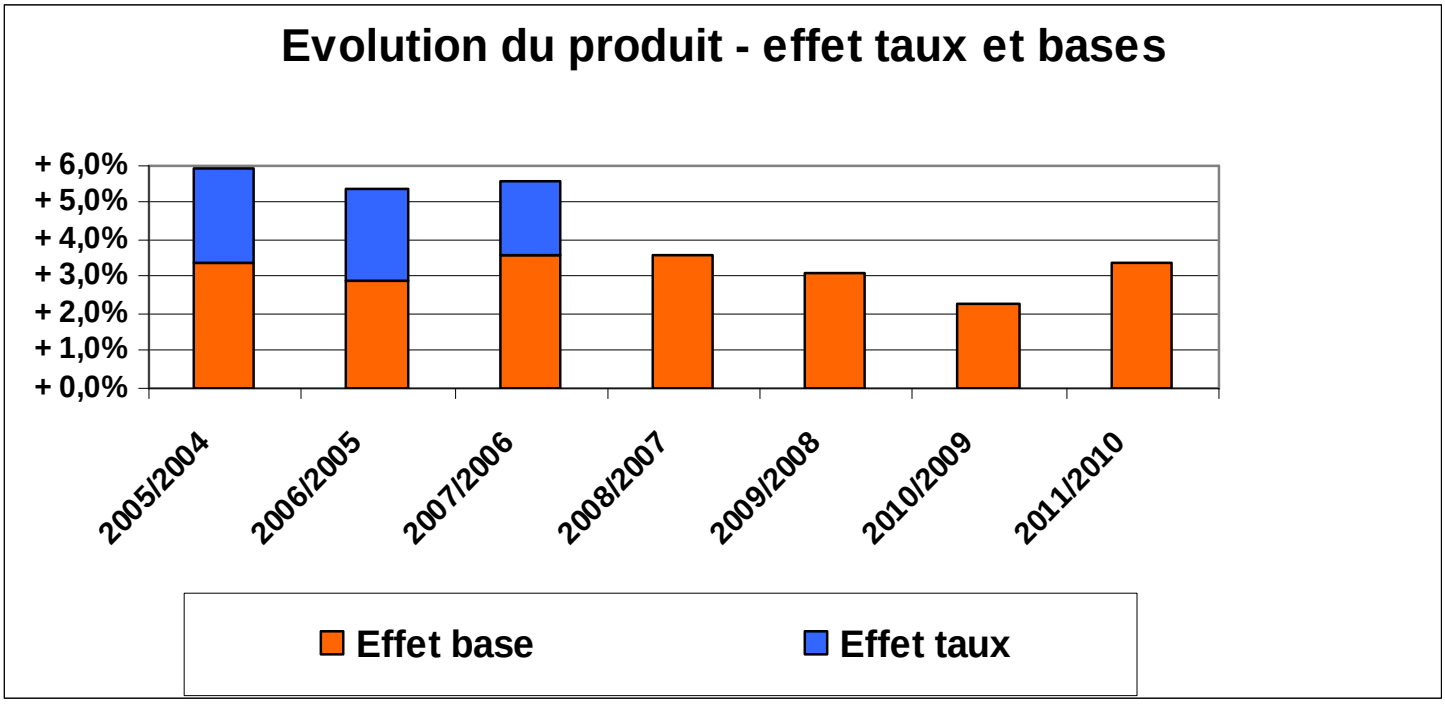

Notre fiscalité n'évolue qu'en fonction de l'effet base, + 3,6% en 2008, + 3,1% en 2009, +2,3% en 2010 et + 3,41 % en 2011.
Ainsi, l'effort fiscal est passé entre 2008 et 2011 de 1,40 à 1,346 . Ce qui signifie qu'en 2008, le contribuable montois payait 40 % de plus que la moyenne nationale. En 2011, ce pourcentage est de 34,60 %. Notre engagement de ne pas augmenter les taux permettra de rééquilibrer l'effort fiscal de nos citoyens.

L'investissement 2011 : 10 954 452 € - Un investissement 2011 qui soutient l'activité économique.

Budgets	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (réalisation au 07/11/2011)
Ville	5 076 076	5 328 738	6 457 396	6 767 374	6 427 661	5 308 511	6 365 757
Régie Eaux	651 895	840 971	1 166 586	872 578	1 301 297	1 074 376	772 924
Assainissement	667 169	608 475	621 768	947 709	765 344	860 953	647 789
Géothermie				102 206	103 946	172 584	30 532
Pompes funèbres	40 141	4 800	54 402	99 720	13 747	71 175	77 832
Crématorium							6 875
Parking Midou	20 008	2 240	0	0	0	0	6 394
Madeleine	0	0	0	0	0	17 963	0
Self Bosquet					27 470	9 722	0
ZAC Peyrouat							616 663
ANRU					291 986	1 767 885	2 429 686
Budget Principal + budgets annexes	6 455 289	6 785 224	8 300 152	8 789 588	8 931 451	9 283 169	10 954 452

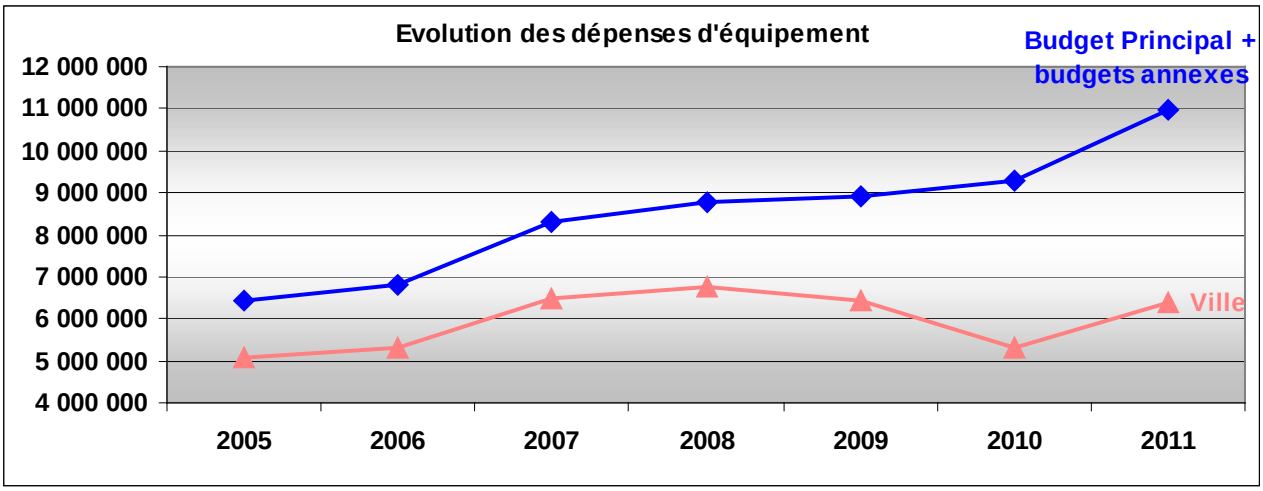

Depuis 4 ans nous avons fortement augmenté le montant de nos investissements par rapport à 2007.
A ce jour, le taux d'engagement en investissement est de 85 %.

La dette : 40 567 000 €

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Encours de dette	26 791	27 783	30 064	33 038	35 085	35 571	40 567

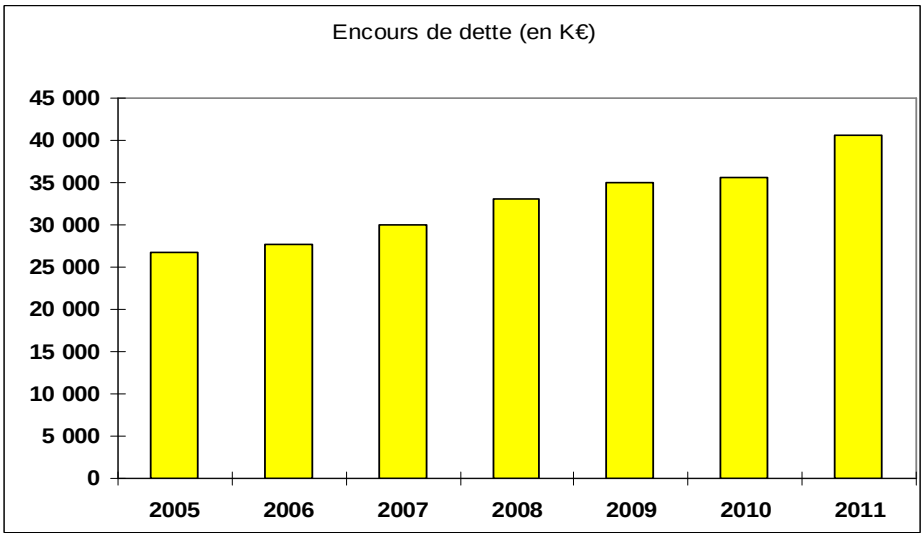

Encours prévisionnel de dette par habitant au 31/12/2011*	
Mont de Marsan	Communes même groupe démographique
1 262	**1 159**

* Sources Ministère Intérieur BP 2011

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Pour bien comprendre la dette de 2011, vous l'avez compris tout à l'heure à compter du mois de septembre, les collectivités locales n'étaient pas sûr de pouvoir financer la totalité des investissements de l'année 2011. Soit les banques étaient en grande difficulté, DEXIA, soit il n'y avait pas de liquidité, soit il y avait un peu des deux. Ce que nous avons fait à Mont de Marsan, c'est que nous avons anticipé dans la mesure du possible, cette difficulté. Nous avons fait rentrer l'emprunt ou alors nous avons contracté l'emprunt pour la totalité des sommes qui étaient engagées pour être sûr de pouvoir les payer au 31 décembre 2011. Au moment où je vous parle, nous sommes certains de pouvoir tout payer. Le dernier emprunt va rentrer le 15 novembre et il est déjà signé. Nous avons fait rentrer, chose que nous n'avons pas fait auparavant, des sommes en emprunt dont nous n'avons pas besoin de suite, mais pour être sûr d'avoir des taux intéressants, et là le dernier qui va rentrer au mois de décembre, nous allons avoir un taux fixe à

moins de 4%. Ce sera impossible et inimaginable à partir de 2012. Nous avons donc avec les services financiers demandé à plusieurs institutions bancaires, si elles pouvaient nous prêter. Nous avons demandé plus que le besoin réel de la ville pour la simple année 2011. Je suis donc en mesure de vous dire qu'avec ces quarante cinq millions de dette, donc cinq millions de plus que l'année dernière, il y a déjà le financement du premier trimestre 2012. Ensuite c'est le jeu, vous l'avez compris, on lance une opération si et seulement si, nous avons les financements, et si également les financements sont acceptables. Des emprunts à 5.5% sur quinze ans, ça nous amène réellement un impact de plus de deux cent à trois cent mille euros par an. Ce n'est donc pas possible à mon sens et d'autant pas possible que nous ne finançons que des investissements pérennes, autrement dit lorsque nous enfouissons les réseaux, pour prendre un exemple, ce n'est pas pour les refaire quinze ans après ou vingt ans après puisque nous les finançons à vingt ans. Lorsque nous sommes en train de requalifier les Berges, ce n'est pas non plus pour d'ici quinze ans les refaire. Ce sont des investissements à long terme, qui ne doivent pas à mon sens ou dans une petite mesure par des emprunts à quinze ans. Voilà l'explication des quarante millions que l'on peut difficilement comparer à 2010, parce que dans ces problématiques 2010, nous n'avions financé que 70% des investissements, le reste étant projeté sur 2011. Voilà la stratégie mise en place par la ville, sachant que nous allons encore demander, et ce chiffre va encore évoluer, parce que vous avez vu que l'Etat à injecté trois milliards d'euros au niveau des accessions bancaires pour pouvoir prêter aux collectivités, et notamment au niveau de la caisse des dépôts, il y a des conditions qui deviennent intéressantes. C'est à dire que nous pouvons emprunter cette année et ne prendre la somme que l 'année prochaine. Nous n'aurions même pas besoin d'avoir en trésorerie cet emprunt, contrairement à ce qui se fait par DEXIA. DEXIA, accepte le financement, accepte l'emprunt, mais nous sommes obligés de le prendre avant le 31 décembre 2011, même si les besoins ne s'expriment pas avant mars 2012. Là, la petite fenêtre ouverte par la Caisse des Dépôts, c'est que nous pouvons jusqu'au 31 décembre contracter un emprunt et pouvons le faire rentrer en trésorerie jusqu'au 30 mars, de mémoire, 2012, c'est donc intéressant de pouvoir le décaler. C'est une nouveauté, et vous comprenez bien que les collectivités souhaitent se positionner sur ce type de prêt, d'autant plus que ce prêt, le taux de marge reste encore acceptable. Je vous parle de taux fixes mais si on rentre sur des taux variables, actuellement les marges sont à 3%, c'est à dire que c'est 3% qui vont durer sur la durée du prêt sur quinze ans. A ces 3% il faut rajouter le taux d'intérêt. Même si le taux d'intérêt est faible, et actuellement à mon sens il est relativement faible, le coût ce n'est pas le taux d'intérêt, le coût c'est la marge prélevée par les institutions bancaires. Pour mémoire, il y a moins de deux ans, la marge était entre 0.3 et 0.5% et nous sommes actuellement à 3%. La perte des trois A par la France en une semaine à augmenté le taux de marge de un point. Les taux d'intérêts payés par la France sont de 1.7% ce que l'on appelle aussi 170% de points de base supérieur aux taux de l'Allemagne alors que l'Allemagne a les trois A comme la France. Tout ça il faut le payer, donc soit l'Etat réduit ses dépenses ou augmente les taux de fiscalité, d'où toujours un impact sur les collectivités. Voilà où nous en sommes sur la façon de travailler à Mont de Marsan, on a fait rentrer de l'emprunt, chose que l'on aurait pas fait les autres années parce que l'on aurait attendu d'avoir réellement la facture pour pouvoir faire rentrer l'emprunt. Nous avons aujourd'hui anticipé et avons des taux inférieurs à 4% en taux fixes.

L'encours de la dette a augmenté en 2008 et 2009 de 5 millions d'euros en raison du montant important des investissements reportés de 2007 sur 2008 et 2009. Ces Reports 2007 ont été financés principalement par de l'emprunt en raison de la faiblesse des subventions.

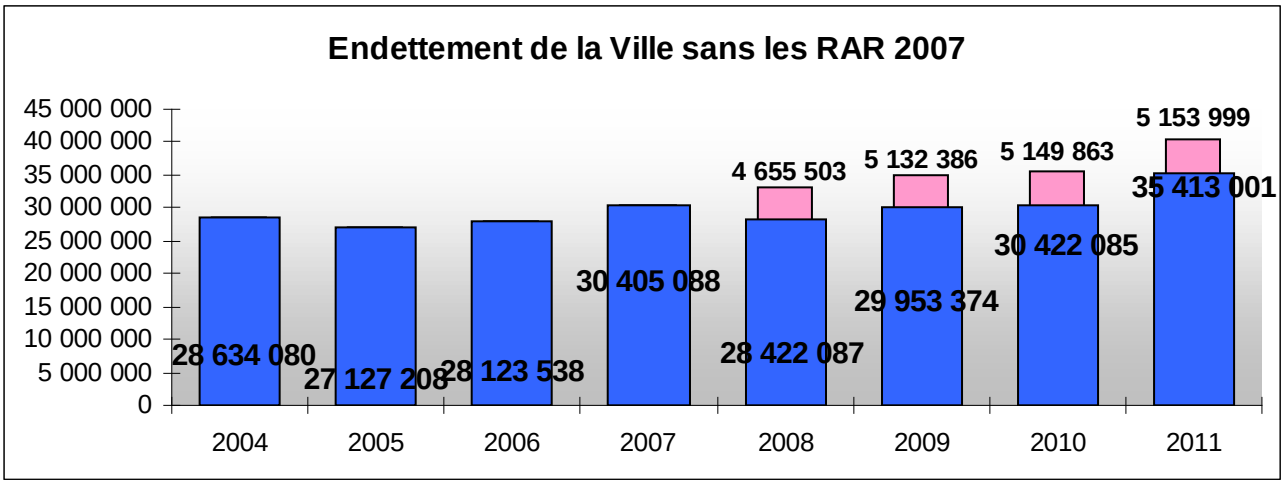

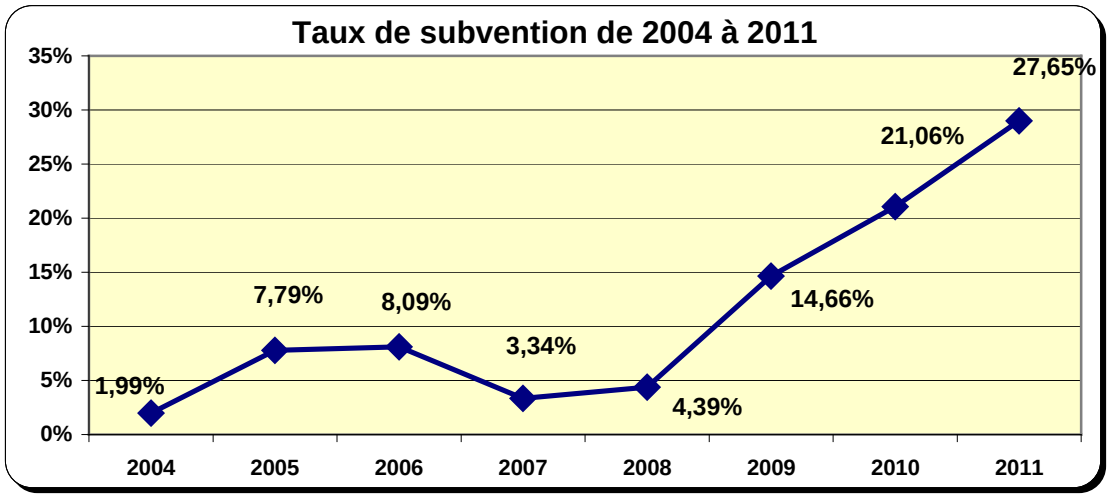

Le taux de subvention a évolué très favorablement à compter de l'année 2009 pour atteindre 21 % en 2010 contre 3,34 % en 2007 et atteindra 27.65 % en 2011.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : 07 Un quart de nos réalisations sont subventionnés.

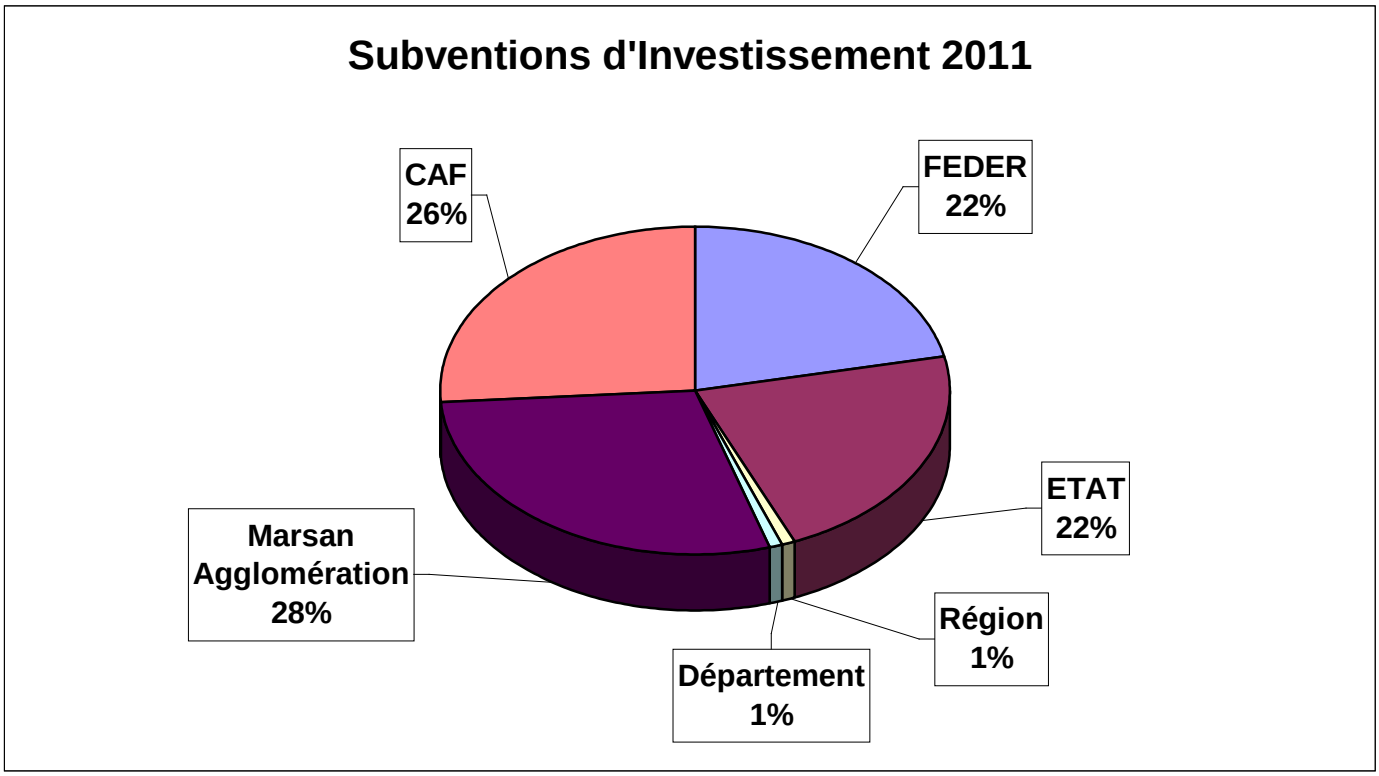

Principaux ratios	Mont de Marsan 2010	Moyenne nationale 2010 de la strate	Ecart
Potentiel financier par habitant	887,47	1 038,13	-14,51%
Effort fiscal	1,346	1,28	4,99%
Revenu par habitant	11 698,69	13 655,00	-14,33%
Produit fiscalité directe par habitant dont :	389,00	506,00	-23,12%
- Taxe d'habitation par habitant	199,00	217,00	-8,29%
- Taxe foncier bâti par habitant	188,00	283,00	-33,57%

Source : Ministère des finances

Le potentiel financier de la Ville est largement inférieur à la moyenne nationale. Cela explique l'effort fiscal qui est supérieur à la moyenne pour obtenir des services publics locaux de qualité. Toutefois, en raison de la faiblesse de nos bases d'imposition, le montant des impôts payé par habitant est très fortement inférieur à la moyenne nationale (- 23 %).

Les orientations budgétaires pour 2012

Tableau synthèse section fonctionnement

BP 2012			
Libellés dépenses		**Libellés recettes**	
Charges à caractère général	**0,50%**	**-4,00%**	**Produit des services et ventes**
Charges de personnel	**0,50%**	**4,00%**	**Impôts et taxes (Hors DSC)**
Subventions versées	**-3,30%**	**0,00%**	**Atténuations de charges**
Charges financières	**15,00%**	**-5,00%**	**Autres prodts gestion courante**
Charges exceptionnelles	**5,00%**	**-1,60%**	**Dotations subventions reçues**
		0,00%	**DSC**

Le budget de fonctionnement approchera les 35 millions d'euros en dépenses réelles

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Impôts et taxes plus 4%. Vous vous souvenez les taux n'augmentent pas. Pour nous ces 4% c'est un pari sur l'avenir, augmentation de la population puisque je vous rappelle que la population de 2012 sera celle de 2008, en termes de recensement INSEE et la population entre 2005 et 2008 n'a fait que baisser. Comme la dotation de l'Etat dépend du nombre d'habitants, elle n'a fait que baisser depuis trois ou quatre ans. Nous pensons que la population va augmenter ce qui va favoriser nos recettes. La revalorisation des bases, la
rumeur lance plutôt 1.8, l'inflation étant de 2%, ça peut rester logique.

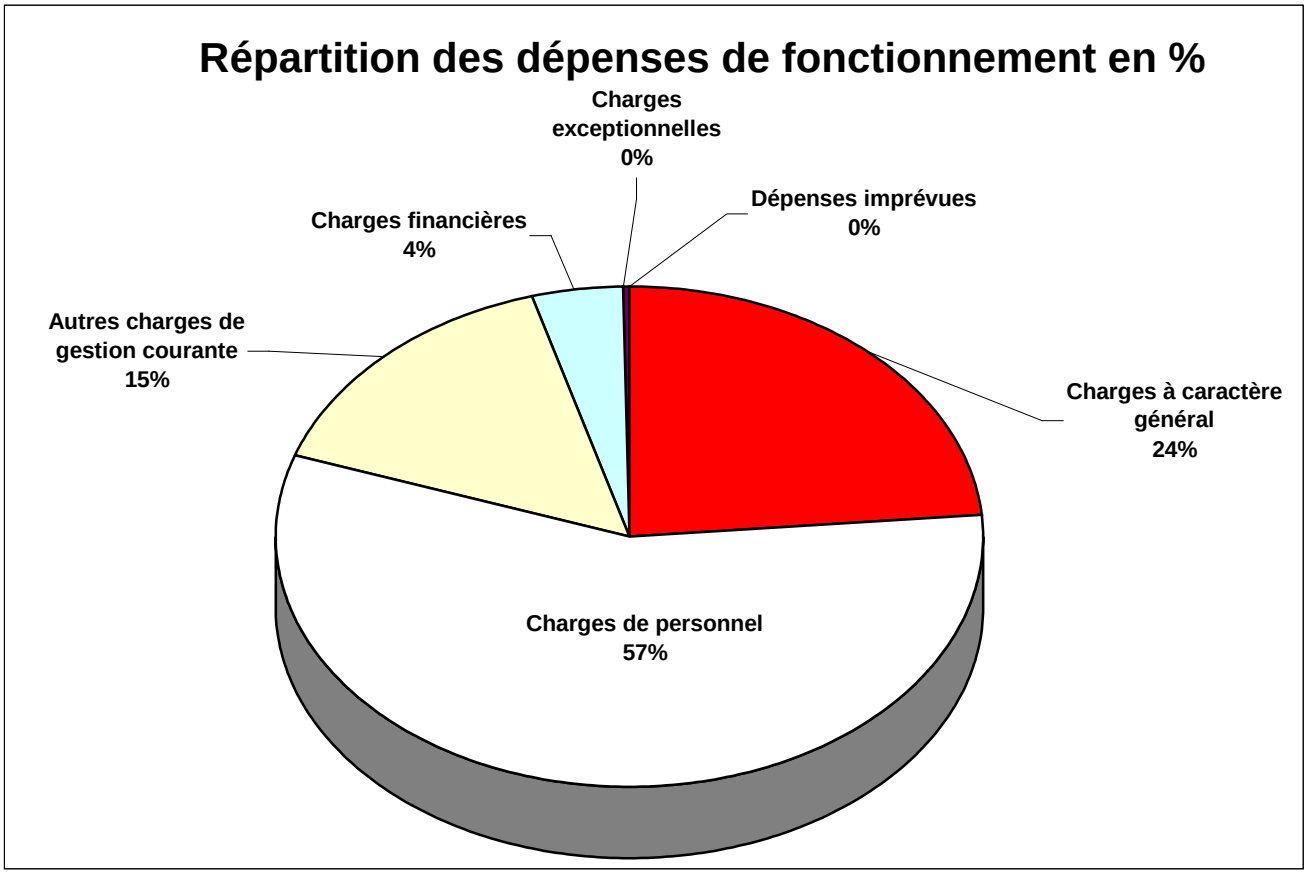
Répartition des dépenses de fonctionnement en %
Charges exceptionnelles 0%
Dépenses imprévues 0%
Charges financières 4%
Autres charges de gestion courante 15%
Charges à caractère général 24%
Charges de personnel 57%

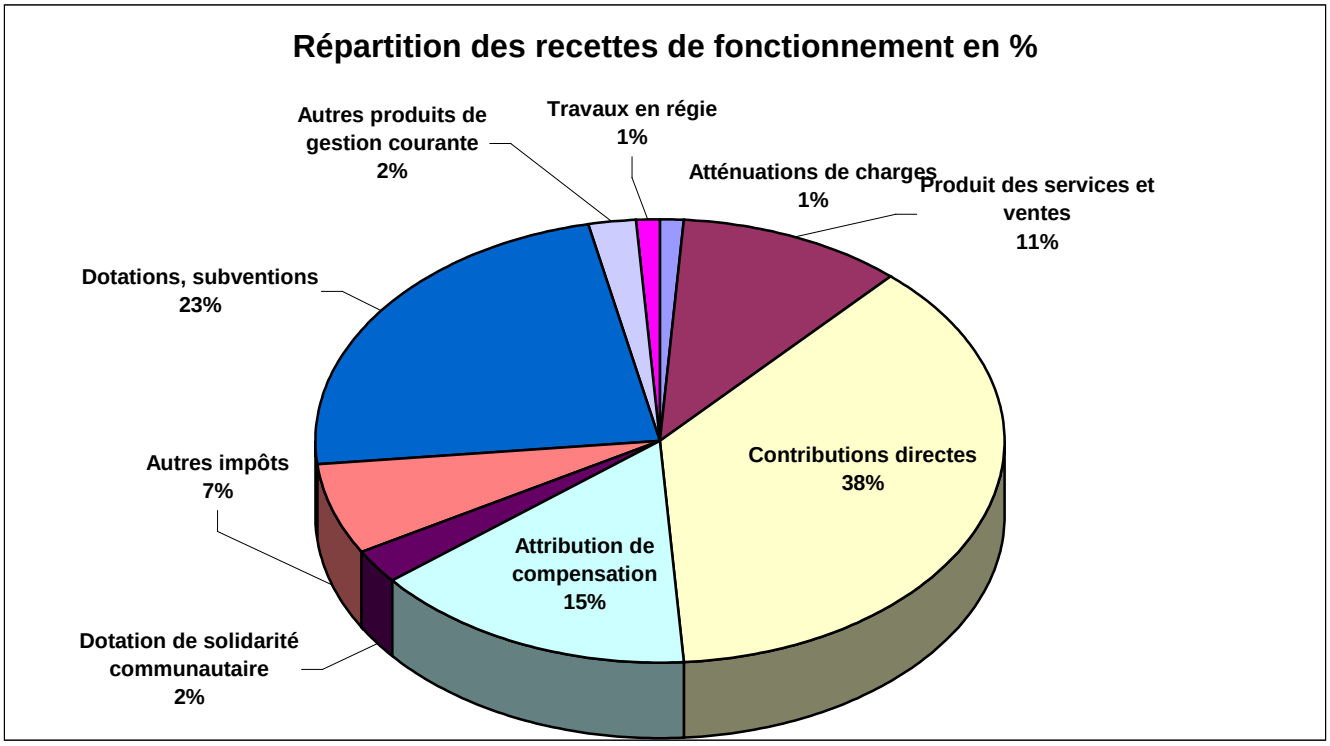
Répartition des recettes de fonctionnement en %
Autres produits de gestion courante 2%
Travaux en régie 1%
Atténuations de charges 1%
Produit des services et ventes 11%
Dotations, subventions 23%
Autres impôts 7%
Contributions directes 38%
Attribution de compensation 15%
Dotation de solidarité communautaire 2%

L’investissement

Comme les années précédentes, nos politiques en 2012 s’articuleront autour des axes majeurs que sont : la solidarité, le renouvellement urbain ; les écoles et la petite enfance ; le cadre de vie et l’embellissement de la Ville ; l'environnement, le développement durable ; le sport, la culture et l’animation.
La majorité des projets sont désormais lancés ou prêts à l’être. L’enjeu pour 2012 sera de dégager ou préserver les moyens pour poursuivre ces projets dans le meilleur calendrier possible. La responsabilité budgétaire implique que chaque projet ne sera lancé que lorsqu’il sera financé dans des conditions lisibles et cohérentes.
A ce stade des orientations budgétaires, nous établissons donc de véritables orientations et objectifs qui s’inscrivent dans le cadre de notre projet de ville. Il n’est pas possible à ce jour de prévoir ou garantir leur entière réalisation sur une année.

I. Un projet de ville global : les grands chantiers d’avenir

Cadre de vie et embellissement de la ville, rénovation urbaine du quartier Nord, redynamisation du centre-ville, aménagements de groupes scolaires, installations sportives, complexe funéraire… notre feuille de route pour 2012 s’inscrit dans la continuité.

- **Berges :**

Le plus symbolique de ces projets et de la volonté de redonner son attractivité à Mont de Marsan est certainement **« Rivières dans la Ville »** : la 1ère phase comprenant la place De Gaulle et le pont Gisèle Halimi a été traitée en 2011. Ce projet sera poursuivi en 2012 par l’aménagement de la cale de l’abreuvoir et de la partie entre le pont Gisèle Halimi et le pont des Droits de l’homme.

Ce projet prioritaire s’inscrit par ailleurs pleinement dans notre politique en faveur du centre-ville.

- **Centre-ville :**

La question de la modernisation de leur centre-ville est l'enjeu majeur de toutes les villes comparables à Mont de Marsan. Partout les mêmes problématiques se posent, et les réponses à y apporter doivent concilier vision à long terme et préoccupations quotidiennes.
Cela n'est jamais simple. Il est donc important de bien préparer cette mutation et d'envisager une action sur tous les leviers.
Requalification de l'espace public, propreté urbaine, habitat, voies de circulation, transports en commun... sont autant de domaine dans lesquels la municipalité et le Marsan Agglomération agissent de concert.
En 2012, nous poursuivrons les chantiers lancés dans l’ensemble de ces directions.

- **Voirie :**

La voirie de Mont de Marsan est dans son ensemble vétuste, inadaptée, et souvent dangereuse. Un programme de rénovation pluriannuel a donc été établi avec le Marsan Agglomération pour remédier à ces nuisances qui constituent un sujet très important pour les montois.
Le budget voirie du Marsan Agglomération a ainsi été multiplié par 3.

Cela a une incidence directe sur les finances municipales puisque nous avons fait le choix d'accompagner tous ces aménagements de l'enfouissement et de la rénovation des réseaux, en même temps que le renouvellement du mobilier urbain, l'amélioration de l'éclairage public et l'aménagement de pistes cyclables sécurisées (à chaque fois que cela est possible).

En 2012, les grands chantiers concerneront le boulevard de la République, les boulevards d'Haussez et du Harbaux, les avenues Vives Labarde et Vincent Auriol, les avenues de la Gascogne et l'avenue Albert Camus, ou encore éventuellement la rue Henri Duparc.

- **Le renouvellement urbain :**

L'année 2012 sera celle du début de la reconstruction du futur **éco-quartier du Peyrouat**. Comme un symbole, le **pôle éducatif** (crèche et bibliothèque) ouvrira ses portes début janvier.
L'ensemble du réseau de chaleur (géothermique) sera construit, la viabilisation de tous les espaces publics de l'ouest de la ZAC sera lancée. Cela en vue de la construction de logements sociaux (90) dont les permis seront tous déposés cette année, et de logements dits classiques (en fonction de leur vitesse de commercialisation par les opérateurs).
Le déplacement et la requalification du camp du Rond entrera également dans une phase opérationnelle avec la réalisation du permis d'aménager et les travaux de réseaux et voirie.

- **Enfance, sport, jeunesse :**

La **reconstruction du groupe scolaire Saint-Médard** sera prête à être lancée pour l'été 2012. Elle est prévue pour s'effectuer sur 2 années scolaires afin de garantir la qualité de l'enseignement et de l'accueil des enfants pendant la période des travaux.

Sur le plan du sport et de la jeunesse, comme l'équipe municipale s'y était engagée dans son programme électoral, la construction d'un **street-park** (skate-park et piste de BMX) sera réalisée sur le site de Nahuques. Prévue en 2011, elle ne pourra être réalisée qu'en 2012 en raison de la technicité du chantier et de la disponibilité des professionnels compétents.

Nous poursuivrons enfin l'opération de réhabilitation d'envergure sur le **complexe de l'Argenté**, utilisé principalement pour le football.

- **Complexe funéraire :**

Les travaux du **futur complexe funéraire (funérarium et crématorium)** ont démarré et s'achèveront au dernier trimestre 2012. Ce nouvel équipement public est un véritable service supplémentaire offert à celles et ceux, de plus en plus nombreux,

qui font ce choix pour leurs obsèques. Cela sera donc désormais possible à Mont de Marsan, au sein d'un équipement qui respecte l'intimité des familles et qui a été conçu pour répondre à toutes les demandes des associations de crématistes.

II. L'humain et le quotidien, au cœur de nos actions :

Tous ces projets doivent se mener sans obérer les efforts pour les missions plus quotidiennes de la municipalité. Bien entendu il faudra limiter au maximum l'impact des chantiers sur les habitants, mais surtout continuer d'accompagner les montois dans des domaines aussi divers que l'action sociale, les écoles et la petite enfance, l'urbanisme, la propreté urbaine, la culture, les animations ou les Conseils de quartiers.

- **Action sociale :**

La ville de Mont de Marsan possède un parc de **logements sociaux**, gérés et attribués depuis 2008 par le CCAS. Ces bâtiments nécessitent des investissements annuels pour leur entretien et donc pour garantir les meilleures conditions de vie aux locataires. Comme chaque année, des travaux de réhabilitations complètes ou partielles à l'intérieur de ces logements seront réalisés.

La ville de Mont de Marsan poursuivra également ses efforts en matière de **handicap**. Après la signature de la charte ville/handicap, nous avons aussi été particulièrement attentifs à nos investissements pour rendre nos grands équipements accessibles :

- Après le stade Guy Boniface, la boutique culture (et ainsi la billetterie des spectacles enfin accessible), ou encore la Bibliothèque municipale les années précédentes,
- Salle Jacques Dorgambide : tribunes et accessibilités ont été entièrement retravaillés, la salle pourra désormais accueillir des compétitions handisports et offrira bien entendu tout le confort nécessaire aux spectateurs à mobilité réduite.
- Local Haltérophilie : une nouvelle salle plus moderne, plus agréable, plus adaptée mais aussi enfin accessible aux sections handisport.
- L'ensemble des rénovations de nos voiries, espaces publics et trottoirs prend également en compte l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Suite au diagnostic mené ces deux dernières années, une enveloppe significative sera mise en place pour investir dans l'accessibilité des bâtiments publics.

La ville de Mont de Marsan maintiendra son effort financier vers le CCAS afin que celui-ci puisse mener des actions toujours plus importantes auprès des populations fragiles.

- **Les écoles et la petite enfance :**

Comme chaque année, la municipalité poursuivra ses investissements pour l'entretien et la rénovation de nos écoles.

La **petite enfance** sera une fois encore au cœur de nos priorités avec l'ouverture de la **nouvelle crèche** du Peyrouat. Cette structure a été reprise en régie par le CCAS au terme d'un très important travail de transfert de personnel et de préparation de la mise en marche de ce nouveau service public.

Cette offre de 60 places ne suffira cependant pas à répondre aux besoins et nous continuerons à travailler activement aux différentes formes d'accueil petite enfance : enfants porteurs de handicap, accueil occasionnel et en horaires décalés.

La réaffectation des locaux du Manot a ouvert de nombreuses possibilités pour les activités de la crèche familiale, dans l'optique de l'éveil et du bien-être des enfants. Ces activités seront encore enrichies en 2012.

- **Urbanisme – Foncier :**

2011 aura été l'année de l'**adoption du PLU** de Mont de Marsan.
En 2012, des crédits seront encore prévus pour les acquisitions qui s'avéraient nécessaires en cours d'année.

Dans la continuité de ce qui a été engagé depuis 2010 sur l'ensemble de la commune, un effort important portera sur le renouvellement du mobilier urbain, selon la charte qui a été élaborée.

- **Conseils de quartier :**

Depuis 2009, les Conseils de quartier ont à leur disposition une enveloppe conséquente pour mener des **investissements très appréciés par les habitants**. L'enveloppe budgétaire sera maintenue en 2012.

- **Environnement - Développement durable :**

Containers enterrés : les efforts en termes de propreté urbaine se poursuivront tant au niveau humain que matériel. Après la mise en place de la 1ère tranche des containers enterrés dans le cœur de ville, une 2ème tranche sera installée en 2012.
Il s'agit là d'un progrès considérable en termes d'hygiène et de tri sélectif. Un important travail d'explication et de pédagogie tant auprès des particuliers que des professionnels doit accompagner cette avancée.

Suite au diagnostic mené en 2009 et 2010, la ville poursuivra ses investissements sur certains de ses bâtiments pour améliorer sensiblement **leur performance environnementale** et ainsi réduire leur empreinte écologique.

- **Le sport, la culture et l'animation :**

Ce sont, à Mont de Marsan peut-être encore plus qu'ailleurs, des piliers de la vie de la cité. Ville de sculpture et de culture, ville 100% sportive avec ses clubs phares et ses champions individuels mais aussi la richesse de ses très nombreux licenciés, et bien entendu ville des grandes fêtes populaires.

  - Le sport :

Comme depuis 2008, nous garderons le cap fixé : soutien financier, humain et matériel aux différentes sections sportives d'une part, et gros investissements de réhabilitation des équipements sportifs d'autre part.
Après tous les aménagements menés sur l'ensemble de nos équipements, et les opérations lourdes menées sur le stade Guy Boniface et la salle Jacques Dorgambide, le complexe de l'Argenté a vu la 1ère tranche de sa réhabilitation effectuée en 2011 avec la réalisation d'un terrain synthétique. Les efforts se poursuivront en 2012.

- La culture :

2010 et 2011 ont été des années marquantes pour la culture à Mont de Marsan. Avec une saison culturelle enfin harmonieuse au niveau de l'agglomération, mais aussi Mont de Marsan Sculptures, le succès de la saison culturelle, ou encore la formidable reconnaissance qu'a connu le musée Despiau-Wlérick.

Nous devrons poursuivre et accentuer cette dynamique en 2012. Une offre culturelle variée, proposant toute la palette du spectacle vivant, et la mise en valeur toujours plus marquée de notre musée, aujourd'hui 3ème musée d'Aquitaine.

- Animations :

Beaucoup de changements dans ce domaine depuis 2008, avec des animations nouvelles : FISE, « feria » de Noël, Téléthon… Mais aussi des évolutions profondes dans nos fêtes de la Madeleine : nouveau format, nouvelles places à thèmes, navettes et bus, verres réutilisables…La régie des Fêtes et Animations tourne à plein régime !

Comme notre ville, les animations évoluent. Et elles sont accompagnées d'événements importants pour lesquels la ville n'est pas organisatrice mais le principal partenaire : Arte Flamenco, Art et Courage, championnat de France de course Landaise, manifestations organisées par des associations ou les conseils de quartiers…

Ces efforts ont un impact budgétaire important, compte tenu des charges financières, matérielles et humaines qui y sont liées. Il faudra à l'avenir réussir le pari de continuer à entretenir cette émulation qui anime la ville, tout en maîtrisant les coûts afférents.

BUDGETS Annexes au Budget principal

Au titre des différents budgets annexes de la VILLE :

Budget annexe « Parcs de stationnement » :
Les recettes et les dépenses de fonctionnement seront sensiblement identiques au BP 2011 (200 000 €).
Il est prévu l'installation du paiement par carte bancaire au parking souterrain du Midou.

Budget annexe « Mini-halles quartier de la Madeleine » :
Ce budget sera supprimé pour 2012 et intégré dans le budget de la Ville.

Budget annexe « Régie des fêtes et animations » :
La subvention à verser au budget annexe prendra en compte les sommes complémentaires versées en décision modificative en raison de l'augmentation des contraintes de sécurité et de la prise en charge sur ce budget des frais de personnel.

Budget annexe « Rénovation Urbaine » :
C'est principalement un budget d'investissement. Le budget 2012 sera essentiellement consacré aux travaux de la ZAC Peyrouat pour environ 2 600 000 € et à l'îlot Rozanoff pour des études et des acquisitions (700 000 €).

Budget annexe « Pompes Funèbres Municipales » :
Ce budget sera sensiblement identique aux années antérieures. Il s'équilibrera à 1 000 000 €.

Budget annexe « Crématorium » :
Ce nouveau budget, créé en 2011, est uniquement un budget d'investissement. Il reprendra pour 2012, le report des travaux d'investissement 2011 sur 2012 ainsi que les subventions. Les travaux se termineront normalement en septembre 2012, ce qui permettrait, sans aléas, de démarrer l'activité en octobre 2012. Il faudra alors adopter une décision modificative ouvrant les crédits de fonctionnement.

Budgets annexes « Régie Eaux, Assainissement, Géothermie » :

Service de l'eau
Il est proposé pour 2012 un niveau d'investissement de 1 260 000 € HT environ.

Service d'assainissement
Le montant global des investissements pour l'année 2012 s'élèvera à environ 2 200 000 € HT.

Service géothermie

Il est prévu un montant d'investissement de 2 200 000 € réparti comme suit :

- 1 476 000 € : Développement du réseau primaire à partir du forage GMM1 pour alimenter
l'éco-quartier Rozanoff y compris la maîtrise d'œuvre
- 695 000 € : Installation d'une pompe à chaleur pour augmenter les échanges de chaleur à
l'hôpital Sainte Anne
- 29 000 € : divers

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Voilà, Madame le Maire et chers collègues le débat d'orientation budgétaire pour 2012 et vous l'avez compris qui s'inscrit dans des perspectives assez difficiles pour la ville mais nous nous y sommes préparés, et nous y sommes vigilants jusqu'au 31 décembre pour pouvoir ensuite vous présenter le 15 décembre un budget qui sera le plus réaliste possible. Merci.

Madame le Maire : Bien, merci Jean-Pierre PINTO pour ce long exposé. Je ferai un commentaire rapide, et Jean-Pierre PINTO l'a bien dit, nous sommes dans une situation et je ne vais pas revenir sur la situation européenne et internationale, encore que nous y sommes terriblement dépendants, mais nationale qui est particulièrement difficile actuellement. Mille sept cent milliards de dette, un déficit budgétaire encore annoncé à hauteur de cinq et quelques pour cent pour 2012, des mesures d'économies qui ont été prises au niveau national mais qui me semble être des mesures largement insuffisantes, et l'idée que les choses vont se dérouler comme cela tranquillement, peut être si la conjoncture le permet, jusqu'aux échéances électorales qui nous attendent. A mon avis nous perdons beaucoup de temps et peut être justement que la conjoncture ne nous permettrait pas d'attendre jusqu'aux échéances électorales. En tout état de cause, nous au niveau de nos collectivités territoriales, nous avons donc des incertitudes complètes en ce qui concerne nos ressources, et nous avons une certitude, ce sont les ressources fiscales, puisque nous avons voté les taux et les taux sont toujours ici les mêmes à Mont de Marsan depuis 2008, et nous avons décidé de ne pas y toucher encore une année de plus, seule l'augmentation des bases permettra d'avoir des ressources complémentaires. Ces ressources là nous les connaissons. Quant aux dotations de l'Etat, comme l'a dit Jean-Pierre tout à l'heure, jusqu'à la dernière minute et jusqu'au 31 décembre, nous ne saurons absolument pas si des décisions plus contraignantes pour les collectivités seront prises ou pas. Je crois que nous devons au niveau des collectivités, on a entendu depuis des années en boucle parler du désengagement de l'Etat, on n'associera pas tout cela à du désengagement mais je crois que cela sera un engagement de chacun, de toutes les collectivités et de tous les citoyens, à participer à l'effort de guerre qui sera demandé pour la nation, pour essayer de faire en sorte que nous puissions passer ces années en faisant le dos rond pour pouvoir mieux rebondir ensuite. Donc effectivement que les collectivités vont être mises à contribution, mais dans quelles mesures ? Pour 2012, nous n'en savons rien, et pour les années d'après nous le savons encore moins. Ce qui est inquiétant, comme l'a dit Jean-Pierre PINTO également, ce sont les difficultés à mobiliser de l'emprunt, avec des banques qui ne sont pas forcément frileuses mais certaines mal en point, qui dans tous les cas où certaines manquent de trésorerie, et certaines ayant des politiques qui ne vont pas vers les collectivités locales, puisqu'il y a un peu une défiance vis à vis des collectivités locales. Nous nous retrouvons donc comme tous avec des difficultés potentielles de mobilisation d'emprunt. Dans ces conditions, le budget va être effectivement un budget qui va être construit, et c'est ce que l'on vous dit un peu dans ces orientations budgétaires, qui sera construit sur la continuité de toutes les actions et de toutes les politiques que nous avons menées bien sûr, puisque nous en sommes à dérouler un petit peu notre projet pour la ville, très simplement, vous le voyez avec toutes les propositions d'investissements qui sont notées dans ces orientations budgétaires. Ce déroulement peut à tout moment faire l'objet de choix prioritaires qui seront fait en fonction des ressources que nous aurons. Ces choix prioritaires, nous les

ferons ensemble, et il y a des opérations qui mettront plus de temps à être réalisées. Je crois que c'est de notre responsabilité de faire des choix, et de faire des choix qui seront des choix qui seront dans le sens de préparer l'avenir pour la ville, parce que même si les périodes peuvent être difficiles pendant deux ans, cinq ans, et je pense que ce sera plus cinq que deux, et bien l'idée quand même c'est de prioriser en investissement bien sûr l'avenir de la ville afin que, dès que les choses seront plus favorables, nous puissions poursuivre un développement et pouvoir accepter un développement qui sera salutaire pour Mont de Marsan. Nous privilégierons donc l'investissement et quand je dis cela c'est qu'effectivement nous aurons peut être des choix à faire pour limiter le fonctionnement, ça peut être sur des manifestations qu'il faudra peut être annuler, cela veut dire aussi responsabiliser le tissu associatif et le monde associatif, qui est excessivement, et j'en suis très heureuse, porteurs de projets et d'animations et qui animent la ville tout au long de l'année, mais cela a nécessairement des retombées financières de fonctionnement sur nos collectivités, et je crois donc qu'il faudra que nous responsabilisions aussi tous les acteurs associatifs et les acteurs de l'animation de notre ville. L'idée que j'ai, c'est que nous soyons assez unis face à une situation qui va être certainement difficile, mais aussi que nous ayons la possibilité de faire entendre ce message à nos concitoyens, et que nous ayons aussi la possibilité de pouvoir responsabiliser chacun, et y compris tout ce qui dépend beaucoup de nos dépenses de fonctionnement, par exemple le tissu sportif, associatif, qui n'est pas question bien sûr de ne pas encourager, mais qu'il est question à mon sens de responsabiliser. Il faut expliquer les situations, les choses, et je crois qu'ensemble nous arriverons à traverser les mois et les années potentiellement difficiles avec un grand optimisme pour l'avenir, et ce n'est qu'ensemble que nous pourrons le faire. Voilà, un petit peu ce que je voulais vous dire, une très grosse incertitude quant à nos ressources, une très grosse incertitude quant à notre capacité à mobiliser de l'emprunt. Je rappelle que dans les collectivités territoriales comme dans la nôtre, on ne mobilise de l'emprunt que pour des investissements bien sûr, c'est à dire pour faire les grands chantiers, des choses qui durent et qui sont durables pour la ville, et que l'on ne mobilise pas d'emprunt pour le fonctionnement, comme c'est le cas au niveau de l'Etat. Ce qui nous met d'ailleurs dans une situation très compliquée. Nous avons donc ces difficultés-là, nous ferons face de façon responsable. Le budget sera établi en fonction des orientations qui vous sont données d'où la poursuite de notre programme politique pour Mont de Marsan, mais avec bien d'inscrit au niveau du budget qu'à tout moment il pourra y avoir des décisions modificatives qui nous ferons revenir sur certains investissements prévus parce que nous n'aurons pas la capacité à les mener. Voilà donc d'être responsable dans une situation qui n'est pas une situation facile. J'ouvre le débat.

Monsieur Alain BACHE : Bien, vous ne serez pas surpris de mes propos, et si je devais résumer les propos que je fais au nom de mes collègues de l'opposition, je le résumerai ainsi : vous ouvrez les vannes alors que les robinets sont fermés. Vous nous faites la démonstration avec Monsieur PINTO, depuis tout à l'heure, que vous vous plaignez, et on peut partager le constat que vous nous faites, je ne vais pas revenir sur ce qui se passe au niveau international, vous parlez de redressement du pays, sauf que le constat que nous pouvons faire les uns et les autres, c'est qu'il y a aujourd'hui des gagnants dans cette situation. Je pense notamment aux barons de la finance, et aux banquiers. Je prendrai simplement un exemple pour attirer votre attention Monsieur PINTO, concernant le livret A que l'on a tendance aujourd'hui à banaliser. Livret A qui sert effectivement à pleins de choses pour répondre aux besoins des populations. Aujourd'hui il y a 35% des livrets A qui sont livrés aux banques commerciales. 35% c'est cent milliards d'euros. Si effectivement ces cent milliards étaient utilisés à autre chose qu'à de la spéculation financière, peut être que les choses seraient un peu plus claires. Autant on peut partager votre constat, autant sur ce que vous nous proposez, il va falloir faire des efforts, il va falloir que les collectivités soient mises à contribution. Ce qui veut dire que si l'on prend la situation nationale, ça veut dire que ceux qui nous dirigent ont fait preuve jusqu'à l'heure de leur incompétence pour répondre au défi de ce XXIème siècle. Seul constat que l'on peut faire, avec les économistes avec qui je suis amis et il y a beaucoup d'économistes qui font ce constat, c'est qu'effectivement il y a bon nombre de milliards aujourd'hui qui sont dilapidés à autres choses qu'aux besoins des populations. Vous disiez que le premier poste budgétaire

c'était la dette, je vous invite à réfléchir que le deuxième poste budgétaire pour la première fois, ça va être le budget de la guerre. Ce sont des choses qui doivent nous interpeller.

Madame le Maire : Le deuxième poste budgétaire, c'est l'enseignement.

Monsieur Alain BACHE : Non, ce n'est pas l'enseignement.

Madame le Maire : Si.

Monsieur Alain BACHE : Non.

Madame le Maire : Si

Monsieur Alain BACHE : Non.

Madame le Maire : Le budget de la Défense c'est trente et un milliards d'euros, j'étais avec le Ministre il y a pas très longtemps, et je lui ai posé la question.

Monsieur Alain BACHE : Non, on ne sera pas d'accord, ceci dit ce sont des considérations qui sont tout à fait normales. Vous faites également un constat, puisque vous attendez des miracles des autres collectivités. Vous êtes aussi bien placée que moi, Madame DARRIEUSSECQ, concernant les miracles des autres collectivités, elles sont malheureusement soumises au même régime que celle dans laquelle nous sommes ce soir. Vous dites, et j'ai senti cela dans vos propos, qui faudra peut être renoncer à certains projets. Peut-être, mais alors posons-nous la question de savoir qu'elles seront les projets prioritaires. Peut-être qu'à ce moment-là nous ne serons pas d'accord sur ces projets prioritaires ou pas, dans le contexte tel qu'il est aujourd'hui. Ce que j'ose espérer, c'est qu'en 2012 on pourra changer de logiciel et faire en sorte qu'effectivement les collectivités puissent avoir une bouffée d'oxygène en termes de ressources financières, et ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, même si vous nous dites que l'on a fait un effort considérable en n'augmentant pas la pression fiscale. Sauf que le constat que l'on peut faire sur la pression fiscale, j'ai relevé les chiffres et c'est contenu dans ce que vous nous avez donné, elle a augmenté de 3.6 en 2008 ; 3.1 en 2009 ; 2.3 en 2010 et 3.41 en 2011. Certes elle n'est pas de notre responsabilité, mais il n'empêche que c'est le gouvernement auquel bon nombre de vous appartiennent, amène à cette situation. Il faut avoir le courage de dire ces choses-là. Je vous rassure je ne brigue pas un poste de ministre au prochain gouvernement de gauche en 2012. Si vous voulez me l'entendre dire, voilà.

Madame le Maire : On est rassuré, on veut vous garder avec nous.

Monsieur Alain BACHE : Peut-être que je ferai preuve d'une certaine efficacité par rapport à certains qui y sont aujourd'hui, peut-être.

Madame le Maire : Non, on veut vous garder avec nous, on veut vous garder longtemps.

Monsieur Alain BACHE : Je pense que c'est ce constat-là qu'il faut effectivement faire. En même temps, je parlais de la fiscalité, et oui on peut peut-être saluer le fait que vous ne l'augmentiez pas, sauf qu'après c'est toujours l'éternelle contradiction que nous avons dans les collectivités, où effectivement, et vous nous l'avez dit à plusieurs reprises, non seulement il n'y a pas d'augmentation des dotations, de participations de l'Etat, mais il y a même une diminution qui s'élève à plus de 1.81, et si l'on suit à euro constant c'est beaucoup plus que ça. Parallèlement ce n'est pas des dispositions que nous avons pas forcément tous partagés de mettre plein pot l'ensemble des taxes qui sont afférentes à la collectivité, et je pense notamment à la taxe électricité, sur laquelle nous n'avions pas pris part au vote au dernier conseil municipal. Cette nouvelle taxe que vous allez nous proposer, vous allez nous proposer

de la mettre au taquet, plus quelques services qui étaient auparavant gratuits et qui sont aujourd'hui devenus payants, ce qui compense l'augmentation des impôts qui pourrait être celle de, je ne sais pas, je vous pose cela en interrogation. De plus, vous nous l'avez dit à plusieurs reprises, et là vous nous avez fait la démonstration que ce n'était pas tout à fait juste ce que vous nous avez dit, vous nous avez démontré que les Montois payaient plus d'impôts que les villes de la mêmes strates. Or , dans les tableaux que vous nous avez remis, vous nous faites apparaître que ce n'est pas du tout le cas. Je sais lire, si je reprends ce que vous nous avez donné, en taxe d'habitation cent quatre vint dix neuf, c'est deux cent dix sept la moyenne, taxe foncier bâti par habitant cent quatre vingt huit, deux cent quatre vingt trois, au niveau de la strate. Ce sont des chiffres qui à mon avis ne sont pas incontestables, même si effectivement comme je l'ai dit et comme nous le disons à plusieurs reprises, l'impôt local c'est le plus injuste.

Madame le Maire : C'est le plus injuste, mais vous nous proposez de les augmenter là.

Monsieur Alain BACHE : Non, pas du tout. J'ai dit qu'il fallait changer le logiciel seulement. La moyenne est donc inférieur puisque c'est marqué sur les documents que M. PINTO nous a préparé, qui sont effectivement clairs pour une partie d'entre eux, moins 23% voilà la moyenne par habitant.

Madame le Maire : Vous avez bien compris quel était le principe ?

Monsieur Alain BACHE : Oui.

Madame le Maire : Le principe c'est qu'il y ait un potentiel fiscal qui soit très faible par rapport aux autres villes, donc les bases sont faibles et les taux sont plus élevés, le pourcentage par rapport aux autres villes, mais à l'arrivé ça fait des impôts payés par les Montois qui sont moins importants que la moyenne.

Monsieur Alain BACHE : Après il faut effectivement comparer tout ce que l'on met derrière le service rendu à la population, qui est certainement jusqu'à heure, mais ça c'est dû à des saignées de gestion, un service public beaucoup plus performant et beaucoup plus efficace de ce qu'il existe dans certaines autres villes de la même strate. Vous nous avez parlé tout à l'heure, et je ne veux pas ouvrir la polémique par rapport à ça mais par rapport au transport, au changement du mandataire, mais la première décision qui a été prise c'était d'augmenter le billet de 10%. C'est passé de 0.90 à 1 euro. Le billet est passé de 0.90 à 1 euros.

Madame le Maire : Pour l'instant il y a exactement les mêmes tarifs.

Monsieur Alain BACHE : Non, mais bon je ne l'ai pas pris dernièrement.

Madame le Maire : Et bien voilà, prenez le bus.

Monsieur Alain BACHE : Je l'ai entendu, il y a un enfant qui est venu me le rapporter il y a pas très longtemps, c'est passé de 0.90 à 1 euro, donc 10% d'augmentation.

Madame le Maire : Vous avez également les abonnements qui ont diminué de beaucoup plus. C'est à dire qu'un abonnement pour un jeune, je n'ai pas les chiffres en tête ici, mais sera je crois pour l'année à quatre vingt euros alors qu'il était jusque là à cent euros.

Monsieur Alain BACHE : Oui, on ne va pas polémiquer.

Madame le Maire : Ca veut dire que sur les abonnements, les diminutions de tarifs ont été faites.

Monsieur Alain BACHE : Bon, gageons que ce service soit beaucoup plus efficace par rapport ce qu'il était, comme ça, peut être que les Montois et les Montoises que nous sommes pourront prendre un peu plus souvent le bus, même si l'on essaie d'économiser. Sur vos projets de budgets, vous nous avez parlé en 2011, de onze millions de dépenses d'investissement, c'est très bien, sauf qu'à mon avis, je l'ai dit à plusieurs reprises et même si l'on peut le voir dans les tableaux que vous nous avez présentés, il faut faire le distinguo entre le budget principal et le budget annexe, puisque les budgets annexes sont payés par les usagers. Le budget de l'eau est équilibré parce qu'il y a des gens qui paient l'eau. L'assainissent, idem. Le funérarium et crématorium ce sera idem. L'ANRU, forcé de constater que la dépense la plus importante ne sera pas faite par la collectivité Montoise. C'est l'ensemble des collectivités qui vont y participer. D'ailleurs, j'attire votre attention et ce n'est pas semble t-il que des rumeurs dans le projet de budget 2012 de l'Etat, même s'il y a des engagements et je souhaite que cela aille au bout pour notre collectivité, le budget de l'ANRU va être particulièrement saigné. Ce n'est pas moi qui le dis.

Madame le Maire : Je n'ai pas ces notions pour être allée à une revue de projet à Paris, il y a quinze jours.

Monsieur Alain BACHE : Ca pourrait peut être faire parti des efforts qui pourront être demandés. Il y a pleins de gens qui aujourd'hui en profitent de cette crise. Vous nous parlez, et je vous ai interpellé aussi sur cette question M. PINTO, d'un taux de réalisation de 85%, taux d'engagement, vous ne m'avez répondu que partiellement à la commission, j'ai senti une petite hésitation alors j'espère qu'aujourd'hui vous allez me rassurer. J'espère que s'il y a 85% d'engagés, il y a 85% de payés, ce qui devrait être. Je viens donc alors, à vous parler de la dette, je vous ai parlé d'une dette abyssale, je confirme mes propos. On va parler de chiffres, la dette de 2005 à 2011, +34%, ça fait sept exercices, on est bien d'accord, grosso modo c'est ça. Par contre, vous avez parlé dans votre présentation qu'il y avait des choses qui pouvaient être incombées à l'ancienne municipalité. Or, on y viendra tout à l'heure dans les projets que vous nous proposez, dans le cadre des AP/CP, il y a ce que l'on appelle le lissage en termes de dépenses sur sept, huit ans…C'est tout à fait normal, et ce qui avait été réalisé et construit par l'ancienne municipalité, qui nous restera lorsque l'on ne sera plus élus, les poursuites de projets, donc il est tout à fait normal qu'ils soient menés à leurs termes et vous mordez un peu le trait en responsabilisant plus que de raison l'ancienne municipalité sur la dette. Je parlais de 34% de 2005 à 2011, sur sept ans, je prends la dette de 2010, exercice 2010/2011, +12.32%, on est bien d'accord ? 2009, 2010 +1.37%, 2008 à 2009 +5.83%, soit une augmentation de 19.52%. Qu'il y ait une petite responsabilité de l'ancienne municipalité, pourquoi pas, mais force est de constater que c'est vous, et je vous l'ai dit tout à l'heure, vous ouvrez les vannes alors que les robinets sont fermés, je persiste à le dire en faisant cette démonstration, et effectivement, ça peut nous mettre, nous collectivités locales, mais ça peut être aussi le lot d'autres collectivités locales qui se sont lancés dans de grands chantiers qui mériteraient débats et discussions, doivent nous amener à la prudence entre nous et peut être à éviter de rendre l'autre responsable de la situation dans laquelle nous sommes. Si la dette augmente, je vous l'ai dit en trois exercices de 19.52%, ce n'est pas la faute de ce qui était en 2007. Il y a pleins de raisons, et vous avez eu raison de le signaler puisque les dotations de l'Etat, il y a un régime sec, et pire qu'au régime sec ça diminue, on peut également être confronté à d'autres problématiques pour l'année qui vient. Ce qui veut dire que l'on accroît la dette, et en même temps on a des ressources financières qui s'étiolent. Autant on pourrait penser que d'accroître la dette, c'est pas bien, mais on peut accroître la dette quant on a des rentrées financières dynamiques comme les collectivités avaient jusqu'à maintenant. Or aujourd'hui on accroît la dette et les rentrées financières diminuent. Il y a un moment donné des choses qui ne pourront fonctionner longtemps. C'est tellement vrai et je reprends ce que vous avez écrit, et c'est bien de l'avoir écrit comme ça, sur les communes de la même strate, mille cent cinquante neuf euros au niveau de la dette ça représente mille deux cent soixante deux euros par habitant sur Mont de Marsan. Ca veut dire qu'il y a un sacré décalage. Vous faites aussi référence, par rapport au fromage que vous nous avez fait pour les subventions, ça

m'a fait doucement rigoler, et comme nous sommes quelques uns à être élus dans des collectivités locales, j'ai eu l'impression comme vous qui nous avez fait part de votre sentiment, d'être un peu responsable de la situation qui pourrait être celle de la ville de Mont de Marsan participant à hauteur que de 1% en termes de subvention au niveau de la Région, 1% au niveau du Conseil Général. J'espère que vous partagerez mon propos, je vous l'ai entendu dire quelque part aussi Madame le Maire, que la collectivité dans laquelle nous sommes élus est soumis au même régime minceur que la collectivité Montoise. N'attendez pas de miracle de la collectivité locale, je vous le dis comme ça, qui ait le Conseil Régional ou Général, jusqu'à preuve du contraire, les deux collectivités participent à tous les projets et ont accompagnés tous les projets qui ont vu le jour sur la Région Montoise. Ce que je souhaite et je vous le demande, c'est que l'on ne soit pas mis au bout du fusil pour être rendu responsable d'une situation qui pourrait se produire. J'espère que l'on s'est bien compris, ce que d'autant que dans le fromage, vous n'avez pas compris. Eh bien, c'est la première fois que nous avons ce fromage et que vous mettez 1% Département, 1% Région, c'est la première fois qu'on le voit, et vous nous dites voilà les participations des uns et des autres. Effectivement, on peut se satisfaire, et c'est tant mieux qu'il en soit ainsi, qu'il y ait une source de financement supplémentaire qui soit venue alimenter les ressources financières Montoises dans le cadre de l'accompagnement des projets qui est le Marsan Agglomération, mais là aussi jusqu'à quand cela sera t-il possible, et vous faites apparaître que le Département et la Région ne participent qu'à hauteur de 1% et l'Etat 22%, en se rappelant qu'il y a une subvention sur l'ensemble d'un projet que vous avez appelé le projet des Berges, et vous nous avez dit que l'Etat sur la première opération donnait l'intégralité de la subvention qui était à hauteur de huit cent mille euros, si mes souvenirs sont exacts. Je ne me trompe pas c'est compris là-dedans ? Même pas, vous êtes miraculeux Monsieur PINTO. C'est bien, franchement si tel est le cas, c'est bien mais alors votre tableau n'est pas tout à fait juste.

Madame le Maire : C'est encore plus.

Monsieur Alain BACHE : C'est encore plus, c'est parfait.

Madame le Maire : On va finir par vous répondre car ensuite ça va être un peu compliqué.

Monsieur Alain BACHE : Je fais référence au tableau, je m'interroge, après vous me laisserez terminer, merci.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Je vais reprendre sur les subventions, ce sont les subventions reçues par la ville en 2011 et uniquement en 2011. Je n'ai pas repris les subventions de 2010, ni de 2009. Je n'ai pris juste que la photo des subventions reçues par la ville en 2001 et qui représentent, je vous l'ai dit 27% de notre investissement. Le but c'était de montrer, et c'était l'objectif de notre campagne de dire qu'il y a d'autres sources de financement, et de vous montrer que l'ancienne équipe était au mieux à 7% de subventions, et que nous, nous faisons ce que nous avons dit, nous recherchons d'autres sources de financements et que sommes actuellement à 27%. Dans ces 27% pour l'année 2011, quand vous me dites qu'il ne faut pas attendre de miracle des collectivités, le miracle on ne l'attend pas, nous sommes à 1% donc c'est très clair. CAF, 26% en 2011 ; 22% par le FEDER ; 28% par le Marsan Agglomération ; en 2011 et l'Etat 22%, la Région et le Département 1%. C'est un constat, peut-être que l'année prochaine il y aura un peu plus.

Madame le Maire : Non, il n'y a que quatre cent mille euros. C'est l'année prochaine que nous auront le reste.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Non on a déjà eu en 2010.

Monsieur Alain BACHE : On est bien d'accord, donc vous l'avez compté dans ce fromage ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Non.

Monsieur Alain BACHE : une partie.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Non.

Monsieur Alain BACHE : Alors pourquoi vous avez fait ce fromage ? J'aimerais bien comprendre, je ne suis pas comptable.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Ce sont les sommes reçues par la ville sur l'année civile 2011. C'est assez clair, la ville a reçu sur 2010 d'autres sommes qui ne sont pas intégrées ici, ce sont les sommes reçues par la ville 2011. On a reçu des subventions pour les Berges en 2010, nous les avons intégrés dans les chiffres de 2010. Nous recevrons des subventions pour les Berges en 2012, nous les intégrerons en 2012.

Monsieur Alain BACHE : Lorsque l'on a voté le projet des Berges, vous nous avez dit que nous aurions une subvention de l'Etat qui est très généreuse, et je fais de mémoire, vous nous avez dit, qu'ils nous la verseront intégralement sur la première partie que nous réaliserons. Je constate de visu que la première partie est pratiquement finie et donc je vous demande par rapport à ce fromage-là qui fait 100%, y a t-il une partie ou l'intégralité de cette participation ?

Madame le Maire : Je vous ai répondu.

Monsieur Alain BACHE : Vous me dites la moitié, Monsieur PINTO nous dit que non, alors j'aimerais savoir.

Madame le Maire : Je vous dis, la moitié.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Je vous ai dit que les huit cent mille n'étaient pas dedans, il y a quatre cent mille, point. J'ai répondu à votre question puisque vous m'avez demandé s'il y avait huit cent mille. J'ai dis non, il n'y a pas les huit cent mille.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Ce qui m'a choqué sur ce camembert, c'est la vision politicienne du camembert. On ne connaît pas la nature ou l'investissement. Parce que lorsque vous me dites que la CAF a donné 26%, c'est sur la crèche ? Heureusement que la CAF donne de l'argent, c'est normal, le FEDER c'est pareil.

Madame le Maire : Nous n'avons pas dit le contraire.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Quels sont les investissements que vous avez sollicités et qui sont de la compétence de la Région qui vous ont été refusés ? C'est ça le plus important.

Madame le Maire : Pour l'instant, la place Charles De Gaulle.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Donc ça veut dire que même 0% de la Région ou du Département cela aurait été normal.

Madame le Maire : Pardon ?

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Tous les projets que vous avez eus en 2011, si ce n'est pas de la compétence ni de la Région , ni du Département, c'est normal que vous n'ayez rien reçu. Alors que pour une crèche sans argent de la CAF, là par contre cela aurait été grave.

Madame le Maire : J'ai bien compris ce que vous me demandez. Le camembert résume les subventions qui ont été données dans les investissements que l'on a réalisés. Et effectivement, il y a une grosse partie de subventionnement qui est dans la crèche, où il y a eu du FEDER, où il y a eu du financement ANRU, et où il y a eu de la CAF. Nous n'avons pas dit qu'il y a des gens incompétents là, c'est vous qui …

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : C'est de la compétence du FEDER de vous donner de l'argent, c'est de la compétence de la CAF de vous donner de l'argent, mais quelles sont les compétences de la Région et du Département dans vos projets et investissements ?

Madame le Maire : La Région et le Département en ont mis aussi, comme pour le terrain synthétique de football, le Département à mis 4% et la Région 0%.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : C'est ça le plus intéressant, ce n'est pas ce camembert là.

Monsieur Alain BACHE : Oui mais bon après…

Madame le Maire : Excusez-moi Monsieur BACHE, mais j'en ai vu des terrains synthétiques financés par la Région. J'y étais en GIA sport.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Vous avez fait donc un dossier que vous avez envoyé à la Région et Monsieur ROUSSET vous a dit…

Madame le Maire : C'est pas grave ça, on fait sans.

Madame Rose LUCY : Vous avez également relevé en première page le Conseil Régional et le Conseil Général, mais eux aussi sont touchés par la diminution des aides de l'Etat donc nous ne pouvons pas dire une chose et son contraire. Ils ne peuvent pas s'engager peut-être sur tous les projets. Nous ce que l'on vous demande, c'est la liste des projets sur lesquels la Région et le Département se sont engagés à hauteur de 1%, voilà.

Madame le Maire : Ce camembert, passionne.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Nous sommes à un mois de 2012, où toutes les collectivités locales et la ville de Mont de Marsan vont avoir des soucis importants pour financer leurs investissements, et pour pouvoir financer leurs fonctionnements, et vous êtes en train de me faire l'essentiel du débat sur un camembert pour des complexes, parce que la Région ou le Département financent à 1%. Ai-je fait un commentaire sur le fait que c'était beaucoup ou non ? Non, je n'ai rien dit. Madame LUCY a rappelé avec raison qu'au contraire j'avais déjà mis en préambule, en disant : « attention pour toutes les collectivités, ça sera difficile. » Ce n'était juste qu'une information et pas plus. Vous en faites un débat politicien, pourquoi pas, mais je préférerais un débat dans le cadre des objectifs budgétaires sur l'année 2012, comment faisons-nous ? Je vais même un plus loin, parce que Monsieur BACHE vous nous dites, oui nous devrions prendre sur le livret A, pourquoi pas, vous avez sûrement raison, mais la réalité n'est pas celle-ci, et nous en tant qu'élus responsables nous devons répondre à cette réalité. La réalité malheureusement, heureusement, je n'en sais rien, mais on ne prend pas sur le livret A, on ne prend pas sur les un milliard trois de caisse au Sénat, on ne prend pas, je le regrette, mais moi en tant qu'élu local il faut que je puisse répondre dans la réalité, et pour répondre dans la réalité, je ne peux pas répondre avec des « si », moi les « si » je les enlève. Voilà la réalité, j'essaie de coller au plus près de la réalité en disant voilà, ce sera au 31 décembre que les derniers chiffres seront donnés. Répondant à cette réalité, et pour répondre à cette réalité il nous faut être disponible et attentif, et ce n'est en aucun cas le fait d'ouvrir les vannes au contraire, pour nous très clairement, pour reprendre un exemple dans l'eau, calibrer les vannes en fonction du débit du robinet, et ça nous le faisons depuis 2008, on calibre en fonction du

débit du robinet, nos vannes on les calibre. Je vous dis donc voilà comment nous calibrons, nous pourrions avoir un débat, et voilà les hypothèses que nous avons mis. Donc c'est à partir de là que nous calibrons et que nous travaillons. A mon sens, c'est le cœur du débat. Que la Région, que le Conseil Général, que l'Etat …déjà un c'était le passé, les difficultés existent déjà en 2011 et vont exister en 2012, 2013… Madame le Maire vous l'a dit, nous partageons tous ce regard. Pour l'instant nous en sommes sur une partie, après les élections présidentielles, avec le nouveau gouvernement, quelque soit ce gouvernement les difficultés seront plus fortes, on demandera plus aux collectivités. On peut regretter ensuite que l'on ne prenne pas sur le livret A, que l'on ne prenne pas sur n'importe quoi, on peut regretter, mais nous en tant que responsables locaux nous avons la responsabilité de répondre à cette situation, et répondre à cette situation, ce débat va nous permettre de nous aider. Pour l'instant je ne vois pas de votre côté de proposition pour pouvoir aller plus loin.

01 :56 :13 : Monsieur Olivier BOUSQUET : Juste une précision à donner sur le livret A, puisque l'on en parle en ce moment, et justement une précision sur le fonctionnement des banques puisque j'entends dire que le livret A sert pour 35% à de la spéculation financière, ce n'est pas vrai. Je suis banquier et le livret A aujourd'hui est redistribué par les banques à 70% à la caisse des dépôts et consignations, 65% si vous le voulez, et les 35% restant, comme toute la collecte et les flux qui sont livrés par les entreprises et les particuliers servent à financer l'économie locale. On refait des crédits pour financer l'économie locale.

Monsieur Alain BACHE : Comme l'a dit Monsieur PINTO tout à l'heure, des taux qui sont à aujourd'hui 5.2 ou 5.3%, même si aujourd'hui il y a encore des collectivités qui arrivent à avoir des taux à 2 ou 3%.

Monsieur Olivier BOUSQUET : Les taux s'ils sont relevés aujourd'hui, c'est parce que les banques se re-financent aujourd'hui sur les marchés et que le marché aujourd'hui inter-bancaire il est mort, il n'existe plus. Qui dit plus de marché inter-bancaire, dit des liquidités rares et donc chères. Aujourd'hui lorsque l'on parle de marge de 3%, ce n'est pas forcément une marge de la banque, vous avez dedans le coût de liquidité, c'est pas vraiment une marge de la banque, c'est effectivement une petite partie qui vient sur la marge de la banque mais ce n'est pas une marge à 100% sur les banques. Aujourd'hui l'ensemble des collectes des banques servent à re-financer l'économie locale et les liquidités sont donc d'ailleurs insuffisantes pour pouvoir financer l'économie locale. C'est pour ça que l'on parle de crise de liquidité aujourd'hui. L'ensemble de la collecte des banques n'est pas suffisante pour financer les crédits.

Monsieur Alain BACHE : Il y a des exemples, y compris sur le département des Landes où des banques n'ont même pas prêté pour un emprunt pour la construction d'une école.

Monsieur Olivier BOUSQUET : L'objet on ne le connaît pas.

Monsieur Alain BACHE : C'est un vrai problème.

Monsieur Olivier BOUSQUET : L'objet on ne le connaît pas. Lorsqu'une collectivité demande crédit, on ne connaît pas l'objet.

Madame le Maire : Très bien, de toute façon je sens que je ne vous mettrai pas d'accord, et puis j'ai bien compris qu'elle était le débat que voulait lancer Monsieur BACHE. C'est le débat entre la séparation des banques de dépôts et puis les banques d'affaires, et ça c'est encore autre chose.

Monsieur Alain BACHE : Vous m'avez entendu le dire aux orientations budgétaires à la Région, j'ai fais des propositions concrètes sur les pôles financiers publics.

Madame le Maire : Oui je sais que vous vous préparez…

Monsieur Alain BACHE : Non, pas Ministre des Finances, temps libre si vous voulez à la limite pourquoi pas. Je termine,..

Madame le Maire : Terminez Monsieur BACHE.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Monsieur BACHE, je voulais juste vous préciser pour le terrain synthétique, j'ai fais une erreur puisque j'ai confondu avec la salle Jacques Dorgambide en 2010, et pour le terrain synthétique, la Région a dit non, et le département nous l'avions présenté ce projet sur trois ans, souvenez-vous le projet rénovation du stade de l'Argenté et le Département a répondu que pour l'année 2011, nous n'aurions rien en nous disant avec une formule de politesse : « représentez le dossier en 2012 et on verra ». Pour l'année 2011 concernant le terrain synthétique, le Département n'a rien donné. Les chiffres de trente et quelque mille euros, je confondais c'était pour la salle Jacques Dorgambide. Je confondais pourquoi, parce qu'à vingt ou trente mille près c'est la même somme. Un million deux en global pour la rénovation de l'Argenté, dont le terrain synthétique, prévu sur deux ans, et sur 2012 six cent mille euros. Pour 2011, le Département à répondu qu'il n'y aurait rien.

Madame le Maire : Qu'elle est la somme totale des subventions ?

Jean-Pierre PINTO : 27% des onze millions d'investissement.

Madame le Maire : 27% de dix, ça fait à peu près trois millions, pratiquement. Monsieur Alain BACHE vous pouvez continuer.

Monsieur Alain BACHE : Je vais essayer de synthétiser, dans ce que vous avez également proposé on peut également se satisfaire, et je m'en satisfais également personnellement parce que j'étais intervenu dans d'autres instances par rapport à ce que j'avais qualifié un peu d'injuste qui concernait la contribution du SDIS, et je sais Madame le Maire que vous êtes intervenue à plusieurs reprises sur cela. J'avais soulevé cette question quand j'étais élu dans une autre collectivité en 1997 et je me satisfais qu'aujourd'hui nous ayons pu trouver un terrain d'entente qui permet de contenter tout le monde même s'il y en a certains qui tirent le museau …

Madame le Maire : Sachez que l'on ne contente pas tout le monde mais qu'il y a de l'équité, j'ai mis trois ans à l'obtenir, mais il y a enfin une équité dans le calcul de la cotisation au SDIS de chaque commune, ce qui pour la commune de Mont de Marsan va faire effectivement une économie sur ce poste-là de deux cent soixante dix mille euros. Je ne sais pas si vous vous imaginez, mais c'est une somme pour notre collectivité qui est importante.

Monsieur Alain BACHE : C'est vrai que ça méritait d'être fait même si le débat n'est pas terminé par rapport à ça. On franchît qu'une étape. Donc vous nous parlez sur 2012, d'un meilleur calendrier possible. Je reprends les écrits que vous avez fait, en nous faisant des annonces que je qualifie un peu de bien alléchantes mais que nous connaissons puisque vous nous parlez des Berges ; du pôle éducatif qui est donc d'ailleurs bientôt terminé ; le groupe scolaire de Saint Médard et le crématorium ; donc une question par rapport à ce que vous nous proposez, puisque vous avez manifesté à plusieurs reprises des inquiétudes, le meilleur calendrier possible, c'est quoi ? Et si effectivement, il y avait des choix à faire, ça serait quoi ? Sur quoi nous serions amenés à réfléchir en commun ? Je pense que ça serait bien que nous puissions avoir, même si j'ose espérer que l'on en arrive pas là, l'aperçu que cela pourrait être. En même temps, je trouve dommage que dans les diverses propositions que vous nous avez fait, et on peut s'en satisfaire qu'il n'y ais pas une fourchette financière concernant les coûts des divers projets. On n'a pas de fourchette financière et je trouve ça dommage dans le

cadre des orientations budgétaires, et je trouve que c'est un manque étant bien entendu qu'on est sensible à la situation. Nul ne peut l'ignorer même si l'on a diverses remèdes pour soigner cette diable de crise. Moi je resterai prudent, vous nous l'avez dit à deux reprises, concernant les éventuels efforts que vous pourriez demander au tissu associatif et sportif, moi je m'interroge sur ce que cela veut dire. Si tel était le cas, nous serions très attentifs à cette question, étant bien entendu j'envisageais de vous la poser dans le cadre de la modification budgétaire, je vous avais interpellé, et je crois que vous n'aviez pas donné réponse, ce que je regrette beaucoup, sur l'effort qu'aurait pu faire la ville concernant le club de basket féminin, où alors j'ai loupé un épisode. Il y a des choses qui ont été faites en termes financier comme cela a été fait pour d'autres groupes sportifs, je regrette beaucoup parce que je suis un amateur de ce sport, ou alors je me trompe peut-être.

Madame le Maire : Monsieur BACHE , la salle a été entièrement refaite,

Monsieur Alain BACHE : Je ne parle pas de ça.

Madame le Maire : Et ensuite au niveau du Club, ce n'est pas à nous puisque nous, nous donnons une subvention globale au Stade Montois Omnisports qui redistribue à ses clubs. Nous l'avons fait au foot parce qu'il avait des difficultés financières précises, avec un déficit de cent mille euros Monsieur BACHE, ce qui n'était pas le cas pour le club de Basket. Je sais que vous adorez le basket féminin et c'est très bien.

Monsieur Alain BACHE : Non, ce n'est pas une réponse qui me satisfait. Ceci dit, voilà.

Madame le Maire : Nous suivons cela de très près, la réponse qui doit vous être faite et qui doit vous satisfaire, c'est de la responsabilité du Stade Montois Omnisports de distribuer la subvention, et bien sûr qu'ils l'on fait, et on le sait qu'ils l'on fait puisque nous sommes au courant de la redistribution qu'ils font, et on leur a demandé de distribuer une enveloppe plus importante au basket féminin. Donc, nous l'avons fait.

Monsieur Alain BACHE : Alors faut-il être en déficit pour avoir une subvention, je ne veux pas rentrer dans ce débat sur lequel on ne sera pas d'accord.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Monsieur BACHE, je vous précise une chose, je vais rencontrer d'ici peu le Président de l'Omnisports pour faire ensemble le tour des vingt neuf sections, et pour voir les sections qui ont des difficultés, des sections qui vont avoir des dépenses plus importantes parce qu'elles changent de niveau comme le basket puisqu'elles passent de nationale trois en nationale deux ; le foot est un autre exemple passe de CFA2 en CFA, nous allons faire vis à vis des prévisions l'étude des différentes sections, et voir ce que eux peuvent auto-financer car je vous rappelle qu'il y a des sections. Vous demandez des exemples, vous serez vigilants sur les baisses, vous avez des sections sur les vingt neuf qui sont très riches, je les nommerai pas. Il y a des sections qui ont des avoir de trente, soixante, quatre-vingt mille euros. Est-ce que les collectivités locales doivent continuer à donner des subventions ? C'est la grande discussion que je vais avoir avec le Président de l'Omnisports pour la répartition de l'enveloppe budgétaire, et si pour les sections principales comme le foot ou le basket, il manque des choses et je sais qu'il en manque, nous ferons des efforts. Donc ne dites pas que nous ne ferons rien. Nous allons établir un budget de subvention globale en fonction de ces paramètres.

Monsieur Alain BACHE : Je ne faisais que reprendre mes propos que j'ai tenus lors d'un conseil municipal.

Madame le Maire : Et vous a répondu.

Monsieur Alain BACHE : Vous m'avez répondu qu'au conseil municipal, je ne veux pas vous faire mentir, que vous regarderiez la situation, mais ceci dit ça ne me satisfait pas du tout. Pour vous dire que par rapport à ces questions il faut être très prudent, le tissu associatif c'est aussi un vecteur de plein de choses sur la ville et ce n'est pas simplement en termes budgétaires et financiers qu'il nous faut regarder les choses. J'annonce donc notre vigilance par rapport à ça. Dernière remarque par rapport à la proposition que vous nous faite sur le budget avec toutes les remarques générales, et de détails que je vous ai faits, j'y trouve un manque important, à moins que je vous ai parlé de chiffrage sur les projets, j'y trouve rien sur le quotidien. Je m'explique quand je dis que je trouve rien sur le quotidien, nous avons été quelques uns à participer à diverses réunions et il y a bon nombre de gens, et à juste titre, qui se sont plaints du manque d'entretien et de tout un tas de choses dans les quartiers, et y compris dans les rues proches du centre ville. Je pense donc qu'il faut que l'on ai un effort particulier puisqu'il faut être vigilant sur cette question. Pour me résumer, j'ai dit que vous ouvrez les vannes et les robinets, c'est donc un budget plus qu'incertain si j'en crois vos propos et j'ai mis l'accent au début de mon propos sur l'emprunt, je le résume comme ça et excusez-moi Monsieur PINTO, mais comme je l'ai déjà dit je préfère prendre quelques précautions, vous jouez un peu l'écureuil, c'est vous qui nous avez dit cela tout à l'heure, vous empruntez alors qu'il n'y a pas besoin d'emprunt, pour prévoir effectivement l'augmentation qui pourrait y avoir en 2012, en tout cas moi j'ai entendu ça. Peut-être alors que j'ai été le seul, que j'ai un problème de surdité, donc j'irai consulter mon toubib demain, il me rassurera peut-être mais en termes d'emprunt je ne suis pas du tout rassuré, donc sur l'emprunt quel volume d'emprunt est envisagé pour 2012 ? Etant bien entendu, et je partage pour terminer votre propos qu'effectivement concernant le secteur bancaire il y a plein d'incertitudes, mais bon je pense que l'on ne serait pas d'accord sur les remèdes à employer pour pourvoir à cette catastrophe que tout le monde se plaît à dire, et je terminerai, ceux qui sont responsables n'ont qu'à payer la dette.

Madame le Maire : Ca va faire du monde parce qu'elle a mis trente ans à se constituer, donc ça va faire beaucoup de monde. Tout type de gouvernement ; de Président de la République ; de gouvernement responsable depuis trente ans, avec une aggravation ces dernières années mais c'est bien aussi de reconnaître qu'il y a un tas de choses qui ont crées aussi l'aggravation de la dette. C'était un choix de société, ce sont des choix, et lorsque nous avons mis l'euro et que l'on dépense deux mille tous les mois, je peux vous dire que lorsque l'on est un particulier cela ne dure pas très longtemps. L' Etat ça dure depuis trente ans, c'est sûr qu'à un moment cela allait exploser. De plus, lorsque l'on est un Etat qui ne produit plus et qui achète beaucoup plus qu'il ne vend, et bien au bout d'un moment la situation est absolument intenable, c'est ce qu'est actuellement la situation française, elle est propre à la France, elle n'a pas du tout due à l'Italie. Il y a un contexte international mais il y a une situation cumulée pour laquelle certains alertes depuis longtemps et pour laquelle nous allons être tenus de prendre des décisions très rapides, et il me semble que les décisions qui devront être prises par le plus grand nombre auront un objectif, celui de redresser le pays, plutôt que d'être dans des guerres ou des campagnes électorales a n'en plus finir qui amènent à faire des promesses multiples et variées qui ne pourront jamais être tenues. La dette, Jean-Pierre PINTO.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Monsieur BACHE, je vais répondre aux différentes questions. Je les ai notées mais si j'oublie quelque chose n'hésitez pas à intervenir. Je vais reprendre dans l'ordre, puisque vous êtes intervenu en disant que les impôts avaient augmentés de 3% généralement depuis 2008, oui c'est ce que l'on appelle une augmentation des bases, et je vous rappelle qu'entre 2001 et 2007 les taux ont augmentés de 30%, plus cette augmentation quotidienne qui était quasiment annuelle et qui était autour de 3 ou 4%, plus l'augmentation des taux de 30%. Nous, depuis 2008, il n'y a que l'augmentation des bases, donc l'augmentation physique effectivement de 3%, et j'ai bien dis tout à l'heure dans mon intervention que les taux étaient stabilisés mais que les impôts payés augmentaient en raison, un, en raison de l'augmentation des bases, deux, pour reconnaître en l'Etat un travail, et là en l'occurrence le service des impôts dans les Landes, où les piscines avaient oubliées d'être

déclarées, etc… Il y a un travail colossal qui a été fait par les services de l'Etat dans un soucis d'équité, et cette année effectivement avec ces personnes qui ne savaient pas qu'il fallait déclarer les piscines, et je parle des piscines puisqu'ils ont travaillé beaucoup sur les piscines, puisqu'il y a une bonne trentaine de piscines qui sont arrivées sur Mont de Marsan cette année, dû au travail de l'Etat, travail qu'il ne faisait pas forcément toujours de façon aussi correcte qu'auparavant. Ensuite vous, vous me dites, les Montois paient peu, alors je vais demander à Monsieur THEATE de remettre la vignette vingt sept pour que l'on soit très clair dessus, effort fiscal pour Mont de Marsan, c'est l'effort de tous les contribuables Montois, 1.34%, effort national pour les mêmes villes que Mont de Marsan, 1.28%, je vous ai précisé l'écart, puisque les Montois paient 5% d'impôt de plus que les habitants de mêmes villes en France. C'est très clair, après vous pouvez me dire ils ne paient que cent quatre vingt dix neuf, oui, ils paient cent quatre vingt dix neuf et les autres deux cent dix sept, oui, mais les autres sont beaucoup plus riches, deux cent dix-sept ça ne représente pas grand chose, alors que cent quatre vint dix-neuf pour les Montois ça représente beaucoup. C'est pour ça que l'effort fiscal c'est un ratio important et pertinent, parce qu'on voit effectivement qui paie le plus. A la rigueur si je paie mille et que je perçois un million c'est pas grave, mais si je paie mille et que je perçois mille deux cent, c'est énorme, et même si je paie que six cent et ne perçois que mille deux cent, c'est déjà énorme. C'est que ce ratio nous montre, les Montois paient 5% de plus. Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés, le chiffre était près de 11%. Le fait d'avoir bloqué les taux d'imposition nous ont remis à peu près à niveau malgré un écart de 5%, dans la norme. Voilà pour la deuxième question. Ensuite vous m'avez parlé de 85% d'engagés. C'est sûrement moi qui n'est pas été clair, nous avons aujourd'hui en date du 7 novembre, 85% de nos investissements qui ont été payés. Il reste encore un mois, il y aura un peu plus. Nous allons arriver aux alentours de 90%. Les autres années nous étions au alentour de 65 ou 66%. Je vous l'ai dis, nous avons fait l'effort de pouvoir payer le maximum en 2011 parce que les taux en 2011 nous les maîtrisions encore, et nous avions anticipé ces difficultés et je vous rappelle que nous avions une ligne de dix millions que nous avions crée il y a deux ans quasiment, que nous avons conservé pour faire face puisque nous avions anticipé ces difficultés. Ce qui nous a permis d'avoir des taux, en taux fixes en dessous de 4%. Vous m'avez parlé tout à l'heure d'une ville qui était à 2%, je voudrais la connaître parce qu'elle m'intéresse, parce que les 4% je peux vous assurer que nous avons été les chercher aux forceps. Nous avons donc pu dans le même élan et profitant que l'Etat ai mis une ligne de trois milliards, que certaines collectivités ont mis en place, et la Caisse des Dépôts pour l'instant permet une facilité, et c'est ce que je vous ai dis, que ne permet pas DEXIA ou une autre banque, c'est de dire : « vous bloquez le contrat en 2011 et vous pouvez éventuellement jusqu'au premier trimestre dégager la somme ». Ensuite, l'écureuil, oui, mais c'est surtout des taux d'emprunt faibles alors que les mêmes emprunts un ou deux mois après nous les aurons à 5 voire 5.5%, un et demi de plus c'est énorme pour notre ville, surtout à quinze ans. Effectivement l'objectif c'est de dire, si la ville peux mettre des emprunts de côtés à un taux faible pour quinze ans, il faut le faire de suite parce que à mon sens l'année prochaine les taux vont exploser, donc anticipant cette difficulté. C'est un travail d'anticipation de la difficulté. Ce qui me semble louable, je ne l'aurais pas fait il y a deux ans. C'est très clair ça ne servait à rien d'avoir une trésorerie. C'est aujourd'hui intéressant d'avoir des taux en dessous de 4%, et je vous mets au défit l'année prochaine de me trouver des taux inférieur à 4%, c'est très clair. Ensuite, la dette, et bien on revient sur cette dette-là, la dette c'est pour ça que je vous ai mis le chiffre, on joue la transparence totale, c'est intéressant d'avoir ce débat si vraiment on a le corps du sujet, dans cette dette il y a ces sommes que nous avons déjà anticipées. La dette ne représente pas 2011, en 2011 il y a une partie de 2012, un trimestre. Ensuite, qu'elle est le meilleur calendrier ? Le calendrier je vous l'ai dit, nous ne mettrons en place un investissement que si et seulement si nous avons en face un investissement qui est certain, sachant que pour l'année prochaine, puisque là pour cette année nous avons eu deux ou trois millions, l'année prochaine se sera finit, nous ne pourrons avoir que de petites lignes de financement, un million ou deux million pas plus. Les banques ne s'engageront pas plus. Je vous le rappelle et on l'a dit tout à l'heure, plus qu'un problème de liquidité, il y a un problème de rémunération, les collectivités locales ne sont pas intéressantes pour les banques

parce que nous ne déposons pas de dépôts et qu'elles ont dans le cadre de ce que l'on appelle nous, des critères de Bale trois, la nécessité d'avoir des dépôts. Auparavant elles avaient très peu de liquidité, je caricature mais avec un euro en banque elles pouvaient prêter cent. Ce n'est plus le cas maintenant, ils doivent augmenter, donc on doit augmenter les liquidités. Ce n'est pas la collectivité qui va leur apporter des liquidités, et en plus nous sommes obligés de déposer en dehors des banques donc ils ne sont intéressés que par les entreprises ou les particuliers puisque eux vont déposer. Le meilleur calendrier c'est effectivement si nous avons les meilleurs financements, et si les financements correspondent à ce que la ville peut supporter, à mon sens 5.5 ou 6% ce n'est pas supportable, c'est peut-être supportable sur un an avec un taux variable mais je vous l'ai dis ça ne sera pas un taux variable, puisqu'il y aura une marge élevée et nous serons pénalisés sur quinze ou vingt ans. Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés il y avait des emprunts qui étaient à 6 ou 7%, ce n'est pas tenable. Ensuite, les fourchettes financières sur les investissements, oui et non, puisque sur un investissement on peut le lister puisque sur l'AP/CP on en a parlé tout à l'heure, pour l'instant on peut lister sur un an, deux ou éventuellement sur trois ans. C'est le travail que nous sommes en train de faire actuellement, c'est un travail difficile qui est loin d'être fini, puisque vous avez compris fin décembre on l'aura à 99% terminé, mais il y aura encore un ajustement possible parce que l'on est vraiment collé à la réalité. La liste des investissements que vous avez, c'est la liste des investissements que la ville se projette de faire. Ca ne veut pas dire que nous allons tous les faire le 1er janvier 2012. C'est vraiment, on prépare, je vais dire à feu doux, et éventuellement si on le peut on augmente le feu, mais s'il faut laisser à feu doux on laisse à feu doux, mais on est prêt. Ce n'est pas ensuite que l'on peut dire, et bien on peu y aller et lorsque l'on peut y aller on commence les études, c'est trop tard on perd du temps. C'est prêt, on l'utilise ou pas. Je crois que j'ai abordé tous les points que vous avez abordés.

Madame le Maire : Très bien. Le micro s'il vous plaît Monsieur BACHE.

Monsieur Alain BACHE : Je m'excuse mais on y viendra peut-être dans le cadre d'une prochaine délibération, il y a une volonté qui s'affirme dans l'ensemble des collectivités de tout faire dans ce que l'on appelle le développement durable. Il y a eu un débat l'autre jour des autres institutions. Je trouve dommage dans la présentation qui nous est faite sur la géothermie qu'il n'y ait pas une ambition politique affichée par rapport à cette question. Quand je dis ambition politique, je dis évidemment, chiffrée, projets etc…et là de toute façon c'est un peu plus facile que sur le budget général de la ville puisque après c'est l'usager qui paie sur les factures. Moi je trouve dommage que l'on ait pas mis plein gaz sur cette question.

Madame le Maire : Monsieur BACHE, il ne faut pas confondre deux choses. Il ne faut pas confondre ce que l'on fait et ce que l'on affiche. Peut-être que l'on ne sait pas afficher, peut-être que nous ne sommes pas bon pour faire de la pub et faire de la communication, et bien oui la preuve. S'il y a un dossier sur lequel il y a un travail énorme qui est fait, qui est en train de se développer et si je donne la parole à Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, il ne sera pas possible de l'arrêter, c'est le projet géothermie qui est en train de se préparer et qui va se développer. Il en parlera au moment du budget, il aura son mot à dire, mais il est vrai que dans les orientations budgétaires, je suis d'accord avec vous, j'aurais pu dire : « on est très bon, énergie renouvelable, on se lance » et bien voilà c'est ce qu'il va falloir que l'on fasse. Mais ça c'est de la vitrine, c'est de la façade, de la communication. Nous sommes en train de préparer les budgets et on le fait. D'ailleurs tous ceux qui travaillent avec nous sur ce projet le savent très bien puisqu'il y a une participation du FEDER sur ce projet, et il est en grosse préparation et va se développer. Thierry SOCODIABEHERE en parlera lorsque l'on parlera de ce budget.

Madame Marie-Christine BOURDIEU : Simplement Monsieur BACHE par rapport à une réunion où vous avez participé récemment dans un conseil de quartier du centre-ville, sachez que les conseils de quartiers sont le relais entre les habitants et la municipalité, et que toutes les doléances qui remontent via le service vie de quartiers sont traitées au quotidien, et que

nous sommes très soucieux du bien être de tous nos concitoyens, et ce service fonctionne très bien. Un numéro vert a été mis en place en 2008, et lui aussi fonctionne très bien. Nous sommes donc soucieux du quotidien.

Madame le Maire : Le guichet unique fonctionne. Vous parlez de quoi Madame LUCY ?

Madame Rose LUCY : …ce point qu'il y avait normalement en centre-ville pour…

Madame le Maire : Vous parlez d'ici à la mairie. Il fonctionne très bien à Nahuques puisqu'il y en a un à Nahuques au PJSE, et ici vous avez un relais qui met en relation…

Madame Rose LUCY : Oui mais moi normalement le guichet unique si je me souviens bien, vous aviez précisé qu'il était en centre ville pour permettre justement de relayer mais il était ici concrètement.

Madame le Maire : Non, il y en avait deux, un là-bas et un de prévu ici. Pour vous dire que 99 ou 95% des personnes ne viennent plus ici et s'adressent directement là-bas.

Madame Rose LUCY : Evidemment on finit par ne plus venir du tout.

Madame le Maire : Il y a quand même ici quelqu'un qui peut renseigner et se mettre en en communication avec le guichet unique qui est à Nahuques, qui lui peut gérer les situations.

Madame Rose LUCY : Bien pour l'avoir testé, je vous dis tout simplement qu'il ne fonctionne pas, mais bon c'est un constat.

Madame le Maire : Tout n'est peut-être pas parfait mais je crois que ce sera dans les objectifs d'amélioration à venir. Par contre pour ce que vous avez dit Monsieur BACHE, en ce qui concerne les réclamations des personnes dans les quartiers, pour l'état des rues et des quartiers etc… On ne va pas nous faire le procès de l'état des rues, puisque dans toutes les réunions publiques, je vous le dis 90% des interventions et des questions ce ne sont pas sur les gros projets de la ville mais sur la voirie devant la maison et sur la propreté urbaine. Ce qui montre quand même que la politique que j'ai voulu mettre en place, de rénovation des voiries à Mont de Marsan, et la demande que j'ai faite auprès de l'agglomération qui a été validée par les élus, quand j'ai été Présidente, de multiplier par trois l'enveloppe voirie, c'était bien pour répondre à un besoin qui était ressenti par nous élus mais un besoin aussi exprimé par nos concitoyens. Vous le savez donc très bien, et vous n'allez pas nous faire ce procès sur Mont de Marsan avec ses cent cinquante ou cent soixante kilomètres de voirie, puisque nous sommes partis pour trente ans de travaux, et ça ne va pas se faire en claquant des doigts cette affaire. Nous allons donc au rythme que nous pouvons avec des moyens multipliés par trois, qui sont importants avec le Marsan Agglomération qui font de gros efforts dans ce domaine-là. Sur la propreté urbaine, nous avons mis en place une brigade de l'environnement qui a le mérite d'exister, qui a le mérite de passer dans les quartiers, de passer dans le centre-ville, de repérer tous les jours les endroits où il y a des problèmes, de répondre aux appels du numéro vert ou aux demandes des quartiers et je peux vous assurer qu'en termes de propreté urbaine, il faut une très grande humilité. Chaque jour il faut se remettre à la tâche, ça n'arrête jamais et donc un grand travail est fait. Des moyens humains et du matériel ont été créés parce qu'ils n'existaient pas avec un service bien déterminé, et qui est un travail très important et qu'ils font du mieux qu'ils le peuvent, tout n'étant pas parfait et jamais parfait, donc moi je garde-là une très grande humilité, et je crois surtout qu'il faut donner nos encouragements à nos équipes qui y travaillent parce que ce n'est pas un travail facile, et dire à nos concitoyens que nous avons bien entendu leurs demandes, que l'on essaie d'être réactif le plus rapidement possible, mais qu'aussi à l'impossible nul n'est tenu, et il y a des moments où il faut savoir patienter un petit peu. Ce que les gens comprennent très bien d'ailleurs lorsqu'on leur dit gentiment et qu'on leur explique les données des problèmes.

Monsieur EL BAKKALI : Une petite question, peut-être qu'elle ne va pas faire avancer le schmilblick mais ça m'interroge. C'est votre cinquième budget et il y a toujours ces restes à réaliser de 2007 que vous traînez comme un boulet, oui.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : C'est un boulet, vous avez raison.

Monsieur EL BAKKALI : Ces restes à réaliser soient ils étaient justifiés à l'époque et vous en preniez la responsabilité pour les faire, soient ils ne sont pas justifiés et il faut tout arrêter et ne pas les faire. Je comprends pas pourquoi vous les mettez toujours en avant et ces dettes-là d'où elles sortes?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Si vous ne comprenez pas je vais vous expliquer autrement. Vous avez vu aujourd'hui il y a 27% de subventions sur les projets 2007, douze millions d'investissements prévus, six millions réalisés, six millions projetés sur les années 2008 et 2009, sur ces six cent millions, deux cent mille euros de subventions, je vous laisse faire le calcul, zéro et quelque chose. Ensuite comme sur toute l'année il y a des choses qui se font, il y a des coûts qui sont moins élevés, on est redescendu réellement à cinq millions trois. Sur ces cinq millions trois, les subventions ont baissés un petit peu, cent quarante mille. Donc moi ce que je mets en exergue c'est que un, ça a été mal financé, très peu et quasiment pas de subvention, et c'est très important de le montrer, deux c'est en aucun cas notre politique, trois, il me semble, et je l'ai déjà dis à d'autres endroits et votre collègue Monsieur BACHE était d'accord à l'Agglomération, il est inadmissible qu'il n'y ai que très très peu de réalisations sur une année. Je vous rappelle pour l'Agglomération en 2007 et 2008, il y avait zéro. C'était même pas dix, c'était zéro. Ce qui était prévu n'était pas fait. Ca veut dire que pour l'année 2007, il y avait un taux de réalisation pour la ville à hauteur de 40%, nous sommes a 85%, c'est peut-être un peu trop 85% pour cette année, mais on a mis un effort pour pouvoir tout financer, 70 à 75% c'est normal pour une ville, sinon le budget primitif n'a pas de sens. Vous dites douze millions c'est super et après à la fin vous dites on a fait que 40%, dès le départ le budget est tronqué. Si on annonce le budget investissement sans, on en réalise 85%, il reste une petite chose puisqu'il y a un décalage et c'est normal, le budget est sincère, vous pouvez la minorité ou la majorité se positionner sur un budget sincère. Si vous annoncez douze millions et que vous n'en réalisez que quatre, le reste vous le dégagez par la suite après les élections et vous ne financez que par de l'emprunt, l'équipe qui arrive je crois qu'elle est en droit de le dire et de le rappeler. C'est pour cela qu'effectivement nous l'avons mis.

Madame le Maire : Le deuil est fait. Très simplement sur dix millions d'euros de dette supplémentaire depuis 2007, ce que vous dit Jean-Pierre PINTO c'est qu'il y a cinq millions d'euros qui sont liés à des projets qui avaient été prévus par l'ancienne municipalité, parce qu'ils n'étaient pas financés autrement que par de l'emprunt, et que nous, sur tous les projets que nous avons mis en place depuis 2008, tous les projets qui ont été réalisés, il y a en plus un trimestre de 2012, puisqu'il a anticipé sur le démarrage de 2012 il y a cinq millions de dette supplémentaire. Voilà comment elle se décompose. Je suis aussi pour la continuité politique, lorsqu'il y a des projets qui sont lancés, il faut les faire. Quand une école était commencée, elle était justifiée et il faut bien la finir. Ce n'est pas ça le but mais c'est de dire très simplement qu'il y avait deux choses qui étaient contraignantes dont il faut tenir compte dans cette analyse de cette dette, c'est qu'il y a des investissements. On n'avait pas fait des choix et nous n'aurions peut-être pas fait les mêmes d'ailleurs, mais à côté il n'y avait aucune possibilité de les financer par de l'emprunt. Ca représente cinq millions d'euros et sur tous les investissements que nous avons fait avec notre projet, ça représente cinq millions d'euros et ça depuis trois ans et demi, et je crois qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites depuis trois ans et demi. Ce qui a aussi beaucoup plombé à mon sens les finances de la ville de Mont de Marsan, et nous en avons déjà parlé, c'était une embauche de vingt personnes en 2007 et là nous sommes en fin d'année 2011, une drôle de période. Nous sommes en train de rééquilibrer un petit peu puisque le pourcentage de la masse salariale qui était à 62% je crois

en 2008/2009, est passé maintenant à 57%. Nous allons diminuer progressivement, et nous allons être limité pour la diminution. Il faut savoir que la moyenne des communes de notre strate c'est à 52% je crois. Après ça se discute, ça dépend qu'elle sont les politiques que l'on veut mettre en place de services publics, je suis entièrement d'accord avec vous. Il faut quand même expliquer ces choses. Je ne suis pas, je crois depuis que l'on est élu, nous ne sommes pas dans la stigmatisation de ce qui s'est fait avant systématiquement, comme je le vois dans d'autres collectivités où ça dure encore, moi je veux avancer, le passé c'est le passé, on prend les choses comme elles le sont, et on avance.

Monsieur Alain BACHE : On ne peut pas être d'accord avec vous, je vous fais la démonstration 2010/2011, +12.32%, ce n'est pas 2007, non M. PINTO…

Madame le Maire : Bon écoutez, on arrête, chacun analyse ces chiffres comme il le veut, on vous donne des explications et vous ne voulez pas les entendre, vous êtes vraiment sourd Monsieur BACHE, vous êtes vraiment sourd.

Monsieur Alain BACHE : Je vais aller consulter demain, je vous le promets.

Madame le Maire : Je ne suis pas ORL, sinon j'aurais peut-être fait quelque chose pour vous.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Je vais plus loin, parce que si vous allez vraiment jusqu'au bout et je ne l'ai pas fait, en 2012 nous allons déjà rembourser une partie de notre dette, que je n'ai pas intégrée. On ne pourra pas sur la première partie, on ne le pourra pas. Après si on arrive à avoir des financements, très bien.

Monsieur Abdallah ELBAKKALI : Au sujet du Skate Park, il était prévu en 2011 et ne pourra être réalisé qu'en 2012, c'est en raison de la technicité du chantier, c'est ça, je n'ai pas bien compris?

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Il était mis au budget 2012 qui a donc été voté le 8 avril 2011, prévu au budget 2011. Il y a eu un appel à candidature, donc un appel d'offre et un concepteur réalisateur a été choisi avec toutes les associations et un accord définitif n'a été trouvé qu'au mois d'octobre, parce qu'entre le roller, le bmx…Deuxièmement, vu le type de construction et le PLU et le POS, il faut que nous attendions la modification pour le passage en PLU pour cause de hauteur, et troisièmement il n'y a qu'une seule société spécialisée dans ce type de construction et hélas elle n'est pas libre avant mars/avril 2012, donc c'est pour ça que c'est repoussé au printemps 2012.

Madame le Maire : Toutes les associations ont travaillé sur ce projet puisqu'il a été fait avec toutes associations et utilisateurs, et ils ont compris qu'il fallait attendre parce que le constructeur ne pouvait pas être là à temps, et ils ont très bien compris la situation et sont ravis de ce qui va se faire. Est ce que d'autres personnes veulent s'exprimer? Je vous remercie pour ce débat et donc le budget fera suite dans un mois.

<u>Délibération N°7</u>

Objet : Adhésion à « l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales »

Rapporteur : M. Jean Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

La crise financière et les grandes difficultés dans lesquelles se sont trouvés les établissements bancaires ont relancé, avec une acuité particulière, les réflexions sur l'opportunité, voire la nécessité, de permettre aux collectivités locales de diversifier leurs

sources de financement. La pertinence et la légitimité de cette démarche sont par ailleurs renforcées par le contexte actuel de resserrement de l'offre de crédit consentie aux collectivités locales, ainsi que par l'augmentation des marges bancaires sur fond d'entrée en vigueur des ratios Bâle 3.

L'excès de dépendance vis-à-vis du secteur bancaire a incité les collectivités à se tourner vers le marché obligataire. Toutefois, le morcellement des collectivités locales françaises et les volumes réduits des besoins financiers de chacune d'entre elles ne leur ont pas permis d'accéder à ce jour à ce marché dans des conditions optimales.

Conscientes de cette faiblesse, certaines collectivités locales ont décidé dès 2004 de se grouper afin d'effectuer des opérations communes sur les marchés financiers.

Pourtant, alors même que ces émissions obligataires ont rempli une partie de leurs objectifs initiaux, force est de constater qu'elles n'ont pas permis aux collectivités locales d'accéder de manière simple, récurrente et optimale à la ressource financière.

Les associations d'élus ont par conséquent souhaité la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la création d'une structure dédiée au financement des collectivités territoriales : l'Agence Française de Financement des Investissements Locaux (AFFIL).

L'Agence regroupera des collectivités territoriales et s'informera de leurs besoins financiers. Elle effectuera des émissions obligataires et consentira des prêts aux collectivités qui en feraient la demande. Les conditions de ces prêts ne seront pas nécessairement identiques à celles des émissions obligataires de l'Agence.

Les analyses préliminaires menées dès 2009 par le groupe de travail démontraient que la création d'une telle Agence serait particulièrement utile pour les collectivités, leur permettant notamment de disposer d'une structure pérenne, capable d'intervenir de manière récurrente sur les marchés financiers, et qui les ferait bénéficier, dès lors qu'elles en exprimeraient le besoin, de la ressource financière à laquelle elle aurait accès, dans des conditions optimisées.

Désireux de progresser dans ses analyses et d'aborder une phase plus active, le groupe de travail a engagé des discussions avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. En mars 2010, l'« Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales » a été créée à l'initiative des associations d'élus, afin de financer la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un tel véhicule de financement et de prolonger le travail avec les services de l'Etat. Sur la base des préconisations du rapport d'étude, remis fin juillet 2011 conformément au calendrier prévu, l'Assemblée Générale du 20 septembre 2011 a validé la poursuite des travaux en vue de la création effective de l'Agence.

L'Association des communautés urbaines de France a ainsi saisi notre collectivité afin qu'elle devienne Collectivité adhérente.

Ce dossier démontre, tant sur le plan philosophique que technique ou financier, tout l'intérêt qu'il y a pour les collectivités adhérentes, mais aussi pour toutes les collectivités territoriales, à appuyer le projet de création de l'Agence.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à cette initiative du point de vue des finances locales, il vous est proposé que notre collectivité adhère à cette « Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales » dont les statuts sont joints à la présente délibération. Elle serait ainsi associée à la poursuite du travail en vue de la création effective de l'Agence. Il lui serait, en outre, demandé de verser une contribution annuelle de 5 000 euros permettant de participer aux charges financières de l'Association.

Monsieur Alain BACHE : Monsieur PINTO nous a parlé des statuts, il n'y a pas de statuts.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Ce n'est pas joint à la délibération ? On vous les fait passer dès demain.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

- **ACCEPTE** l'adhésion de Ville de MONT DE MARSAN à « l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales »,

- **ACCEPTE** de régler la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'Association d'un montant de 5 000 € pour l'année 2011. La cotisation évoluera chaque année en fonction de la décision de l'assemblée générale de l'association,

- **DESIGNE** M. Jean-Pierre PINTO comme représentant de la collectivité au sein de l'association.

Délibération N°8

Objet : Admissions en non valeur budget principal Ville – exercice 2011

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Monsieur le Trésorier Principal d'Agglomération a présenté l'état des créances à admettre en non valeur portant sur les recettes non recouvrées relatives aux exercices 2001 à 2011. Ces demandes d'admission en non valeur représentent un montant total de 29 392.02 € et sont expressément motivées par l'insolvabilité des débiteurs, leur disparition ou la caducité de la créance.

Il est proposé à notre Assemblée d'approuver les demandes d'admissions en non valeur présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 29 392.02 €. Les crédits sont prévues au chapitre 65 article 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Monsieur le Trésorier Principal d'Agglomération a présenté l'état des créances à admettre en non valeur portant sur les recettes non recouvrées relatives aux exercices 2001 à 2011. Ces demandes d'admission en non valeur représentent un montant total de 29 392.02 € et sont expressément motivées par l'insolvabilité des débiteurs, leur disparition ou la caducité de la créance.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-APPROUVE les demandes d'admission en non valeur présentées par Monsieur le Trésorier Principal d'Agglomération pour un montant de 29 392.02 €.

-PRECISE que les crédits sont prévus au chapitre 65 article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget principal.

-AUTORISE Madame le Maire, ou, en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signatures de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°9

Objet : Dissolution du budget annexe du Quartier de la Madeleine.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Le budget annexe du quartier de la Madeleine a été crée en 2001 afin de tenir la comptabilité hors taxes des services à caractère commercial installés aux anciennes halles municipales place Charles de Gaulle et aux halles situées rue Wlérick.

A ce jour, ne subsiste qu'un commerce rue Wlérick. Le compte administratif 2010 fait ressortir un résultat cumulé de 27 198 € en dépenses et 35 305.63 € en recettes, le budget primitif 2011 s'équilibre à 11 796 €. Le maintien de ce budget annexe n'est donc plus justifié.

Après avis du Trésorier Principal Municipal, je vous propose la dissolution de ce budget à la clôture de l'exercice 2011 et la réintégration des comptes au sein du budget de la ville pour l'exercice 2012. Les résultats de clôture seront repris sur le budget principal.

Madame Rose LUCY : Madame DARRIEUSSECQ, est ce que vous pourriez nous dire clairement, s'il vous plaît, si le bas du théâtre, le rez-de-chaussée est en vente ou pas?

Madame le MAIRE : Le bas du théâtre fait partie des immeubles qui ont été identifiés comme potentiellement pour être mis en vente mais nous n'avons pour l'instant rien fait dans ce sens.

Madame Rose LUCY : Donc il n'est pas a acheter en ce moment. Il est toujours dans le patrimoine de la municipalité.

Madame le MAIRE : Oui, il est toujours dans le patrimoine de la ville, bien sûr.

Madame Rose LUCY : D'accord, donc le rez-de-chaussée nous appartient toujours?

Madame le MAIRE : Oui, absolument.

Madame Rose LUCY : D'accord, et vous envisagez donc peut-être de le vendre?

Madame le MAIRE : Il y a beaucoup de foncier dans la ville et pour certains d'entre eux nous sommes dans l'incapacité d'entretenir ou de rénover, et de plus pour ceux qui sont vides. Ce n'est pas le cas de celui-là, mais effectivement il y a eu une identification de tout ce patrimoine, et il a été mis sur une liste potentielle d'immobiliers qui pouvaient être vendus, mais pour tous ces immeubles qui seraient à vendre, qui sont à vendre potentiellement, il a été demandé un projet, et les choses ne se feront que si l'on accepte le projet. Pour ce lieu-là, il y a eu des propositions qui ont été faites parce que bien entendu c'est un lieux qui est très intéressant pour beaucoup, mais que pour l'instant nous n'avons rien retenu parce que nous souhaitions voir quel était le fonctionnement de la place Charles de Gaulle avec les aménagements nouveaux qui ont été faits, et notre réflexion va peut-être aller vers d'autres utilisation.

Madame Rose LUCY : Oui, parce que vous dites que nous avons donc beaucoup de patrimoine et nous n'avons qu'un seul théâtre, sans vouloir faire de polémique, moi je réitère la demande que nous vous avions faite précédemment, de ne pas vendre le théâtre de Mont de Marsan.

Madame le MAIRE : Il est bien évident que le théâtre n'est pas à vendre.

Madame Rose LUCY : Oui, mais il fait partie du théâtre et du bâtiment entier, donc je pense que le théâtre perdrait également de sa valeur si le bâtiment disparaissait du patrimoine de la municipalité.

Madame le MAIRE : Ce qui est certain, c'est que pour l'instant l'usage qui en sera fait une fois que les bibliothèques seront parties, n'a pas été déterminé mais je souhaite que ça soit plus intéressant par rapport à ce que cela était auparavant. De toute façon vous le serez lorsque l'on prendra une décision mais pour l'instant il n'y a aucun projet qui nous est apparu intéressant pour ce lieux-là.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

- **APPROUVE** la dissolution du budget annexe « QUARTIER MADELEINE » à la clôture de l'exercice 2011 et la réintégration des comptes au sein du budget principal pour l'exercice 2012.
- **PRECISE** que les résultats de clôture seront repris sur le budget principal de la ville.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou, en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signatures de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°10

Objet : Budget Annexe Quartier Madeleine – décision modificative n° 1 – exercice 2011.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Vu le Budget primitif 2011 du budget annexe Quartier Madeleine voté le 8 avril 2011,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Novembre 2011 portant dissolution du Budget annexe Quartier Madeleine à la clôture de l'exercice 2011,
Considérant qu'il convient de prévoir le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la Ville,
Après avis de la Commission des Finances ,
Il convient, dans le cadre d'une Décision Modificative n°1, de modifier le budget annexe Quartier Madeleine pour l'exercice 2011 comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés fonctionnement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés fonctionnement**	**Montant**
011-61522	Entretien bâtiments	-5 000,00	70-70878	Remboursement de frais	400,00
011-6188	Autres frais divers	-1 000,00			
011-62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	-3 000,00			
65-6522	reversement excédent au budget principal	9 400,00			
	Total	**400,00**		**Total**	**400,00**

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

- **APPROUVE** les inscriptions de la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe Quartier Madeleine comme indiqué ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°11

Objet : Dissolution du budget annexe Office de tourisme.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Le budget annexe « Régie municipale Office de Tourisme » a été crée en 2009 afin de tenir la comptabilité de l'Office de Tourisme crée par délibération du Conseil Municipal du 24 Mars 2009.

L'Office de Tourisme a été transféré à la Communauté d'Agglomération au 1er Avril 2011.

Il convient donc de dissoudre ce budget à la clôture de l'exercice 2011. Les résultats de clôture seront repris sur le budget principal de la Ville.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-APPROUVE la dissolution du budget annexe « REGIE MUNICIPALE OFFICE DE TOURISME » à la clôture de l'exercice 2011.

-PRECISE que les résultats de clôture seront repris sur le budget principal de la ville ;

-AUTORISE Madame le Maire, ou, en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signatures de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°12

Objet : Budget Annexe Régie Municipale OFFICE DE TOURISME – décision modificative n° 1 – exercice 2011.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Vu le Budget primitif 2011 du budget annexe régie municipale Office de Tourisme voté le 8 avril 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Novembre 2011 portant dissolution du Budget annexe Régie Municipale Office de Tourisme à la clôture de l'exercice 2011,

Considérant qu'il convient de prévoir le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la Ville,

Après avis de la Commission des Finances ,

Il convient, dans le cadre d'une Décision Modificative n°1, de modifier le budget annexe Régie Municipale Office de Tourisme pour l'exercice 2011 comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés fonctionnement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés fonctionnement**	**Montant**
011-6236	catalogues & imprimés	-4 000,00			
65-6522	reversement excédent au budget principal	4 000,00			
	Total	**0,00**		**Total**	**0,00**

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

- APPROUVE les inscriptions de la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe Régie Municipale Office de Tourisme comme indiqué ci-dessus.

- AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°13

Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement pour le boulevard Nord.

Rapporteur : M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en oeuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l' Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

- APPROUVE l'autorisation de programme/crédits de paiements suivante :

Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement				
		Réalisé 2009 et 2010	2011	2012	2013	2014
Aménagement du Boulevard Nord	11 200 000	251 607,34 €	464 076,24 €	2 500 000 €	4 200 000 €	3 784 316 €

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de paiement au Budget Primitif 2012 à hauteur de 2 500 000 €,

- **PRECISE** que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction budgétaire M14 et que les reports de crédit de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

Délibération N°14

Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement pour la ZAC Peyrouat

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de la Ville de Mont de Marsan, le Conseil Municipal a créé une Zone d'Aménagement Concertée sur le quartier du Peyrouat le 29 septembre 2009. Le périmètre arrêté de la ZAC représente une superficie d'environ 17,48 hectares.

Ce dossier répond à deux ambitions :

- Offrir aux habitants de meilleures conditions de logement en réhabilitant les bâtiments les plus anciens, tout en ouvrant le quartier à plus de mixité sociale, en proposant des bâtiments collectifs, des bâtiments d'habitat individuel et des maisons jumelles,
- Valoriser ce territoire qui a pu être stigmatisé et lui redonner la place qui est la sienne dans la Ville et l'esprit des Montois.

Les travaux à réaliser sur le périmètre de la ZAC s'étaleront sur plusieurs années.
Aussi, conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en oeuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l' Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Alain BACHE : On en voit beaucoup de ces montages, on a effectivement le montant du programme, mais ce qui serait bien c’est que l’on ait les montages financiers, parce que si l’on dépense deux millions en 2011 par exemple, si c’est la collectivité qui les dépense seule où …., pour faire référence aux fromages.

Madame le Maire : Donc vous voulez du camembert pour les AP/CP.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Avec les subventions, d’accord.

Monsieur Alain BACHE :inaudible (micro)

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres votant

- **APPROUVE** l’autorisation de programme/crédits de paiements suivante :

Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement				
		Réalisé antérieur	2011	2012	2013	2014
ZAC Nord Peyrouat	14 795 000,00	2 354 529,34	1 180 000,00	2 600 000,00	4 300 000,00	4 360 470,66

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de paiement au Budget Primitif 2012 à hauteur de 2 600 000 €.

- **PRECISE** que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction budgétaire M14 et que les reports de crédit de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

Délibération N°15

Objet : Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement des berges (AP/CP)

Rapporteur : M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Par délibération en date du 6 Décembre 2010, notre assemblée a approuvé l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour l'opération d'aménagement des berges.

Il est proposé à notre assemblée une modification des crédits de paiements annuels, sans modification du montant de l'autorisation de programme pour les exercices budgétaires futurs.

Monsieur Abdallah ELBAKKALI : On en parlait tout à l'heure mais vous n'allez pas laisser des investissements après 2014 ? Il y a des crédits de paiement en 2014 ; 2015 et 2016 ? C'est pour la nouvelle municipalité ?

Madame le Maire : Peut-être pour la nouvelle municipalité, mais on pense peut-être que l'on y participera, mais éventuellement, potentiellement, et comme moi je m'étais engagée sur un projet de dix ans, vous relirez les papiers que j'avais écrits, je m'étais engagée pour un projet pour les dix ans à venir pour Mont de Marsan, et ça sera peut-être plus de dix ans, parce que je savais que sur six ans ça ne serait pas réalisable. Nous étions déjà dans la réalité des faits. Ce qui est certain, je vais vous le dire très simplement, 2012 ça correspond à la cale de l'abreuvoir qui va être traitée en 2012. 2013 et 2014, ça correspond aux quais de la Midouze ; 2015 c'est le quai Silguy et 2016 c'est la place Pancaut, si nous arrivons à tenir ce rythme.

Monsieur Alain BACHE : Si j'ai bien lu, dans les trois millions deux cent mille de 2011, on a environ quatre cent mille de subvention ?

Madame le Maire : De l'Etat. L'Agglomération participe à hauteur de 35% sur le projet des Berges. Vous n'allez pas reprocher à une agglomération de venir en co-financement

d'importants projets urbanistiques de sa ville-centre. Je peux même vous dire que la participation aurait pu être beaucoup plus importante, et je vois des villes où ces gros projets d'urbanismes sont portés entièrement par les agglomérations. Nous avons les compétences nécessaires pour le faire, avec d'autres fonctionnements internes peut-être. Je trouve que c'est bien que l'agglomération vienne à hauteur de 35%. Sur la place de Gaulle, je regrette encore que la place elle-même dans ce projet des Berges n'ait pas été retenue par le Conseil Général et le Conseil Régional, alors que je vois Biarritz, qui est une ville touristique où il y a des espaces publics qui sont des places qui ont été financées par un très haut pourcentage par ses collectivités. Une ville comme AUCH à refait également tout un espace public, une place importante de sa ville et qu'elle a été très subventionnée par toutes les collectivités. On va donc continuer à monter nos dossiers pour que les choses soient réalisables, mais je pense que toute la partie Berges à partir de la cale de l'Abreuvoir, à partir de là nous allons avoir des subventionnements, parce que le Conseil Régional et Conseil Général voulaient venir sur cette partie bord de rivière et estimaient que ces places ne faisaient pas parties des Berges lui-même, alors que pour nous c'est le démarrage puisque c'est une continuité. C'est une appréciation d'une analyse qui permet de dire : « on y va plus ou moins ». Le Conseil Général s'est engagé sur les Berges elle-même suite à un courrier que j'ai reçu de Monsieur Renaud LAHITETE, Conseiller Général, à hauteur d'un million cent soixante deux mille euros, je vous le dis de tête, et par rapport au Conseil Régional je n'ai pas encore la réponse puisque ça fait partie du contrat d'agglomération et que tout cela nous avons un comité de pilotage final pour finaliser justement les engagements financiers des uns et des autres lundi matin prochain à dix heures, j'aurai donc à ce moment-là le niveau d'intervention du Conseil régional d'Aquitaine, sur ce dossier.

Monsieur Alain BACHE : Je voulais justement vous interpeller parce que vous dites qu'ils ne participent pas, mais il y a le contrat d'agglomération qui est en construction et vous le savez très bien parce que nous en avons encore discuté lors de la dernière plénière. Effectivement des contrats d'agglomération se sont construits et la Région participe comme elle se doit de participer pour les réalisations qui sont contenues dans les contrats d'agglomération et ce que l'on peut réfuter c'est que pour l'heure il n'y ait pas de contrat d'agglomération, même que pour celui qui était en place tout ne c'est pas réalisé. On ne va pas polémiquer, le passé c'est le passé.

Madame le Maire : J'essai de ne pas faire pareil, justement, je vois les leçons de fonctionnements du passé et on fera un contrat d'agglomération réalisable et réalisé je l'espère, et réalisé à la hauteur de laquelle les projets sont estimés. C'est à dire ne pas se retrouver avec un pôle culturel prévu à cinq millions d'euros et qui en fait quinze.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Le camembert en 2012 , la part de la Région et du Département augmentera.

Madame le Maire : Les camemberts, c'est comme les vins, il y a des années. Il y a les bonnes et les moins bonnes.

Monsieur Alain BACHE : Je me félicite Madame le Maire que vous votiez le budget 2012 de la Région Aquitaine.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Vous votez le nôtre donc c'est normal.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement						
		BP 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aménagement des berges	15 640 000	640 000	3 200 000	1 500 000	2 600 000	2 600 000	2 550 000	2 550 000

- **APPROUVE** l'autorisation de programme/crédits de paiements suivante :
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de paiement au budget primitif 2012 à hauteur de 1 500 000 €.

Délibération N°16

Objet : Budget Annexe Pompes Funèbres Municipales – décision modificative n°2 – exercice 2011.

Rapporteur : M. Arsène BUCHI, Conseiller Municipal.

Le Budget primitif 2011 du budget annexe des Pompes Funèbres municipales a été voté le 8 avril 2011. Une décision modificative n°1 a été adoptée au Conseil Municipal du 28 juin dernier afin d'apporter des ajustements comptables à ce budget.

A ce jour, il convient, par Décision Modificative n°2 d'ajuster les crédits prévus pour l'aménagement de l'ensemble funéraire afin de tenir compte des travaux supplémentaires et d'intégrer la partie des frais d'études réalisés pour la construction du crématorium et prévus sur le budget des Pompes Funèbres sur le budget annexe du crématorium.

Vu le Budget primitif 2011 du budget annexe des Pompes Funèbres municipales voté le 8 avril 2011,
Vu la décision modificative n°1 adoptée le 28 juin 2011,
Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements à ce budget,
Après avis du Conseil d'exploitation des Pompes Funèbres et du Crématorium,
Il convient, dans le cadre d'une Décision Modificative n°2, de modifier le budget annexe des Pompes Funèbres Municipales pour l'exercice 2011 comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés fonctionnement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés fonctionnement**	**Montant**
69-695	Impôts sur les sociétés	7 500,00			
011-6068	Autres matières & fournitures	-7 500,00			
	Total	**0,00**		**Total**	**0,00**

Section Investissement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés investissement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés investissement**	**Montant**
20-2031	frais étude crématorium	-2 200,00	23-2313	trx crématorium 2010	15 000,00
23-2313	Travaux supplémentaires	13 900,00	13-1315	Subvention agglomération	366 000,00
			16-1641	Emprunt	-369 300,00
	Total	**11 700,00**		**Total**	**11 700,00**

Madame Geneviève ARMENGAUD : Une question Monsieur BUCHI par rapport à l'emprunt, il y a un emprunt qui aurait dû être fait et je souhaiterais savoir s'il est fait, de combien est-il et à quel taux ? Parce que d'après ce que je vois il y aurait un emprunt de quatre cent soixante quatorze mille euros.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Nous avons obtenu l'accord du Trésorier Payeur Municipal pour pouvoir l'intégrer dans l'emprunt ville, afin de pouvoir bénéficier des taux de la ville, autrement dit moins de 4%, c'est pour cela que vous parlez d'un 5.5%. L'exemple concret c'était ce prêt-là ou nous avions nous un marché 5.5%, et donc nous avons demandé et obtenu que nous puissions l'intégrer sur la ville afin de bénéficier du taux d'intérêt par la ville, donc nous l'avons obtenu à moins de 4% pour être précis.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-APPROUVE les inscriptions de la Décision Modificative n° 2 du Budget annexe des Pompes Funèbres Municipales comme indiqué ci-dessus.

-AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>Délibération N°17</u>

Objet : Budget Annexe Crématorium – décision modificative n°1 – exercice 2011.

Rapporteur : M. Arsène BUCHI, Conseiller Municipal.

Le Budget primitif 2011 du budget annexe « Crématorium » a été voté le 8 avril 2011.
A ce jour, il convient, par Décision Modificative n° 1, d'ajuster les crédits prévus pour la construction du Crématorium afin de tenir compte des travaux supplémentaires et d'intégrer la partie des frais d'études réalisés pour cette construction et inscrits sur le budget des Pompes Funèbres.

Vu le Budget primitif 2011 du budget annexe du Crématorium voté le 8 avril 2011,
Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements à ce budget,

Après avis du Conseil d'exploitation des Pompes Funèbres et du Crématorium,

Il convient, dans le cadre d'une Décision Modificative n°1, de modifier le budget annexe du Crématorium pour l'exercice 2011 comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés fonctionnement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés fonctionnement**	**Montant**
	Total	**0,00**		**Total**	**0,00**

Section Investissement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés investissement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés investissement**	**Montant**
23-2313	Travaux supplémentaires et intégration études du budget PFM vers Crématorium	129 300,00	13-1315	Subvention agglomération	234 000,00
			16-1641	Emprunt	-104 700,00
	Total	**129 300,00**		**Total**	**129 300,00**

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-APPROUVE les inscriptions de la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe CREMATORIUM comme indiqué ci-dessus.

-AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : La délibération n°20, c'est la réintégration des dépenses du budget de la ville dans le budget ZAC, la délibération n°19, c'est la réintégration du budget ANRU, dans le Budget ZAC, et la délibération n°18 intègre les réintégrations de la ville, de l'ANRU plus les ajustements. Pourquoi le faisons-nous ? C'est tout simplement une obligation. Nous avions un budget ZAC et un budget travaux pour tout ce qui est en dehors taxes, jusqu'à maintenant le Trésorier Municipal était moins vigilant, les sommes étant beaucoup plus petites, et maintenant que les sommes deviennent importantes, il nous faut remettre ce budget et remettre toutes les sommes du budget ZAC dans ce budget, budget qui a été crée au mois d'avril 2011. C'est une remise en conformité et un jeu d'écritures. Ce qui est pris d'un côté est en moins de l'autre.

Délibération N°18

Objet : Budget Annexe Z.A.C. Quartier Nord Peyrouat – décision modificative n° 1 – exercice 2011.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril 2011 portant création du budget annexe Hors Taxes « Z.A.C. Quartier Nord Peyrouat »,

Vu le budget primitif du budget annexe ZAC Quartier Nord Peyrouat voté le 8 avril 2011,

Considérant que toutes les opérations concernant la Zone d'Aménagement Concerté doivent être retracées dans ce budget annexe Hors Taxes,

Considérant que les écritures comptables relatives à l'Aménagement de la zone du Quartier du Peyrouat concernant les exercices 2005 à 2010 sont passées sur les budgets respectifs Ville et Projet de Rénovation Urbaine, il y a lieu de transférer ces écritures sur le budget annexe de la ZAC.

Après avis de la commission des finances en date du 9 Novembre 2011,

Il convient, dans le cadre d'une Décision Modificative n° 1, de modifier le budget annexe « Z.A.C. Quartier Nord Peyrouat » pour l'exercice 2011 comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés fonctionnement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés fonctionnement**	**Montant**
Chap 011	**Charges à caractère général**	**634 529,34**	**Chap 042**	**Opérations d'ordre**	**634 529,34**
60611/820	Achats et variation de stocks Eau	143,88	7133/01	Variation en-cours	634 529,34
6015/820	Achats et variation de stocks Terrains à aménager	73 740,29			
6045/820	Achats et variation de stocks Etudes et Prestations de services	755 541,04			
605/820	Achats et variation de stocks Travaux Equipement Matériel	-194 895,87			
	Total	**634 529,34**		**Total**	**634 529,34**

Section d'investissement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés investissement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés investissement**	**Montant**
Chap 040	**Opérations d'ordre**	**634 529,34**	**Chap 13**	**Subventions investissement**	**376 226,30**
33581/01	En-cours de production Frais accessoires	143,88	1311/820	Subvention transférable Etat	99 844,80
3351/01	En-cours de production Terrains	73 740,29	1312/820	Subvention transférable Région	30 998,50
3354/01	En-cours de production Etudes et prestations de services	755 541,04	1313/820	Subvention transférable Département	20 000,00
3355/01	En-cours de production Travaux	-194 895,87	13151/820	Subvention transférable Agglo	175 186,00
			1318/820	Subvention transférable Autres	50 197,00
			Chap 16	**Emprunts & dettes**	**258 303,04**
			1641/01	Emprunt	258 303,04
	Total	**634 529,34**		**Total**	**634 529,34**

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-APPROUVE les inscriptions de la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe « Z .A.C. Quartier Nord Peyrouat » comme indiqué ci-dessus.

-AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°19

Objet : Budget Annexe Projet de Rénovation Urbaine – décision modificative n° 3 – exercice 2011.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Vu le budget primitif du budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine voté le 8 avril 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril 2011 portant création du budget annexe « Z.A.C. Quartier Nord Peyrouat »,

Considérant que toutes les opérations concernant la Zone d'Aménagement Concerté doivent être retracées dans ce budget annexe Hors Taxes,

Considérant que les écritures comptables relatives à l'Aménagement de la zone du Quartier du Peyrouat concernant les exercices 2009 et 2010 sont passées sur le budget annexe du P.R.U., il y a lieu de transférer ces écritures sur le budget annexe de la ZAC.

Après avis de la commission des finances en date du 9 Novembre 2011,

Il convient, dans le cadre d'une Décision Modificative n° 3, de modifier le budget annexe Projet de Rénovation Urbaine pour l'exercice 2011 comme suit :

Section d'investissement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés investissement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés investissement**	**Montant**
Chap 10	**Dotations, fonds divers**	**2 150,17**	**Chap 21**	**Immobilisations corporelles**	**163 143,33**
10222/820	FCTVA Transfert ZAC	2 150,17	2115/820	Terrains bâtis Transfert ZAC	163 143,33
Chap 13	**Subventions investissement**	**163 186,00**	**Chap 23**	**Immobilisations en cours**	**1 764,67**
1321/820	Subventions Etat Transfert ZAC	18 000,00	2313/820	Construction en-cours Transfert ZAC	1 764,67
1321/820	Subventions Agglomération Transfert ZAC	145 186,00	**Chap 10301**	**Zac Rozanoff**	**1 136 847,34**
			2111/820	Terrains nus Transfert ZAC	804 000,00
			2152/820	Installation de Voirie Transfert ZAC	3 887,00
			2188/820	Immo corporelle Transfert ZAC	7 371,00
			2318/820	Immo corporelle en-cours Transfert ZAC	321 589,34
			Chap 16	**Emprunts & dettes**	**-1 136 419,17**
			1641/01	Emprunt Transfert ZAC	-1 136 419,17
	Total	**165 336,17**		**Total**	**165 336,17**

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-APPROUVE les inscriptions de la Décision Modificative n° 3 du Budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine comme indiqué ci-dessus.

-AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°20

Objet : Budget principal Ville – décision modificative n° 3 – exercice 2011.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Vu le Budget primitif du budget principal de la Ville voté le 8 Avril 2011,
Vu la décision modificative n° 1 en date du 28 Juin 2011,
Vu la décision modificative n° 2 en date du 27 Septembre 2011,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Novembre 2011, portant dissolution du Budget annexe « Quartier Madeleine »,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Novembre 2011, portant dissolution du Budget annexe « Régie Municipale Office de Tourisme »,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril 2011 portant création du budget annexe « Z.A.C. Quartier Nord Peyrouat »,

Considérant que toutes les opérations concernant la Zone d'Aménagement Concerté doivent être retracées dans le budget annexe de la ZAC,

Considérant que les écritures comptables relatives à l'Aménagement de la zone du Quartier du Peyrouat concernant les exercices 2005 à 2009 sont passées sur le budget principal de la ville, il y a lieu de transférer ces écritures sur le budget annexe de la ZAC.

Après avis de la commission des finances en date du 9 Novembre 2011,

Il convient, dans le cadre d'une Décision Modificative n° 3, de modifier le budget principal de la Ville pour l'exercice 2011 comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés fonctionnement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés fonctionnement**	**Montant**
chapitre 67	**Charges exceptionnelles**	**162 004,80**	**chapitre 77**	**Produits exceptionnels**	**207 949,55**
673/820	Titres annulés s/exercices antérieurs transfert Zac	162 004,80	773/820	Mandats annulés s/exercices antérieurs transfert Zac	207 949,55
chapitre 011	Charges à caractère général	**3 000,00**	**chapitre 042**	**Opérations d'ordre**	**146 530,55**
6068/422	Autres matières & fournitures	3 000,00	773/01	amortissement transfert Zac	146 530,55
023		**202 875,30**	**chapitre 75**	**Autres produits de gestion courante**	**13 400,00**
023	virement à la section d'investissement	202 875,30	7551/01	Excédent budgets annexes à caractère administratif	13 400,00
	Total	**367 880,10**		**Total**	**367 880,10**

Section d'investissement					
Dépenses			**Recettes**		
N° Compte	**Libellés investissement**	**Montant**	**N° Compte**	**Libellés investissement**	**Montant**
chapitre 10	**Dotations, fonds divers**	**9 256,37**	**chapitre 16**	**emprunt et dettes**	**-901 671,57**
10222/01	Remboursement FCTVA transfert Zac	9 256,37	1641/01	emprunt et dettes	-901 671,57
chapitre 13	**Subventions investissement reçues**	**51 035,50**	**chapitre 20**	**Immobilisations incorporelles**	**333 326,65**
1321/820	subventions Etat transfert Zac	32 740,00	2031/820	frais d'études transfert Zac	333 326,65
1322/820	subventions Conseil Régional transfert Zac	8 098,50	**chapitre 21**	**Immobilisations corporelles**	**508 454,40**
1328/820	subventions ADEME transfert Zac	10 197,00	2115/820	terrains bâtis transfert Zac	507 074,04
chapitre 040	**Opérations d'ordre**	**146 530,55**	2183/820	matériels de bureau transfert Zac	1 380,36
28031/01	amortissement immob.transfert Zac	145 840,37	**chapitre 102**	**Anru**	**63 837,64**
28183/01	amortissement immob.transfert Zac	690,18	2031/820	frais d'études transfert Zac	5 163,81
			2111/820	terrains nus transfert Zac	2 756,42
			2315/820	Installations techniques transfert Zac	55 917,41
			021		**202 875,30**
			021	virement de la section de fonctionnement	202 875,30
	Total	**206 822,42**		**Total**	**206 822,42**

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre,

-APPROUVE les inscriptions de la Décision Modificative n° 3 du Budget principal de la Ville comme indiqué ci-dessus.

-AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°21

Objet : Admission en non valeur Pompes Funèbres Municipales – année 2011

Rapporteur : M. Arsène BUCHI, Conseiller Municipal.

Monsieur le Trésorier d'Agglomération nous a informé qu'il n'a pu faire le recouvrement de certaines recettes des Pompes Funèbres Municipales datant des exercices **2004 à 2008** – conformément au tableau suivant – pour un montant de **2 872.51 €**

ANNEE	TITRES	MONTANT
2004	524	1123.07
2004	526	113
2005	231	1435
2007	458	201
2007	521	0.01
2008	183	0.43

Il est proposé à notre assemblée délibérante :

- d'accorder l'allocation en non valeur de ces recettes
- d'autoriser, Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

- **APPROUVE** d'accorder l'allocation en non valeur de ces recettes comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes les pièces et formalités s'y rapportant

Délibération N°22

Objet : Mise en place de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

L'indemnité horaire pour travail normal de nuit est versée aux agents effectuant un service normal entre 21 heures et 6 heures du matin, dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Le montant horaire de référence est fixé, au 1er janvier 2002, à 0,17 € par heure. Ce montant subit une majoration spéciale pour les agents occupant certaines fonctions lorsqu'un travail intensif est fourni, soit 0,80 € par heure.

Cette indemnité est non cumulable, pour une même période, avec l'indemnité pour travaux supplémentaires ou toute autre avantage versé au titre des permanences de nuit.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,

Vu le décret n° 88-1084 du 30 novembre 1988 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu l'arrêté du 30 août 2011 fixant les taux de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 1989 autorisant l'attribution de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit au bénéfice des agents du service du nettoiement,

Considérant que les agents de la ville de Mont de Marsan peuvent être amenés à accomplir un service normal entre 21 heures et 6 heures du matin dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail,

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- L'institution de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit au profit des agents titulaires, stagiaires et non titulaires,

DECIDE

- D'abroger la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 1989,

PRECISE

- Que l'indemnité horaire pour travail normal de nuit fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montant ou les taux seront revalorisés par un texte réglementaire,

- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012.

AUTORISE

- Madame le Maire ou un Adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces s'y rapportant.

Information

Objet : Mise à disposition de personnel municipal

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Comme le prévoit l'article 61 de la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territorial, les fonctionnaires territoriaux peuvent notamment être mis à disposition dans les structures suivantes :

- les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- « des organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour les seules missions de service public confiées à ces organismes » (associations),
- divers organismes tels que les CDG.

Conformément au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, l'organe délibérant doit être informé de toutes les mises à dispositions de personnels.

Par le biais de conventions, la Ville de Mont de Marsan met à disposition des agents territoriaux auprès des organismes suivants :

- Collège Victor DURUY : 1 agent,
- E.N.M.D.M.L. (Ecole de Musique) : 2 agents,
- Orchestre Montois : 1 agent,
- C.C.A.S de Mont de Marsan : 3 agents,
- A.M.A.C. (Café Music) : 4 agents (cf. délibération n°28 séance du 06/12/2010),
- Marsan Agglomération : 2 agents,
- Centre de Gestion des Landes : 1 agent,
- Associations sportives : 26 agents (cf. délibération n°28 séance du 06/12/2010)

Délibération N°23

Objet : Recensement de la population – campagne 2012 Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Depuis 2004 le Maire, est chargé, conformément à l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'organiser en partenariat avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, le recensement de la population.

L'enquête maintenant annuelle permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes, et aide les élus à adapter les infrastructures et les équipements en corrélation avec les besoins réels.

Dans une commune comme la notre, de plus de 10 000 habitants, la collecte se déroule sur un échantillon de 8 % de la population répartie sur son territoire. En cinq ans 40 % de la population de la commune est donc enquêtée. Les résultats du recensement sont alors calculés à partir de cet échantillon. En fin d'année, un décret arrête la population légale issue des enquêtes réalisées les 4 années précédentes.

Pour la campagne de recensement 2012 qui se déroulera du 19 janvier au 25 février 2012 il est proposé

- de procéder au recrutement de 7 agents recenseurs qui pourront soit être recrutés spécialement à cet effet sur la base de l'article 3-alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale (recrutement pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier) soit des agents de la ville qui effectueront des opérations de recensement en dehors de leur horaire de temps de travail.
- De fixer leur mode de rémunération sur les bases suivantes :
    - 3.00 € par logement recensé,
    - 200 € d'indemnité forfaitaire de déplacement

Par ailleurs, l'INSEE demande aux communes de procéder à la vérification des adresses nouvelles obtenues qui servent à mettre à jour la base de sondage R.I.L (Répertoire d'Immeubles Localisés) utilisée pour le recensement de la population
Cette vérification pour être fiable nécessite un contrôle sur le terrain. Il apparaît opportun de confier cette tâche aux agents recenseurs dans le cadre de la tournée de reconnaissance qu'ils doivent effectuer préalablement aux opérations de recensement.

- la rémunération proposée est de 1.00 € par adresse à vérifier

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-ACTE les modalités précisées ci-dessus concernant les missions et le mode de rémunération des agents recenseurs,

-AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à procéder au recrutement d'agent recenseurs et à prendre les arrêtés de nomination correspondant.

Délibération N°24

Objet : Adhésion de la Ville de Mont de Marsan à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU).

Rapporteur : M. Jean-François LAGOEYTE, Conseiller Municipal.

La Ville de Mont de Marsan a initié des rencontres entre collectivités sur le thème de la propreté urbaine.

Le but de la démarche étant de permettre aux villes :
- d'évaluer l'état de la propreté sur leur territoire selon une grille d'indicateurs objectifs,
- de partager les progrès constatés avec les habitants,
- de bénéficier des campagnes de communication initiées par l'association.

Ces rencontres conduisent aujourd'hui à la création de l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) qui regroupera des élus et des agents territoriaux, voire des fédérations et associations professionnelles pour une approche globale de la propreté urbaine.

Les principaux objectifs pour les villes adhérentes de l'AVPU sont de :

- s'améliorer : chaque collectivité adhérente s'inscrit dans une volonté d'amélioration du niveau de propreté de l'espace public,
- s'évaluer : la Ville se dote des moyens de mesurer le plus objectivement possible le niveau de propreté de son espace public et ces éléments de mesures font l'objet d'une validation à valeur nationale reconnue,
- se situer : les efforts accomplis pour obtenir une progression peuvent se comparer et leur analyse montrera par quels moyens on peut être plus performant,
- communiquer : adhérer à l'AVPU traduit la volonté politique en faveur d'une meilleure propreté. Elle confère à la collectivité, la capacité de pouvoir afficher cet engagement par une communication spécifique.

L'outil de la progression est une grille de mesure des différents éléments qui participent à l'état de "non propreté" :

- papiers, emballages et journaux,
- verre et les débris de verre,
- mégots,
- déjections canines,
- dépôts sauvages,
- herbes,
- feuilles,
- tags,
- affiches et affichettes,
- souillures adhérentes.

La grille est mise en fonction dans tous les secteurs, chaque secteur ayant ses propres caractéristiques (commerces, gares, écoles, résidentiels, …). Les mesures s'apprécient dans le temps, secteurs par secteurs, saison par saison et ville par ville.

L'association aura pour mission de définir, diffuser, améliorer et promouvoir l'outil de mesure (grille), de regrouper, analyser et valider les résultats des grilles que lui communiqueront les adhérents et d'établir des statistiques en rendant compte auprès de chaque ville de ses résultats.

L'association formera ses représentants de la collectivité à l'utilisation et à l'analyse de la grille des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP). Elle laissera toute liberté de communiquer sur le positionnement de ses villes adhérentes par rapport aux autres collectivités et offrira la gratuité aux rencontres organisées par l'AVPU ainsi qu'aux informations et échanges d'expériences au sein du réseau.

Le plan d'action prévoit :

- des formations à l'utilisation de la grille, pour chaque ville adhérente,
- des échanges trimestriels entre les villes adhérentes sur leurs pratiques et expériences,
- un colloque annuel rendant compte des résultats des grilles des villes adhérentes, et présentant des expériences innovantes,
- des relations institutionnelles (associations d'élus, ministères, associations d'agents territoriaux),
- la création d'un site internet présentant les dossiers complets d'expériences, une lettre électronique,
- un plan média pour alimenter la presse autour de ces sujets,
- l'identification des bonnes pratiques dans les pays européens, avec l'organisation des visites sur site, des colloques régionaux et des opérations évènementielles (congrès des maires).

Concernant le financement de l'association, le projet de statut prévoit que l'association s'autofinance (sans occulter la recherche de financements publics) et que les frais d'adhésion soient liés à la taille de la collectivité ; ainsi l'adhésion de la Ville de Mont de Marsan sera de 1 200 € par an.
En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

Monsieur Jean-Michel CARRERE : Justement par rapport à la taille des collectivités, c'est mentionné cinquante à cent mille habitants, c'est que la population progresse sur Mont de Marsan mais cinquante mille, c'est peut être trente mille ou alors c'est la population du Marsan.

Monsieur Jean-François LAGOEYTE : Oui, c'est par rapport à toute l'agglomération.

Madame le Maire : Bien y a t-il des tarifs pour les villes de trente mille qui sont moins élevés. Un sou est un sou. Ils n'ont pas la compétence de la propreté urbaine, ils sont la compétence de la collecte mais pas de la propreté urbaine. Il y a le traitement des déchets mais pas de la propreté.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

- **APPROUVE**, d'adhérer à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) et d'approuver le projet des statuts.

- **APPROUVE**, le versement de la somme de 1 200 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association (collectivités de 50 000 à 100 000 habitants), sous condition de la constitution effective de l'association.

- **CONFIE** au Pôle Technique les démarches administratives correspondantes.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de toutes les pièces et formalités relatives à ces opérations.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association.

<u>Délibération N°25</u>

Objet : Nouvelle taxe d'aménagement communale – définition du taux et des exonérations.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

La taxe d'aménagement est une taxe instituée par l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010. Elle est versée au profit de la commune et sert à financer les équipements publics. Elle se substitue à l'actuelle **T**axe **L**ocale d'**E**quipement (TLE) et à plusieurs autres taxes. Elle rentrera en vigueur à compter du **1er mars 2012.**

Deux objectifs avaient motivé cette réforme :
-une plus grande simplicité de la fiscalité d'aménagement

-une meilleure lisibilité de la fiscalité d'aménagement.

Son taux est défini par l'assemblée délibérante et se situe entre 1% et 5% avec quelques possibilités de dérogation.

La taxe est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, selon les modalités suivantes :

Surface x Valeur Forfaitaire x Taux

Son assiette est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction soit 660€ au 1er janvier 2011 pour les valeurs en province. Se rajoutent à ces valeurs forfaitaires, celles de certains aménagements tels que les habitations légères de loisir, les piscines, les éoliennes ou les panneaux photovoltaïques au sol.

Il est également créé un abattement unique de 50% qui bénéficie aux sociétés HLM, aux résidences principales pour les 100 premiers m2 et aux constructions abritant les activités économiques.

Par ailleurs, le Code de l'urbanisme exonère de plein droit certaines constructions telles que les équipements publics, certains locaux d'habitation, les abris animaliers, les aménagements prescrits par un PPR, les constructions inférieures à 5m2, les bâtiments reconstruits après sinistre.

Les communes ont la possibilité d'exonérer partiellement ou totalement d'autres constructions tels que les locaux à usage d'habitation et d'hébergement sociaux ainsi que leur annexes qui ne bénéficient pas d'exonération de plein droit, les habitations principales qui bénéficient d'un PTZ dans la limite des 50% de leur surface, les locaux industriels, les commerces de vente de moins de 400m2 , les immeubles protégés au titre des monuments historiques.

Les bénéficiaires des autorisations d'urbanisme sont les débiteurs de la taxe qui est payable en deux moitiés.

Vu la Loi de Finance rectificative pour 2010 n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles l.331-1 et suivants ;

Après avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 07 novembre 2011

Monsieur Alain BACHE : Vous ne nous aviez pas donné Monsieur PINTO à la commission des finances la somme des cent mille euros que vous venez d'annoncer ce soir, donc vous nous dites que ces cent mille euros correspondent globalement à l'addition des trois taxes qui sont confondues aujourd'hui dans une seule.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Je vous l'ai dit pour l'essentiel, pour nous c'est la TLE qui est à cent dix mille euros**.**

Monsieur Alain BACHE : D'accord. Vous nous dites également qu'avec les propositions d'abattement, il y aurais effectivement des gens qui paieraient moins ? qui paieraient moins qu'auparavant ? D'accord. Ce qui veut dire que si on en exonère certains et que l'on a la même somme, ça veut dire qu'il y a un rééquilibrage où certains paient plus ? D'accord. Qu'elles sont les personnes qui vont payer plus ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Tout simplement, la loi ne prévoyait pas auparavant que les garages et les celliers soient contributifs, et dorénavant les garages et les celliers sont contributifs.

Monsieur Alain BACHE : Ca veut dire qu'il y a des personnes qui vont se trouver exonérées pour tout un tas de raisons et d'autres qui vont payer plus qu'ils ne paient actuellement ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Non, non.

Monsieur Alain BACHE : Mais alors comment vous faites pour l'opération ? C'est là où j'ai du mal à comprendre puisque vous nous dites qu'il y a des gens qui vont payer moins et on va avoir la même somme. Ca veut dire qu'il y a des contribuables qui vont payer plus. Qu'elles sont ces contribuables ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Ce n'est pas payer plus ou moins, cette taxe n'est qu'imposable que s'il y a une construction. Autrement dit si vous ne construisez pas, vous ne payez pas. Ce n'est donc pas plus ou moins. Ca serait éventuellement plus si tous les ans quelqu'un construisait quelque chose. A partir de l'année prochaine, les garages et les celliers qui ne sont pas pris en compte, le seront à hauteur de mille trois cent euros pour quarante mètres carrés.

Madame le Maire : Hervé BAYARD, va compléter la réponse.

Monsieur Hervé BAYARD : Moi je voudrais simplement confirmer ce qu'à dit Monsieur Jean-Pierre PINTO, c'est à dire que ce que l'on a cherché à faire c'est d'avoir le même niveau de ressource par rapport à ce que l'on avait précédemment et sans à chercher à en gagner davantage. On a donc choisi ce taux de 5%, qui est un taux qui a été choisi par de nombreuses autres communes dans la région, et tout en essayant d'épargner certains publics, et ces publics sont définis à travers les dérogations, ce sont notamment tous les logements sociaux qui sont exonérés, ce sont également tous les logements conventionnés ; toutes les constructions qui ont une valeur patrimoniale, et historique et tous les particuliers qui auraient à construire des maisons individuelles, puisque ceux qui payaient jusqu'à présent paieraient la même taxe demain pour une maison de 120m². Ceux qui paieront davantage Monsieur BACHE, ce sont surtout les immeubles collectifs, les résidences, ils paieront davantage mais il faut bien compenser le manque à gagner de ceux qui paient un peu moins. C'est un choix très clair qui a été fait par la collectivité, c'est de faire en sorte que tous ces ménages qui peut-être demain peuvent avoir un projet immobilier, une maison de 120m², ne soient pas pénalisés demain par la mise en place de cette nouvelle taxe.

Madame le Maire : Pour les locaux commerciaux et industriels, pour les petits commerces il y a une exonération partielle à hauteur de 50%.

Monsieur Alain BACHE : Le lien avec ce que je vous ai dit lors des orientations budgétaires, j'ai employé le terme : « mettre au taquet » tout ce qui est aujourd'hui pour toutes les possibilités de décisions de la collectivités, vos explications ne m'ont que partiellement éclairées et rassurées, donc vous aurez l'abstention de notre groupe sur cette délibération.

Madame le Maire : Vous avez bien compris que nous avons essayé d'épargner le plus grand nombre, tout en décidant quand même de ne pas avoir des ressources en moins et de se maintenir. Ce qui a été fait est un gros travail parce que cela permet aussi d'avoir une certaine logique dans la mise en place de cette taxe.

Monsieur Hervé BAYARD : Je veux juste rajouter quelque chose, et vous dire Monsieur BACHE comme nous vous l'avons dit, nous avons essayé d'épargner les ménages avec cette exonération de 50%. Je voudrais simplement vous dire que Dax a définit un taux de 5% sans aucune exonération sur toutes les zones AU.

Madame le Maire : Oui, on est à Mont de Marsan mais il y a des moments où vous comparez donc on compare aussi.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 27 voix pour et par 8 abstentions.

PREND ACTE

- De la mise en place d'une nouvelle taxe d'aménagement à compter du 01 mars 2012, se substituant aux taxes d'urbanisme actuellement en vigueur, selon les modalités et les conditions définis par le Code de l'Urbanisme,

DECIDE

- D'instituer le taux de **5 %** sur l'ensemble du territoire communal,
- D'**exonérer totalement**, en application de l'article L 331-9 du code de l'Urbanisme, les constructions suivantes :
    - Les locaux à usage d'habitations et d'hébergements sociaux ainsi que leurs annexes qui ne bénéficient pas de l'exonération de plein droit ;
    - Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement de 50% de valeur sur les 100 premiers mètres carrés des locaux d'habitation mais qui bénéficient d'un prêt à taux zéro (PTZ) ;
    - Les immeubles protégés au titre des monuments historiques ;
- D'**exonérer partiellement,** en application de l'article L 331-9 du code de l'Urbanisme, les constructions suivantes :
    - Les locaux industriels, à hauteur de 50%
    - Les commerces de moins de 400m2., à hauteur de 50 %

PRECISE

- Que la présente délibération est valable pour une **durée d'un an reconductible**,

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer toutes pièces se rapportant à cette taxe.

<u>Délibération N°26</u>

Objet : Présentation du compte-rendu annuel 2010 à la Collectivité par la SATEL pour la Caserne Bosquet

Rapporteur : M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Conformément aux articles 15 & 16 de la Convention publique d'aménagement passée le 13 novembre 2002 avec la Société d'Aménagement Touristique et d'Equipement des

Landes, relatif à l'opération du site de la Caserne Bosquet, la SATEL établit chaque année un bilan prévisionnel global et actualisé des activités objet de la convention.

Ce bilan doit faire apparaître, d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses, et d'autre part, l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser en fonction des conditions économiques de l'année en cours.

Dans ce cadre, la SATEL adresse pour examen à la Collectivité, un compte rendu financier comportant notamment :

- le bilan financier prévisionnel global,
- le plan global de trésorerie,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération en cours de l'exercice écoulé comparée aux prévisions initiales et sur les prévisions à venir,
- un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'exercice.

La SATEL établit par ailleurs, un budget prévisionnel des dépenses et des recettes de l'opération, le programme correspondant des acquisitions immobilières et des travaux, ainsi que le plan de trésorerie de l'année à venir.

Concernant plus particulièrement le compte rendu de l'année écoulée, la SATEL nous a fait parvenir les documents joints au présent projet de délibération.

Par ailleurs, l'UDAF 40 a récemment fait connaître son souhait d'acquérir une partie du
lot n°2 du lotissement BOSQUET afin d'y implanter son siège. Ce projet est cohérent avec les objectifs assignés à cette opération et va tout à fait dans le sens d'un confortement de l'offre en services publics sur le site de la Caserne BOSQUET. Cependant, l'offre de l'UDAF est inférieure d'environ 30 000€ HT aux prévisions du dernier CRAC approuvé.
En conséquence, la Ville a décidé une augmentation de sa participation à l'opération compte tenu de la diminution de recette attendue.
Notre assemblée est invitée à prendre connaissance du compte-rendu et à émettre un avis sur la signature de l'avenant n°3.

Madame le Maire : L'UDAF fait une acquisition donc nous avons accepté un prix moins élevé pour pouvoir lui permettre de construire ses locaux.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

PREND

- Connaissance du compte rendu annuel **2010** transmis par la SATEL pour la Caserne Bosquet.

AUTORISE

- Madame le Maire, à signer **l'avenant n°3** visant à formaliser les nouvelles modalités et conditions de participation de la Ville au coût de l'opération.

Délibération N°27

Objet : Don d'une œuvre du sculpteur Raymond Delamarre (1890-1986)

Rapporteur : Mme Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire.

En 2011, le musée Despiau-Wlérick a reçu en don une œuvre du sculpteur Raymond Delamarre (1890-1986). Grand Prix de Rome de sculpture comme son condisciple Auguste Janniot, l'artiste propose une œuvre forte, dédiée d'une part à la commande publique avec une sculpture monumentale inspirée de l'Antiquité et d'autre part à une production plus intimiste, tournée à la fois vers le portrait et vers des œuvres plus décoratives. Sa participation au concours du Monument à Albert 1er de Belgique est à mettre en rapport avec les esquisses de Robert Wlérick pour le même concours déjà conservées dans la collection du musée.

Ce don permettra de compléter les collections du musée Despiau-Wlérick avec une œuvre d'un sculpteur important pour la période de l'entre-deux-guerres, encore non représenté dans les collections municipales.

Afin d'enrichir les collections des musées de notre ville, il est proposé d'accepter le don de l'œuvre suivante :

- Raymond Delamarre (1890 - 1986), Etude préparatoire au projet de Monument à Albert 1er de Belgique (1935), plâtre – valeur estimée 15000€

La réalisation de ce projet est soumise à l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des collections des Musées de France.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-APPROUVE le don de l'œuvre précitée,

-AUTORISE Madame le Maire, à signer les différents documents ou pièces s'y rapportant

Délibération N°28

Objet : Don d'une œuvre du sculpteur Robert Wlérick (1882-1944) et d'une œuvre du peintre Frédéric Marius de Buzon (1879-1958)

Rapporteur : Mme Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire.

Après avoir réalisé en 2011 une série d'expositions consacrées au sculpteur landais Vincent Batbedat dans la cadre de la manifestation communautaire « Marsan sur scènes », le musée Despiau-Wlérick a reçu en don deux œuvres données à Gérard Batbedat, père du sculpteur Vincent Batbedat.

Ami de Robert Wlérick qui réalisa un buste de son épouse et de Marius de Buzon, Gérard Batbedat reçu une œuvre de chacun des deux artistes. Elles sont offertes aujourd'hui au musée par son fils, Jean Batbedat, ancien ambassadeur. Si pour Robert Wlérick il s'agit

d'un relief représentant son modèle Thérèse dans une posture assez libre, l'esquisse de Marius de Buzon représente une vue plus classique de la Villa Abd-el-Tif d'Alger. Pendant de la Villa Médicis, l'établissement apparaît comme un lieu important dans la formation des sculpteurs de l'entre-deux-guerres et leurs élèves, artistes bien représentés au musée Despiau-Wlérick.

Le don de ces deux oeuvres permettra de combler une lacune des collections du musée Despiau-Wlérick avec d'une part une œuvre inédite de Robert Wlérick, complété d'autre part avec une œuvre de Frédéric Marius de Buzon, pensionnaire de la Villa Abd-el-Tif d'Alger.

Afin d'enrichir les collections des musées de notre ville, il est proposé d'accepter le don des œuvres suivantes :

- Robert Wlérick (1882 - 1944), Thérèse (1928-1929), bas relief en plâtre patiné terre cuite – valeur estimée 8000€ ,
- Frédéric Marius de Buzon (1879-1958), Vue de la Villa Abd-el-Tif d'Alger (vers 1921), huile sur panneau – valeur estimée 5000€

La réalisation de ce projet est soumise à l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des collections des Musées de France.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-APPROUVE le don des œuvres précitées,

-AUTORISE Madame le Maire, à signer les différents documents ou pièces s'y rapportant

Délibération N°29

Objet : Don d'une œuvre du sculpteur Vincent Batbedat (1932-2010)

Rapporteur : Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire.

Après avoir réalisé en 2011 une série d'expositions consacrées au sculpteur landais Vincent Batbedat dans la cadre de la manifestation communautaire « Marsan sur scènes », le musée Despiau-Wlérick a reçu en don une œuvre de l'artiste. Né à Poyanne, le sculpteur est issu d'une famille implantée en Chalosse et dont les parents étaient liés à Georgette et Robert Wlérick. Installé à Paris dès 1950, il a développé une sculpture en taille directe sur pierre, avant de créer des structures à base de tubes de section carrée en acier inox caractéristiques de sa production. Ayant peu travaillé sur la figuration, l'exposition présentée à Mont-de-Marsan a permis de mettre en valeur une série d'études de visages en ronde-bosse, complétée par de grands dessins préparatoires sur le même thème.

Le don d'un de ces dessins permettra de compléter les collections du musée Despiau-Wlérick avec une œuvre inédite et originale de l'artiste.

Afin d'enrichir les collections des musées de notre ville, il est proposé d'accepter le don de l'œuvre suivante :

- Vincent Batbedat (1932 - 2010), Visage, dessin au fusain sur papier marouflé sur toile – valeur estimée 5000€

La réalisation de ce projet est soumise à l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des collections des Musées de France.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-APPROUVE le don de l'œuvre précitée,

-AUTORISE Madame le Maire, à signer les différents documents ou pièces s'y rapportant

Délibération N°30

Objet : Subventions Projets 2011 - Budget Principal Ville.

Rapporteur : Mme Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire.

L'UNICEF souhaite offrir une grande manifestation pour les enfants, les jeunes et les adultes afin de souligner la journée Internationale des droits de l'enfant et de faire mieux connaître la convention des Droits de l'Enfant. Ces manifestations devraient pouvoir permettre aux jeunes de s'exprimer et de valoriser leur expression en présentant au public leurs productions.

Cette manifestation se déroulera sur Mont de Marsan, du 6 au 24 novembre 2011, salle Lamarque-Cando, parc Jean Rameau, esplanade du Midou, à la Librairie Lacoste, au théâtre du Péglé, au cinéma le Royal.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de Mont de Marsan, ville amie des enfants.

Afin de mener à bien cette manifestation, l'UNICEF comité montois a sollicité la Ville de Mont de Marsan pour l'attribution d'une subvention projet d'un montant de 750 €

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

Décide de verser une subvention « projet 2011 » à l'UNICEF comité montois, pour un montant de 750 €.

Autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°31

OBJET : Attribution de Subvention au Stade Montois Omnisports -Exercice Budgétaire 2011.

Rapporteur : M. Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire.

Lors de sa séance du 8 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 730 € à la section Golf du Stade Montois.

Lors de sa séance du 27 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention « projet » d'un montant de 1 000 € à la section Golf du Stade Montois pour l'organisation de son 4ème grand prix de Golf.

Il convient de procéder à la signature d'un avenant à la convention du 8 avril dernier, pour permettre le versement de ces deux subventions à la section GOLF, puisque seul le stade Montois Omnisport possède une personnalité morale.

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

-DECIDE de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 730 € et une subvention projet d'un montant de 1 000 €, au Stade Montois Omnisports.

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la Loi du 12 avril 2000 qui définit les conditions d'attribution pour une subvention supérieure à 23 000 euros, avec le Stade Montois Omnisports.

-AUTORISE Madame le Maire, à signer les différents documents ou pièces se rapportant à la convention.

Délibération N°32

Objet : Budget annexe « Service de l'Eau » Budget 2011 –- Décision modificative n°3

Rapporteur : M. Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

Si vous me le permettez Madame le Maire, je vais répondre à l'interrogation que se pose Monsieur BACHE, parce qu'effectivement Monsieur BACHE regrette que nous n'ayons pas un affichage politique du dossier géothermie. Je répondrai par cette question, pourquoi ? Pourquoi devrions-nous avoir un affichage politique du dossier géothermie ? Est ce que la notion de développement durable et d'environnement sont de gauche ? Est ce que ces notions sont de droite ? Pour ma part la réponse est beaucoup plus simple, ces notions-là relèvent tout simplement d'un engagement citoyen de chacun, nous sommes tous responsables, à droite à gauche, au centre, de l'avenir que nous voulons donner à nos enfants. Le projet géothermie développé par la ville sera le projet référent de l'Aquitaine pour l'année à venir, voir au niveau national, si je devais m'en référer aux derniers échanges eu avec la DREAL Aquitaine. Pourquoi un projet référent ? Parce qu'il couvre l'intégralité

du spectre du développement durable et du code minier de l'environnement. Parce qu'il y aura de la ré-injection qui est un moyen d'assurer la ressource. Parce qu'il y aura de la valorisation qui permettra de pérenniser de l'emploi au sein d'exploitation agricole. Parce qu'il y aura de la fourniture d'énergie verte, un réseau de chaleur desservant notamment des logements sociaux. Parce qu'il y aura création de serres photovoltaïques à vocation de développement d'une boucle maraîchère courte. Politiser certaines choses, c'est prendre le risque d'oublier le principal, c'est à dire l'intérêt général et l'esprit citoyen. Je pense que certains militants et adhérents d'Europe Ecologie seront orphelins en 2012. Parce qu'à force de politiser les choses on finit par penser qu'à sa pomme et à oublier les autres. Voilà la nature de ma réflexion ce soir pour vous répondre.

Madame le Maire : Il vous répond que l'on travaille et que nous avons un beau projet, et vous le savez en plus.

Monsieur Alain BACHE : Je le sais mais bon après je l'ai interrogé sur tout un tas de questions par rapport à cette dimension de la géothermie et ce n'est pas pour la gloriole politique. Je n'ai pas l'impression d'être moins écolo que celui qui se prétend être plus écolo que moi, sauf qu'après il y a des réflexions, faut-il réinjecter et ces toutes ces questions-là auxquelles je m'intéresse, et pour pouvoir participer avec beaucoup d'assiduité à la construction du plan climat Aquitaine dans le cadre du grenelle environnement où cette question est venue, et il y a eu tout un tas d'échanges avec y compris des avis qui peuvent être divergents aujourd'hui sur ce qu'il faut faire, concernant l'eau qui est pompé etc…Donc il y a besoin de faire une grande réflexion et ça n'appartient qu'effectivement à une sensibilité politique que je partage complètement, mais dans mon interrogation tout à l'heure, ce n'était pas du tout l'objet tout à l'heure de m'en faire une tribune politique, bien au contraire puisque ce sont des questions d'environnement qui me passionnent depuis très longtemps.

Madame le Maire : Eh bien ,ça tombe bien puisque nous aussi.

Monsieur Thierry SOCODIABEHERE : Vous m'en voyez bien heureux et je vous inviterai à voter avec nous le schéma directeur au conseil de décembre

Il convient d'effectuer des modifications de crédits au budget du service de l'eau.

<u>En section de fonctionnement</u> :

La décision modificative s'équilibre à l'intérieur de la section à la somme de 16 320 €uros :

En recettes de fonctionnement, il est nécessaire d'ajuster des crédits dans divers articles, et en particulier dans les chapitres suivants :

- chapitre 70, article 70111 – vente d'eau aux abonnés : Les crédits sont diminués de 3%, soit 50 000 € suite à une baisse de la vente de l'eau.
- chapitre 77, article 773 – mandats annulés sur exercices antérieurs : 50 100 € sont crédités suite à un remboursement de trop perçu de l'agence de l'eau concernant la redevance pollution pour l'année 2010.

Ces recettes supplémentaires et une baisse de 20 000 € au chapitre 023 du virement à la section d'investissement permettent d'alimenter les dépenses de fonctionnement, dans les chapitres 011 – charges à caractère général, 012 – charges de personnel et 67 – charges exceptionnelles, où des ajustement d'articles sont nécessaires.

En section d'investissement :

La décision modificative s'équilibre à l'intérieur de la section à la somme de -20 000 € :

- **Dépenses :** Il convient de diminuer les crédits d'un montant de 130 000 €uros à l'article 2032 (frais de recherche et de développement) ainsi que 20 000 €uros à l'article 205 (Concession et droit similaires) du chapitre 20. Cette diminution est le résultat de la consultation étude diagnostique où les entreprises ont présenté des offres en dessous des prévisions budgétaires ainsi qu'une annulation d'achat de logiciel de gestion des analyses laboratoires.

Il est nécessaire de réajuster l'article 21561 (matériel d'exploitation - service distribution) pour un montant de 60 000 € permettant l'achat de compteurs supplémentaires.
De même, l'article 2315 (installation matériel et outillage technique) sera augmenté de la somme de 70 000 € permettant de terminer les travaux 2011.

- **Recettes :** Il convient de diminuer d'un montant de 20 000 €uros l'article 021 (virement de la section d'exploitation afin d'équilibrer la section d'investissement.)

Le Conseil d'Exploitation, réuni en date du 7 novembre 2011 , a approuvé à l'unanimité cette délibération ;

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Dans le cadre de la décision modificative n°3 du budget annexe 2011 « service de l'eau », il convient d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

SERVICE DE L'EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général		35 160,00 €
Article	*605*	*Achats d'eau*	*23 260,00 €*
	6152	*Sur biens immobiliers*	*1 600,00 €*
	6161	*Primes d'assurances/Multirisques*	*300,00 €*
	618	*Divers*	*7 000,00 €*
	6231	*Annonces et insertions*	*3 000,00 €*
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés		1 060,00 €
Article	*6412*	*Congés payés*	*560,00 €*
	648	*Autres charges de personnel*	*500,00 €*
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement		-20 000,00 €
Article	*23*	*Virement à la section d'investissement*	*-20 000,00 €*
Chapitre 67	Charges exceptionnelles		100,00 €
Article	*6718*	*Autres charges exceptionnelles*	*100,00 €*
		Total dépenses de fonctionnement	**16 320,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service		-34 000,00 €
Article	*70111*	*Ventes d'eau aux abonnés*	*-50 000,00 €*
	704	*Travaux*	*10 000,00 €*
	7068	*Autres prestations de services*	*6 000,00 €*

Chapitre 77	Produits exceptionnels		50 320,00 €
Article	*7711*	*Dédits et pénalités perçus*	*20,00 €*
	773	*Mandats annulés (sur exercices antérieurs)*	*50 100,00 €*
	775	*Produits des cessions d'éléments d'actif*	*200,00 €*
		Total recettes de fonctionnement	**16 320,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		-150 000,00 €
Article	*2032*	*Frais de recherches et de développement*	*-130 000,00 €*
	205	*Concessions et droits similaires, Brevets licences*	*-20 000,00 €*
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		60 000,00 €
Article	*21561*	*Matériel spécifique d'exploitation –service de distribution*	*60 000,00 €*
Chapitre 23	Immobilisations corporelles		70 000,00 €
Article	*2315*	*Installation matériel et outillage technique*	*70 000,00 €*
		Total dépenses d'investissement	**-20 000,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation		-20 000,00 €
Article	*021*	*Virement de la section d'exploitation*	*-20 000,00 €*
		Total recettes d'investissement	**-20 000,00 €**

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications de crédits au budget du service de l'eau,

Après avis du Conseil d'Exploitation en date du 7 novembre 2011,

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la décision modificative n°3 du budget annexe 2011 « service de l'eau »

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération N°33

Objet : Budget annexe « Service de l'assainissement» Budget 2011 –- Décision modificative n°3

Rapporteur : M. Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

Il convient d'effectuer des modifications de crédits au budget du service de l'assainissement.

En section de fonctionnement :

La décision modificative s'équilibre à l'intérieur de la section à la somme de -52 900 € :

En recettes de fonctionnement, il est nécessaire d'ajuster des crédits dans divers articles, et en particulier dans les chapitres suivants :

- chapitre 70, article 70611 – redevance d'assainissement collectif : Les crédits sont diminués de 3%, soit 70 000 € suite à une baisse de la vente d'eau.
- chapitre 042, article 722 – Immobilisations corporelles : 20 000 € sont crédités afin d'intégrer des travaux en régie supplémentaires.

En dépenses de fonctionnement, une baisse de 92 500 € au chapitre 023 du virement à la section d'investissement permet de compenser une diminution de recettes de fonctionnement et d'alimenter les dépenses de fonctionnement dans les chapitres 011 – charges à caractère général, 012 – charges de personnel où des ajustement d'articles sont nécessaires.

En section d'investissement :

La décision modificative s'équilibre à l'intérieur de la section à la somme de –130 000 € :

- **Dépenses** :

Il convient de réajuster le compte 23150 (immobilisations corporelles – immobilisations) de la somme de 20 000 €uros qui permet de financer des travaux en régie supplémentaires.

Dans le chapitre 16, il est nécessaire de réajuster les articles 1641 (emprunt en euro) et 1678 (autres emprunts) pour un montant de 1 900 €uros

Dans l'article 2313 (immobilisations corporelles en cours – construction) la montant de 150 000 €uros prévu pour l'étude de la construction de la nouvelle station est annulée et sera proposée pour le budget l'année 2012.

- **Recettes** :

A l'article 021 (virement de la section d'exploitation) il est nécessaire de diminuer les crédits d'un montant de 92 500 €uros.

Au chapitre 13 (subvention d'investissement) diminution des crédits suite à l'annulation du projet de l'étude de construction de la nouvelle station pour un montant de 37 500 €uros.

Dans le cadre de la décision modificative n°3 du budget annexe 2011 « service de l'assainissement », il convient d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général		21 100,00 €
Article	*6061*	*Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)*	*5 000,00 €*
	6063	*Fournitures d'entretien et de petit équipement*	*-1 000,00 €*
	6064	*Fournitures administratives*	*-400,00 €*
	6068	*Autres matières et fournitures*	*-3 000,00 €*
	61558	*Autres biens mobiliers*	*21 000,00 €*
	618	*Divers*	*8 000,00 €*
	6226	*Honoraires*	*2 000,00 €*
	6231	*Annonces et insertions*	*3 000,00 €*
	6241	*Transports sur achats*	*600,00 €*
	6251	*Voyages et déplacements*	*-1 000,00 €*
	6262	*Frais de télécommunications*	*-1 000,00 €*
	6287	*Remboursements de frais*	*-10 000,00 €*
	63512	*Taxes foncières*	*-2 100,00 €*
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés		18 500,00 €
Article	*6411*	*Salaires, appointements, commissions de base*	*8 000,00 €*
	6413	*Primes et gratifications*	*9 000,00 €*
	6451	*Cotisations à l'URSSAF*	*1 500,00 €*
	6453	*Cotisations aux caisses de retraites*	*-1 000,00 €*
	648	*Autres charges de personnel*	*1 000,00 €*
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement		-92 500,00 €
Article	*023*	*Virement à la section d'investissement*	*-92 500,00 €*
		Total dépenses de fonctionnement	**-52 900,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00 €
Article	*722*	*Immobilisations corporelles*	*20 000,00 €*
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service		-70 000,00 €
Article	*70611*	*Redevances d'assainissement collectif*	*-70 000,00 €*
Chapitre 74	Subventions d'exploitation		-4 900,00 €
Article	*741*	*Primes d'épuration*	*-4 900,00 €*
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		2 000,00 €
Article	*758*	*Produits divers de gestion courante*	*2 000,00 €*
		Total recettes de fonctionnement	**-52 900,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00 €
Article	*23150*	*Immobilisations corporelles en cours – installations*	*20 000,00 €*
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimiliées		0,00 €
Article	*1641*	*Emprunts en euro*	*-1 900,00 €*
	1678	*Autres emprunts*	*1 900,00 €*
Chapitre 23	Immobilisations en cours		-150 000,00 €
Article	*2313*	*Immobilisations corporelles en cours – construction*	*-150 000,00 €*
		Total dépenses d'investissement	**-130 000,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation		-92 500,00 €
Article	*021*	*Virement de la section d'exploitation*	*-92 500,00 €*
Chapitre 13	Subventions d'investissement		-37 500,00 €
Article	*13118*	*autres*	*-37 500,00 €*
		Total recettes d'investissement	**-130 000,00 €**

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications de crédits au budget du service de l'assainissement,

Après avis du Conseil d'Exploitation en date du 7 novembre 2011,

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

la décision modificative n°3 du budget annexe 2011 « service de l'assainissement »

AUTORISE

Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité

<u>Délibération N°34</u>

Objet : Budget annexe « Service de la géothermie» Budget 2011 –- Décision modificative n°3

Rapporteur : M. Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

Il convient d'effectuer des modifications de crédits au budget du service de la géothermie.

En section de fonctionnement :

Des ajustements de crédits dans certains articles, du chapitre 011 – charges à caractère général, sont nécessaires en dépenses de fonctionnement, en particulier dans l'article 6061 – Fournitures non stockables, liés à une augmentation des coûts de l'énergie électrique.

En section d'investissement :

Il convient d'affecter des crédits supplémentaires d'un montant de 4 100 €uros à l'article 2032 (frais de recherche et de développement) du chapitre 20 afin de pouvoir effectuer une étude complémentaire sur l'opportunité de raccordement du Centre pénitentiaire au forage GMM2.
Il est nécessaire d'inscrire le montant de 2 100 € à l'article 2313 (construction) du chapitre 23 afin de permettre le remplacement du portail du site GMM1.
Par conséquent, l'article 2315 (installation matériel et outillage technique) du chapitre 23 sera diminué de la somme de 6 200 €.

Dans le cadre de la décision modificative n°3 du budget annexe 2011 « service de la géothermie», il convient d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

SERVICE DE LA GEOTHERMIE :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général		0,00 €
Article	*604*	*Achats d'études, prestations de services, équipement*	*-12 500,00 €*
	6061	*Fournitures non stockables (eau, énergie, ...*	*10 000,00 €*
	61558	*Autres biens mobiliers*	*2 000,00 €*
	6257	*Réceptions*	*500,00 €*
		Total dépenses de fonctionnement	**0,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		4 100,00 €
Article	*2032*	*Frais de recherche et de développement*	*4 100,00 €*
Chapitre 23	Immobilisations corporelles		-4 100,00 €
Article	*2313*	*Constructions*	*2 100,00 €*
Article	*2315*	*Installation matériel et outillage technique*	*-6 200,00 €*
		Total dépenses d'investissement	**0,00 €**

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications de crédits au budget du service de la géothermie,

Après avis du Conseil d'Exploitation en date du 7 novembre 2011,

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la décision modificative n°3 du budget annexe 2011 « service de la géothermie »

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération N°35

Objet : Budgets eau et assainissement - Ouverture d'une ligne de trésorerie - Année 2012

Rapporteur : M. Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

La Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement, pour financer le fonctionnement de ses services, procède annuellement à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, choisi après mise en concurrence.

Les fonds sont remboursés dès que le niveau de trésorerie des services le permet.

Considérant les variations du niveau de la trésorerie de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement de la Ville de MONT DE MARSAN,
Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie pour l'exercice 2012 auprès d'un établissement financier, afin de gérer au mieux ces variations,
Après avis du Conseil d'Exploitation en date du 7 novembre 2011,

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- **d'ouvrir** une ligne de trésorerie pour le compte de la régie municipale des Eaux d'Assainissement pour l'année 2012 ;
- **de fixer** le montant maximum de ce crédit à **400 000 euros** ;
- **d'engager** une consultation auprès des établissements bancaires ;
- **d'inscrire** les dépenses engendrées par cette opération au compte 6616 section fonctionnement du budget du service de l'eau et du budget du service de l'assainissement.

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération N°36

Objet : Budget de la géothermie - Ouverture d'une ligne de trésorerie - Année 2012

Rapporteur : M. Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

La Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement, pour financer le fonctionnement de son service de la géothermie, procède annuellement à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, choisi après mise en concurrence.

Les fonds sont remboursés dès que le niveau de trésorerie des services le permet.

Considérant les variations du niveau de la trésorerie de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement de la Ville de MONT DE MARSAN,
Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie pour l'exercice 2012 auprès d'un établissement financier, afin de gérer au mieux ces variations,
Après avis du Conseil d'Exploitation en date du 7 novembre 2011,

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- **d'ouvrir** une ligne de trésorerie pour le compte de la régie municipale des Eaux d'Assainissement pour l'année 2012 ;
- **de fixer** le montant maximum de ce crédit à **400 000 euros** ;
- **d'engager** une consultation auprès des établissements bancaires ;
- **d'inscrire** les dépenses engendrées par cette opération au compte 6616 section fonctionnement du budget du service de la géothermie.
- **De présenter** cette délibération au Conseil Municipal.

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération N°37

Objet : Demande d'aide Agence de l'Eau – Analyse des micropolluants

Rapporteur : M. Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

Suite à l'adoption de la directive cadre sur l'eau (DCE) n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000, le ministère en charge de l'environnement a mis en œuvre une action nationale de recherche et de réduction des rejets de micropolluants dangereux dans l'eau par les installations classées et les stations de traitement des eaux usées urbaines. Cette directive est complétée par la circulaire du 29 septembre 2010 qui présente les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'autosurveillance pour les stations de traitement des eaux usées de capacité nominale de traitement supérieure ou égale à 10 000 équivalent-habitants.

Les stations d'épuration de Jouanas et Conte sont concernées par cette action, pour laquelle l'Agence de l'eau est susceptible d'accorder une aide financière. En conséquence la

régie municipale des eaux et d'assainissement a lancé une consultation sur la base d'une procédure adaptée afin qu'un laboratoire agréé puisse procéder à ces analyses pour l'année 2012.

Le montant annuel de la prestation s'élève, pour l'ensemble des deux stations à 10 492 €uros H.T.

Il est proposé au Conseil d'Exploitation d'approuver cette délibération qui sera proposée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Vu la directive cadre sur l'eau (DCE) n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000,
Considérant la nécessité de faire procéder à des analyses relatives à la surveillance des micropolluants,
Après avis du Conseil d'Exploitation en date du 7 novembre 2011,

Ayant entendu son rapporteur
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- **D'approuver** cette prestation, à réaliser en 2012, dont le montant s'élève à 10 492,00 €uros HT,
- **De demander** une participation financière à l'Agence de l'Eau,
- **D'inscrire** les dépenses correspondantes en section de fonctionnement du budget du service d'assainissement compte 617,

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Madame le Maire : Je voudrais remercier beaucoup tous les services d'avoir préparé ce conseil municipal parce que nos conseils sont toujours longs et il y a toujours beaucoup de délibérations, merci donc à tous les services et merci à vous de votre participation active et je vous dis donc au 15 décembre pour le budget la séance sera longue sûrement. Merci.

Geneviève DARRIEUSSECQ
Maire de Mont de Marsan,
Conseillère Régionale d'Aquitaine.

VILLE DE MONT DE MARSAN
LANDES